

INTRODUCTION**Précisions**

- Il s'agit d'un groupe de réflexion sur les évaluations des politiques publiques en matière de drogues. Il ne s'agit pas de mettre en place ou de piloter une évaluation précise de telle ou telle politique particulière
- Ce groupe d'études va travailler sur un sujet très controversé, et brûlant (cf. contexte de la rentrée 2003 : modification de la loi de 1970, nouveau plan gouvernemental en préparation, etc.). Il ne s'agit pas ici de débats politiques mais de recherche « scientifique » (au sens de la science comme savoir). Importance ici de respecter le « droit de réserve » des agents de la fonction publique.

Proposition générale

Il s'agira cette année de réfléchir sur ce que peut être, ce que doit être un tel type d'évaluation. Pour cela, une pince à deux branches, l'une en amont, l'autre en aval :

1) Qu'est-ce qu'évaluer (une politique publique en matière de drogues) ? Qu'est-ce qu'une évaluation ? Qu'est-ce qui la rend possible ?

2) Évaluer des évaluations existantes. Discussion critique des évaluations disponibles.

L'idée est de se donner un plan de travail pour un an, à charge ensuite de voir s'il faudra passer de cette réflexion méta-évaluatrice¹ à telle ou telle proposition plus précise d'évaluation originale.

1. QU'EST-CE QU'ÉVALUER ?**Remarques générales sur l'évaluation d'une politique publique****Qu'est-ce qu'évaluer ?**

Repartons, comme le font Gilbert Benhayoun et Yvette Lazzeri dans leur *Que sais-je ?*² sur « L'évaluation des politiques publiques de l'emploi », d'une définition étymologique : « évaluer, c'est porter un jugement sur la valeur »³.

Évaluer suppose donc :

- 1) qu'il y ait une valeur en jeu,
- 2) qu'il soit possible de porter un jugement sur cette valeur.

Évaluer va donc impliquer :

- 1) de dégager la ou les valeurs en jeu dans tel discours, dans telle politique ;
- 2) de porter un jugement sur cette ou ces valeurs. Mais qu'est-

ce alors que porter un jugement sur une valeur ?

Pour réfléchir cela, je propose la petite axiomatique suivante :

- **Axiome 1 (nietzschéen)** : il n'existe pas de valeur des valeurs. Il n'y a donc rien en amont d'une valeur. Il n'y a pas de valeur suprême d'où évaluer telle ou telle valeur particulière.
- **Axiome 2 (gödelien)** : tout régime de valeurs ne saurait être logiquement complet c'est-à-dire auto-engendrer ses valeurs. Soit : toute valeur repose, directement ou indirectement, sur une décision première, non déductible, infondée.
- **Axiome 3 (nietzschéen)** : il n'y a de valeurs que contre d'autres valeurs, que polarisées dans un contraste, dans une opposition. Une valeur se décide donc contre une autre valeur.
- **Axiome 4 (nietzschéen)** : une valeur se donne comme évaluation c'est-à-dire au régime de ses enchaînements, déductions, conséquences, bref, au fil de sa puissance évaluante.

Porter un jugement sur une valeur ou un régime de valeurs, ce sera alors identifier ses points de décision (où se pose telle ou telle valeur contre telle ou telle autre) en même temps que juger cette valeur selon son propre processus de déploiement (ses conséquences...) c'est-à-dire juger en acte la capacité évaluatrice de cette valeur.

Porter un jugement sur une valeur, c'est donc la saisir comme décision d'une puissance évaluatrice.

On peut présenter ce double registre de l'évaluation selon deux registres « métaphoriques » :

Généalogie

— Dégager le point où se décide une valeur relève d'une généalogie *ascendante* qui remonte, à l'intérieur d'un discours (politique par exemple), vers les énoncés princeps (pas forcément explicites) rendant logiquement compte de leurs conséquents.

— Éprouver la consistance évaluante d'une valeur décidée se fera par contre selon une généalogie *descendante* : au fil des conséquences (explicitées ou non comme telles) des valeurs décidées.

Double généalogie de la valeur donc, selon ses ascendants et ses descendants (on reconnaît là, bien sûr, la méthode généalogique avancée par Nietzsche, par exemple dans sa *Généalogie de la morale*).

Intégration et dérivation

Citons ici Deleuze, commentant Nietzsche :

« Une évaluation suppose des valeurs à partir desquelles elle apprécie les phénomènes. Mais, d'autre part et plus profondément, ce sont les valeurs qui supposent des évaluations, des « points de vue d'appréciation », dont dérive la valeur elle-même. Le problème critique est : la valeur des valeurs, l'évaluation dont procède leur valeur, donc le problème de leur création. L'évaluation se définit comme l'élément *différentiel* des valeurs correspondantes : élément critique et créateur à la fois. Les évaluations, rapportées à leur élément, ne sont pas des valeurs, mais des manières d'être, des modes d'existence de ceux qui jugent et évaluent, servant précisément

¹ Conformément à la pratique du livre de Bernard Perret *L'évaluation des politiques publiques* (La Découverte, 2001 — page 28), on appellera « méta-évaluation » l'évaluation critique d'évaluations existantes. Comme on le verra plus loin, ceci ne préjuge nullement de l'existence de méta-valeurs (ou valeurs des valeurs) : la catégorie de *méta-évaluation* n'indique nul changement d'ordre, nulle existence d'un ordre supérieur ; elle désigne simplement empiriquement ce type d'évaluation qui porte spécifiquement sur un discours se présentant lui-même comme évaluation et ordonnant donc son mode d'exposition à cette tâche évaluatrice.

² n° 3358 (PUF, 1998)

³ p. 10

de principes aux valeurs par rapport auxquelles ils jugent. »¹ Sans m'étendre ici sur le détail de cet extrait (une valeur existe comme capacité évaluante et c'est donc l'évaluation qui révèle ce qu'est une valeur), j'en retiens l'idée d'un différentiel que je systématiserai de la façon suivante : évaluer une pratique, ou un discours (c'est-à-dire dégager la valeur en acte dans cette pratique ou ce discours), c'est :

— différentier (au sens mathématique du terme) cette pratique ou ce discours en sorte de remonter vers la valeur dont cette pratique ou ce discours découle ;

— intégrer (au sens mathématique du terme) cette valeur primitive pour apprécier la manière dont elle opère (dans la pratique ou le discours en question) comme évaluation.

Dans ce régime métaphorique, *dérivée* et *intégrer* nomment ce que j'ai appelé plus haut généalogies *descendante* et *ascendante*.

Qu'est-ce que méta-évaluer ?

Si méta-évaluer, c'est évaluer une évaluation, comment méta-évaluer si cela ne saurait consister à établir une valeur des valeurs (puisque celle-ci n'existe) ?

La proposition est que méta-évaluer consiste alors en une opération logique : il s'agit d'éprouver la consistance logique de l'évaluation examinée, de voir si l'évaluation (au sens précédemment défini du terme) est intégrale ou partielle, opaque ou explicite, continue ou procédant par sauts, etc. Méta-évaluer, c'est ainsi reparcourir les doubles opérations de généalogies ascendante et descendante, ou de dérivation et d'intégration, pour éprouver la consistance logique des enchaînements. C'est un peu du même ordre que reparcourir une démonstration pour en éprouver la consistance des enchaînements : la différence importante avec une démonstration mathématique est qu'ici les sauts dans les enchaînements ne sont pas ipso facto des « fautes » ou des faiblesses mais indexent plutôt la manière même dont la valeur se donne comme évaluation : une valeur se révèle parfois comme telle (c'est-à-dire comme puissance évaluante) dans les failles plutôt que dans les prolongements. Dit autrement, une lecture symptomale (s'entend : s'attachant aux défauts de la pratique ou du discours pour les interpréter comme symptômes) est plus évaluante qu'une lecture « continue »...

De l'intérêt logique d'une méta-évaluation...

La réponse que je propose est celle-ci : méta-évaluer permet de restaurer le champ des possibles en aiguisant le tranchant de chaque évaluation face à d'autres possibles (voir l'axiome 3). Méta-évaluer restaure, derrière l'enchaînement logique, le découpé-décidé de toute évaluation. Car toute décision n'a de sens qu'au point même où quelque chose (quelque énoncé, quelque pratique) n'est pas calculable, c'est-à-dire ne peut être précisément tranché au simple régime du savoir, de ce que l'on sait.

Cette importance de la décision dans un champ ouvert de possibles a une importance particulière en matière d'évaluation d'une politique.

Qu'est-ce qu'évaluer une politique ?

Je poserai que « politique », ici, se distingue de « gestion » au point précis où une décision (et non pas un calcul) est requise. Une décision, cela se joue en un point déclaré par les mathématiques « indécidable » c'est-à-dire tel qu'il n'y a pas de dispositif réglé (calculable) qui permette de trancher : en un tel point, il y a autant de bonnes raisons d'aller « à gauche » que d'aller « à droite ». En ce point, le calcul, basé sur ce que l'on

sait, ne permet nullement de trancher, et donc il y faut décider. La gestion, c'est au contraire lorsque les choix peuvent être réglés par un régime approprié de calcul.

Une politique, c'est donc un régime de pensée (de pratiques, de discours) qui suppose des décisions (au sens précédent) et des conséquences tirées de ces décisions, bref ce qu'on peut appeler une « volonté », en l'occurrence une volonté politique.

En ce sens, il faut bien voir que toute politique est déjà en soi une évaluation. À ce titre, évaluer une politique, ce sera déjà méta-évaluer (au sens précédent) : ce sera en éprouver la consistance logique, ce sera en exhiber l'armature logique, ce sera diagnostiquer sa structure logique en terme de valeur c'est-à-dire de capacité évaluatrice.

L'intérêt d'une telle évaluation d'une politique (donc d'une telle méta-évaluation) est alors, comme je l'ai indiqué plus haut, de restaurer le champ des possibles dans lequel la politique évaluée intervient, tranche, décide, opère. Car de même qu'il n'y a de valeur que contre une autre valeur, de même une politique n'existe que face à une autre politique qui serait possible au même point.

Évaluer une politique, c'est donc rehausser la volonté politique à l'œuvre, avec ses choix propres, et non pas rabattre cette volonté au régime gestionnaire du seul calcul.

Qu'est-ce qu'évaluer une politique publique ?

Une politique, cela engage trois niveaux : celui de la puissance étatique (gouvernement + appareils d'État afférents), celui du tissu conjonctif parapublic faisant subjectivement corps avec l'État (voir ce qu'on tend aujourd'hui à appeler le champ de la *gouvernance*...²), enfin celui de la société civile, disons des gens composant cette société sans qu'ils soient pour cela agents publics ou acteurs de gouvernance.

Évaluer une politique publique, c'est donc évaluer une dimension bien spécifiée de la politique : celle qui engage une pratique gouvernementale et met en œuvre tel ou tel appareil d'État.

La spécificité d'une politique publique peut être réfléchie à partir de la présentation didactique qu'en font Gilbert Benhayoun et Yvette Lazzeri dans leur ouvrage précédemment cité. Je les cite³, en résumant leur propos :

« La définition officielle de l'évaluation est celle du décret 90-82 du 22 janvier 1990 : « Évaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. » [...] Il est cependant exceptionnel que les objectifs soient simples et clairement énoncés. Aussi l'évaluateur doit-il contribuer à leur explicitation, voire à leur « construction » sous forme de référentiel. Et s'agissant des effets, le champ doit inclure l'ensemble des effets, voulus ou non, internes ou externes. »

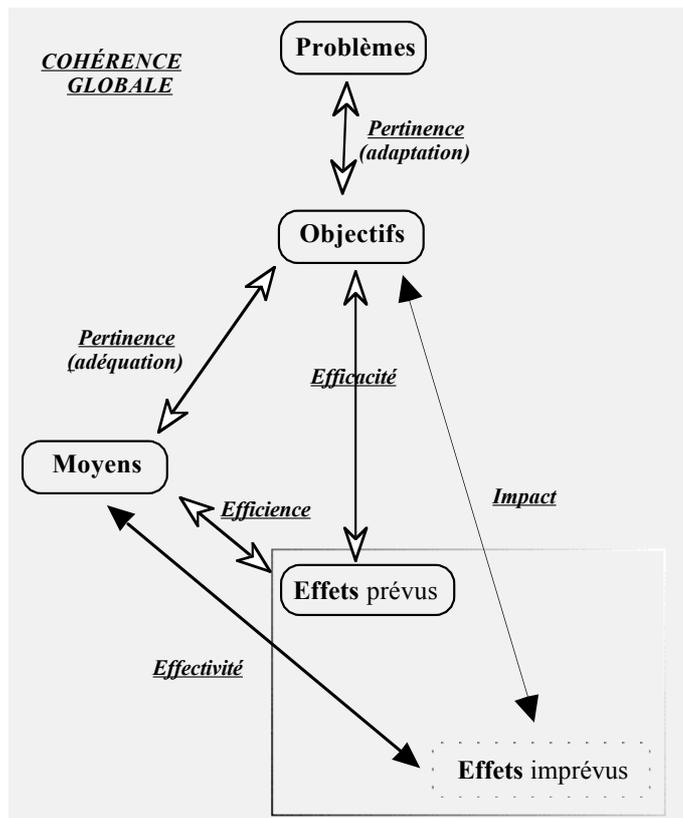
Nos auteurs assortissent ces propos du schéma suivant⁴ que je développe un peu pour l'occasion :

² Voir, par exemple, dans le livre de Bernard Perret *L'évaluation des politiques publiques* (La Découverte, 2001) le chapitre : « L'évaluation, clé d'une nouvelle gouvernance ».

³ Cf. pp. 12... (*op. cit.*)

⁴ p. 29

¹ Gilles Deleuze : « Nietzsche et la philosophie » (Puf, 1962) — p. 1



Tout ceci conduit les auteurs du livre à résumer ainsi les six propriétés d'une « bonne » politique¹ :

- cohérence
- pertinence (*adaptation* des objectifs aux problèmes et *adéquation* des moyens aux objectifs)
- efficacité (*rapport* des résultats aux ressources mobilisées)
- efficacité (*conformité* des effets aux objectifs)
- impact ou effectivité (*conséquences* globales sur la société civile)

Si on admet qu'une politique publique peut se décrire selon un tel schéma, que veut dire que l'évaluer ? À suivre ce schéma distinguant « problèmes », « objectifs », « moyens » et « effets », on aura, en premier ordre du moins, les questions suivantes :

• Qu'est-ce qui est constitué en problèmes ? D'où vient cette constitution en problèmes ? Un problème est en effet toujours construit : la « nature » ne livre pas de « problèmes » tout faits. « Problème » est une catégorie subjective. Les problèmes sont-ils explicités, sont-ils légitimés comme problèmes ou considère-t-on que leur légitimation comme problèmes va de soi ? Il faudra donc ici recourir à une généalogie de la problématisation, éventuellement à sa déconstruction, pour remonter à ses « primitives ».

• Y a-t-il déjà à ce niveau une cohérence : y a-t-il une cohérence de la problématisation ? Par ailleurs — problème typique de méta-évaluation —, la cohérence d'une politique publique n'est pas forcément « la » valeur suprême : expliciter les contradictions insurmontables des objectifs (implicites et explicites) d'une politique donnée n'est pas ipso facto la condamner ; ce peut être aussi en pointer l'impossible propre et donc le réel propre. Ce point concernant la cohérence des objectifs vaut tout autant pour d'autres dimensions des politiques publiques examinées. Il faut donc expliciter le « référentiel », ou plutôt les « référentiels » possibles ou du

moins existant.

• De quelle évaluation implicite relève la fixation retenue des objectifs ? Pourquoi au regard des problèmes explicites ces objectifs déclarés ? Comment évaluer donc le rapport problèmes – > objectifs non seulement « techniquement » (pertinence, adaptation...) mais aussi du point même des « valeurs » à l'œuvre : un objectif n'est pas un pur moyen technique mais engage aussi des valeurs. Par exemple il convient d'évaluer en situation « la valeur » d'une affirmation comme « la fin justifie les moyens » ; cette affirmation mobilise en effet un dispositif d'évaluation – un « référentiel » — où les valeurs s'investissent à tous les niveaux (déclarer que tel ou tel niveau n'est qu'un moyen technique, c'est en soi une évaluation de ce niveau, à dégager comme telle).

• Concernant les moyens, là aussi il convient de ne pas s'enfermer dans une vision techniciste des moyens. Le choix des moyens a à voir avec les « valeurs » présidant à la constitution en « problème » de tel ou tel phénomène et au dégagement de tel ou tel objectif. Évaluer les moyens, ce n'est pas donc pas examiner simplement leur conformité technique, leur adéquation, mais également leur pertinence en termes de valeurs à l'œuvre.

• Tout ceci vaut enfin pour les effets. Un effet est nécessairement construit : par un protocole qui le découpe, le mesure, l'isole, le rehausse... Évaluer une politique publique, ce n'est pas réduire la prise en compte des effets aux effets déclarés de cette politique. Ce peut être aussi prendre en compte des effets attendus mais implicites, des effets « inéluctables » mais non attendus ou passés sous silence... Passer sous silence tel effet, rehausser tel autre relève donc d'une évaluation (quoique le plus souvent implicite). Là encore évaluer une politique publique, c'est expliciter les valeurs à l'œuvre dans cette catégorisation des effets (construire tel phénomène comme effet, négliger tel autre, tenir pour acceptable tel phénomène reconnu comme effet, ou pour négligeable tel autre phénomène non explicité comme effet, etc.).

Évaluer une politique publique, c'est donc d'abord dégager les évaluations (implicites ou explicites) à l'œuvre dans cette politique sachant que ces évaluations sont à l'œuvre non seulement au départ (les problèmes) mais en tout point de la politique (problèmes, objectifs, moyens, effets...). C'est ensuite méta-évaluer ces évaluations c'est-à-dire les inscrire dans un champ de possibles pour en dégager la relativité, la diversité possible, la stabilité relative des unes et des autres, les choix fondamentaux dont elles procèdent, etc.

Remarques particulières sur l'évaluation des politiques publiques en matière de drogues

Trois caractéristiques de ces politiques publiques

Il semble que les politiques publiques en matière de drogues aient trois caractéristiques importantes au regard de nos problèmes d'évaluation :

1. On y parvient très vite aux décisions premières, décisions en termes de valeurs, de puissances évaluantes, décisions qui sont ici, plus qu'ailleurs, fortement partisans et peu consensuelles. D'où un corpus de débats idéologiques qui jaillissent immédiatement et qu'un examen soigneux ne saurait ignorer ou considérer comme des scories inutiles, sauf à dissimuler ses propres partis pris idéologiques et évaluateurs.

2. Les objectifs de ces politiques publiques s'avèrent, ici plus qu'ailleurs, très contradictoires (a minima car on est ici très vite confronté à la division des « intérêts » entre les toxicomanes et les non toxicomanes ; mais voir aussi la contradiction

¹ p. 28

entre objectifs de santé publique et objectifs de désintoxication, entre mesures de réduction des risques et post-cures, entre baisse des morts par overdose et croissance du nombre de dépendants...).

3. Enfin, dans ce domaine plus que dans d'autres, la politique publique n'est qu'une part très réduite des questions politiques : l'action politique de la « société civile » joue ici un rôle prépondérant. Et il n'est pas sûr que la catégorie de « gouvernance » en rende ici entièrement compte. Voir pour cela les difficultés d'une politique publique de prévention en matière de drogues, si l'on refuse bien sûr de cantonner la prévention à ses dimensions « secondaire » et « tertiaire » : une prévention « primaire » (visant à éviter l'entrée dans la consommation de drogues, non à limiter une consommation déjà acquise) engage la mobilisation d'acteurs très divers qui ne saurait se limiter à l'action des agents publics... Ce qui se dit très couramment ainsi : le combat contre la drogue ne peut être l'affaire que de tous, et pas uniquement de l'État.

Ces caractéristiques devront être gardées présentes à l'esprit quand il s'agira d'évaluer telle ou telle politique publique en matière de drogues...

Une caractéristique de la toxicomanie : le poids du nihilisme (Nietzsche)

On a relevé comment Nietzsche incitait à saisir l'évaluation comme généalogie des valeurs. Mais Nietzsche peut nous rendre attentif à une autre dimension, peut-être cardinale dans le champ de la toxicomanie, qui est celle du nihilisme.

Premier aspect : le nihilisme comme déni de toute valeur

Nietzsche aborde le nihilisme comme discours dévaluant toute valeur, comme propos négateur de toute valeur. Si un tel nihilisme existe bien, et s'il est à l'œuvre dans le champ de la toxicomanie, cela ouvre aussitôt à la question : comment évaluer un discours qui se réclame explicitement de l'absence de toute valeur, qui déclare s'établir sur la base d'un déni de toute valeur ? Comment évaluer un discours, une pratique, éventuellement une politique qui assument qu'aucune valeur ne les polarise ? Première difficulté, que je laisse ici en l'état, mais que je propose de réfléchir lors d'une de nos prochaines séances, à la lumière précisément de ce que Nietzsche constitue, au point exact où son « Par-delà le Bien et le Mal » n'est nullement un déni nihiliste de toute valeur, c'est-à-dire de toute évaluation...

Qu'est-ce donc qu'une évaluation à l'époque du nihilisme ?

Second aspect : le nihilisme comme volonté

Nietzsche avance une autre caractérisation synthétique du nihilisme en indexant la figure du nihiliste à qui préfère « vouloir le rien plutôt que ne rien vouloir »¹. Le nihiliste serait celui qui, ne se résignant pas au fait qu'on ne pourrait plus ne rien vouloir (parce que vouloir serait trop dangereux, toujours « en vain »...), préfère encore vouloir le rien, s'entend le « vain », la mort, l'autodestruction, etc.

Mieux identifier les figures nietzschéennes du nihilisme impliquerait en vérité de distinguer différents types, sans doute au moins trois : le nihiliste actif (celui du « plutôt vouloir le rien que ne rien vouloir »), le nihiliste passif (celui du « À quoi bon ? », du « En vain ! »...) et le nihiliste réactif (celui qui se dévoue pour organiser le monde en sorte que soient assurés la tranquillité vaine de l'humanité, le bonheur pour tous enfin débarrassé des soucis de la pensée et de l'idéologie, quelqu'un qui ressemble au Grand Inquisiteur tel que le des-

sine Dostoïevski dans *Les frères Karamasov*, à la figure du « jésuite » tel que Pascal la brosse dans ses *Provinciales* ou au Big Brother du *1984* d'Orwell).

Cette question du nihilisme, que je propose d'explorer lors d'une prochaine séance à la lumière de Nietzsche, a une matérialisation particulière dans le champ de la toxicomanie en raison du poids particulier qu'y jouent les volontés d'autodestruction.

De quatre manières différentes de thématiser la figure du toxicomane

Il me semble que 3+1 conceptions du toxicomane s'affrontent dans les déterminations sous-jacentes aux différentes politiques publiques en matière de toxicomanie :

1) Le toxicomane peut être essentiellement vu comme un *délinquant*. Auquel cas son vis-à-vis sera *le policier et le juge*.

La politique publique qui en découle sera une politique essentiellement répressive à l'égard du toxicomane.

2) Le toxicomane peut être essentiellement vu comme une *victime* (victime de son milieu familial, de l'exclusion sociale, de lui-même, de la prohibition, etc.). Auquel cas son vis-à-vis sera *le travailleur social*. La politique publique qui en découle sera une politique de réduction des risques et, tendancielle-ment, de dépénalisation, puis de libéralisation des drogues.

3) Le toxicomane peut être essentiellement vu comme un *malade mental*. Auquel cas son vis-à-vis sera *le psy* (en particulier le médecin psychiatre). La politique publique qui en découle sera une politique de soins.

4) Je proposerai de considérer le toxicomane essentiellement comme un *nihiliste*. Auquel cas son vis-à-vis sera *le militant*, j'entends par là la figure de qui est convaincu qu'il est possible de vouloir quelque chose et non pas rien (le militant du sport, de l'amour, de la musique, etc.). La politique publique qui en découle est ici plus incertaine dans la mesure où la figure du militant ici convoquée n'est nullement, comme celle du policier et du juge, du travailleur social ou du psychiatre, une figure d'agent public ou même d'acteur « citoyen ».

Comment évaluer telle ou telle politique au regard de la « valeur » qu'elle confère à la figure du toxicomane ? Cette question me semble mériter certaines investigations plus poussées qui pourront être à l'ordre du jour de notre groupe d'étude.

Une question : biopolitique (Foucault) et politiques publiques en matière de drogues ?

Évaluer une politique publique en matière de drogues peut également s'alimenter de cette question : de quelle manière telle ou telle politique s'accorde-t-elle à ce que Michel Foucault a caractérisé, à partir des années 70, comme biopolitique ?

En deux mots², il s'agissait pour lui d'inscrire sous ce nom un basculement des politiques publiques en matière de gestion de vie et de mort des populations, basculement intervenu à partir du 19^e siècle et qui peut se formuler synthétiquement ainsi : l'ancien précepte « Faire mourir et laisser vivre » (le pouvoir du roi s'évaluait essentiellement en sa capacité de faire mourir) s'est inversé en celui de « Faire vivre et laisser mourir » (l'enjeu du pouvoir est de faire vivre les populations en laissant désormais la mort faire son travail).

De quelle manière ce concept foucauldien de bio-politique permet-il d'évaluer certaines dimensions des politiques de

¹ Cf. *Généalogie de la morale*

² On trouve une présentation de cette catégorie dans le cours de Foucault au Collège de France (1976) intitulé *Il faut défendre la société* et dans le premier volume de son *Histoire de la sexualité* intitulé *La volonté de savoir* (1976)

santé publique ? Permet-il également d'éclairer les valeurs à l'œuvre dans la politique de réduction des risques ? Cette interrogation pourra faire l'objet d'une de nos prochaines séances de travail.

Une méthode générale : généalogie et archéologie (Foucault) des politiques

Michel Foucault pourrait également stimuler notre réflexion sur ce qu'est une évaluation — singulièrement l'évaluation d'une politique — en nous invitant à distinguer, comme il le fait à partir des années 70¹, la généalogie et l'archéologie. Renvoyant le travail détaillé de ces questions à d'autres séances, on pourrait ainsi soutenir :

- qu'établir la généalogie d'une politique revient d'une part à remonter de ses conclusions à ses décisions premières, éventuellement implicites, et d'autre part à corréliser ces décisions à d'autres décisions, antérieures (ascendants) ou ultérieures (descendants) ;

- qu'établir l'archéologie de cette même politique consiste à examiner ce qui a rendu possible cette politique (comme ensemble de décisions et conséquences) dans les situations où s'inscrit cette politique — en ce sens, l'archéologie traiterait ici de la logique (ce qui rend possible une existence) sans pour autant traiter de l'existence effective. De quelle manière évaluer une politique passe par une clarification généalogique et archéologique de cette politique (une généalogie entre discours politiques, une archéologie de ce discours dans telle ou telle situation) ? L'hypothèse ici proposée est que le travail de Michel Foucault pourrait nous aider à le caractériser.

Un seul exemple : la politique de réduction des risques

La politique de réduction des risques est souvent présentée « archéologiquement » comme ayant basé en France sa légitimité sur une situation tout à fait particulière : celle des années 1992-1994.

« Généalogiquement », son discours politique se réclame très explicitement du discours des politiques de santé publique.

Comment alors évaluer d'aujourd'hui une cohérence ainsi généalogiquement et archéologiquement gagée ?

2. ÉVALUER LES ÉVALUATIONS EXISTANTES

Je propose de travailler d'un côté en réfléchissant à ce qu'est une évaluation, d'un autre côté en évaluant les évaluations déjà disponibles. Disons quelques mots de cette seconde branche de notre pince de travail.

Généalogie et archéologie d'une évaluation donnée

Pour prolonger la distinction foucauldienne rappelée précédemment, évaluer une évaluation, c'est

1) Remonter à ce point inévaluable (car décidé, au bord du vide) où une évaluation a « décidé » en termes de valeur ; c'est faire la généalogie de l'évaluation.

2) Faire l'archéologie de cette évaluation, c'est examiner ce qui a rendu possible cette décision : le contexte, la situation, les questions posées, etc. « Rendre possible », ce n'est pas décider, calculer, trancher : il s'agit seulement d'examiner les conditions logiques rendant possible que telle décision existentielle ait eu lieu.

Dépasser une approche purement « économiste » de

l'évaluation.

Le calcul économique ne saurait faire ici « l'économie » d'une décision en matière de valeurs : ce qui valide un calcul, ce sont des valeurs en amont (par exemple, dans l'évaluation qui suit, « le bien être de la partie de la société non intoxiquée »). L'économie, comme discipline, ne saurait court-circuiter la détermination des valeurs qu'il s'agira ensuite, éventuellement, de convertir en valeurs-prix.

Exemple : lecture symptomale d'une évaluation normative, esquissée par Pierre Kopp...

S'il s'agit de diagnostiquer logiquement une évaluation disponible, pas simplement de vérifier comptablement ses calculs économiques, une lecture symptomale de l'évaluation semble alors requise : s'entend une lecture qui s'attache aux jointures du discours évaluateur, à ses enchaînements inexplicites ou, tout au contraire, aux enchaînements trop soulignés par l'évaluateur pour qu'on n'y entende pas le jeu d'une dénégation (au sens freudien du terme) c'est-à-dire le déni d'une fissure signifiant en vérité qu'il s'agit bien ici de boucher un trou trop voyant.

Donnons-en un petit exemple à partir du dernier chapitre du livre *L'économie de la drogue* de Pierre Kopp² intitulé : *L'évaluation des politiques publiques antidrogues*.

Extrayons des 25 pages de ce chapitre quelques brefs moments du discours évaluateur tenu par l'auteur, moments susceptibles d'éveiller une oreille attentive aux symptômes des évaluations. Il ne s'agit pas ici d'évaluer l'ensemble de l'évaluation soutenue par Pierre Kopp (ceci nécessiterait sans doute la prise en compte de rapports plus détaillés rédigés par le même auteur sur ces mêmes questions) mais seulement d'indiquer par un petit exemple le type d'attention qui peut être (et doit être) convoquée dans une méta-évaluation de ce type.

L'auteur commence son chapitre par ce premier paragraphe (tous les soulignements sont de mon fait) :

« *La politique publique répressive a pour but de ramener la consommation de drogue le plus près du niveau zéro. Un tel objectif n'a aucun fondement normatif et s'oppose à une politique plus raisonnable de « moindre mal », qui consisterait à minimiser le coût social de la drogue tout en respectant le cadre de l'interdiction de cette dernière. Les moyens adoptés sont souvent inadaptés aux fins visées et ces dernières trop souvent contestables. Trop de ressources sont ainsi gaspillées, et la lutte contre la drogue n'apporte pas à la collectivité le bien-être qu'elle serait en droit d'exiger au vu des sommes qu'elle y consacre. »³*

Commentaire

- Pourquoi aussitôt précisé l'objectif de la politique publique « répressive » qualifier ainsi négativement cet objectif (« aucun fondement normatif ») ? Et d'ailleurs un « fondement normatif », cela existe-t-il ? Pourquoi ici cette valeur incongrue du « fondement » ?

- Pourquoi opposer tout de suite à cet objectif dévalorisé un objectif cette fois positif sous les deux valeurs du « raisonnable » et du « moindre mal » ?

- À quel titre considérer qu'il irait de soi qu'une minimisation du coût social de la drogue devrait être un objectif politique central ? Que dire par exemple si un tel objectif devait être mis en avant concernant la vieillesse, ou la maladie mentale, ou tel ou tel handicap ? N'est-ce pas là aussi l'intrusion d'une

¹ Mêmes références que pour la bio-politique... D'où, au passage, cette question : y a-t-il quelque lien de pensée entre ces deux catégories ?

² Éd. La Découverte (1997)

³ p. 86

« norme sans fondement » ?

• Les fins de « la politique publique répressive » sont déclarées « contestables » : qui en douterait ? Une fin incontestable ne saurait être une fin politique. Mais cette « dévalorisation » est activée par l'auteur sans être argumentée.

• Des ressources sont déclarées « gaspillées » sans qu'on indique selon quel critère telle dépense sera évaluée ou non comme « gaspillage »...

• À quel titre convoquer ici un « bien-être que la collectivité serait en droit d'exiger » ? De quelle collectivité est-il ici question ? Inclut-elle ou non les toxicomanes ou ceux-ci sont-ils déjà comptés en dehors de cette collectivité ? De quoi est composé ce « bien-être » auquel l'auteur prescrit qu'il faut faire droit ? Est-il immuable ? La politique visée peut-elle ou non (doit-elle ou non) influencer sur la conception qu'ont les gens appartenant à cette « collectivité » de leur « bien-être » ?

Autant de questions de « valeur » que le discours ici tenu n'aborde qu'en symptômes en sorte qu'il escamote le champ des possibles où une telle politique décide, face à une autre politique envisageable. Le caractère prescriptif du discours est donc manifeste mais non explicite. Son régime d'évaluation se fait en creux, de manière irréflexive (il ne se déclare pas comme tel, il n'explique pas ses valeurs et décisions mais s'avance comme norme naturelle, évidente, allant de soi...)

Continuons notre lecture.

« *Quel est l'objectif des politiques publiques répressives ? La stratégie antidrogue consiste à limiter la consommation et le trafic de drogue. [...] L'administration Bush annonçait ainsi son objectif en matière de drogue : « La priorité principale de notre politique antidrogue doit être la réduction du niveau global de la consommation. » »¹*

Commentaire

• En quelques lignes, l'évaluation de « la politique publique répressive » a déjà changé : son objectif n'est plus de « ramener la consommation le plus près possible de zéro » mais seulement de la limiter, de la diminuer. On est ainsi passé d'un objectif absolu (l'absolu fixé par le niveau dit « zéro ») à un simple objectif relatif (réduire, limiter le niveau existant). Que penser d'un tel glissement dans l'évaluation ? Pourquoi intervient-il si vite, si manifestement, en tête d'un vaste chapitre ? Comment évaluer cette dérive évaluatrice de Pierre Kopp ? La suite du chapitre va permettre de mieux analyser ces premiers symptômes.

Continuons.

« Des dépenses étaient inefficacement allouées à ceux des aspects de l'usage de drogue qui engendrent le moins d'effets négatifs pour la collectivité (consommation occasionnelle). »²

Commentaire

Retour ici à un point de vue normatif de l'auteur : l'inefficacité (valeur !) est assignée au fait qu'il s'agit là de traiter des effets sans grande conséquence « négative pour la collectivité ». Si ce n'est là poser une « valeur », qu'est-ce donc qu'une valeur ? Mais ne faudrait-il pas ici argumenter alors d'une telle valeur ? En quoi une dépense servant par exemple à améliorer la santé d'une petite minorité (mettons les diabétiques), lors même que la santé défaillante de cette petite minorité n'aurait pas d'effets négatifs pour la collectivité, en quoi une telle dépense devrait-elle être déclarée « inefficacement allouée » ? On voit bien que se joue ici la valeur exacte donnée au mot « efficacité »... L'évaluation à

l'œuvre dans ce discours semble donc suggérer que la valeur normative d'une politique publique doit être le bien-être de la majorité...

Sautons plus loin notre lecture symptomale pour en arriver au moment où s'esquissent les conclusions du discours évaluateur, conclusions qui vont permettre de mieux éclairer les valeurs à l'œuvre depuis le début de l'exposé.

« *Faute de pouvoir empêcher complètement la consommation et le trafic de drogue, ne faut-il pas au moins améliorer les conditions dans lesquelles celle-ci est consommée afin de limiter les dégâts qu'elle engendre ? »³*

Commentaire

Le raisonnement est ici le suivant : Étant donné qu'il n'y a pas de société sans drogues, il faut seulement limiter les dégâts (postulat de la politique de réduction des risques). Mais pourquoi alors ne pourrait-on pas, tout aussi logiquement, poser à l'inverse, qu'étant donné qu'il n'y a pas de drogues sans dégâts, il faut seulement limiter la drogue (postulat de la politique publique répressive). On pourrait de même poser qu'il convient à la fois de limiter la drogue et ses dégâts (postulat cette fois d'une politique publique de soins). Bref, évaluer devrait conduire à rehausser ce champ des possibles à partir de l'évaluation tranchée par une des politiques (en l'occurrence la « politique publique répressive »), et non pas à *dévaluer* les autres possibilités comme étant inexistantes, « sans valeur ». Serait-ce donc que notre évaluateur intervient ici comme simple partisan de la politique de réduction des risques, non comme évaluateur objectif ? Il semble bien puisque la suite livre, cette fois plus immédiatement, les valeurs qu'adopte notre auteur.

Citons ainsi successivement ces énoncés assez étonnants :

« *Il nous semble indiscutable que la réduction du coût social de la drogue devrait être l'objectif de la politique publique.* »⁴
Indiscutable ? Pourtant n'est-ce pas précisément ce type d'objectif qu'une évaluation devrait discuter ? Déclarer indiscutable un objectif politique, c'est une antilogie...

« *Aux Pays-Bas, l'objectif fixé à la politique publique n'est pas de limiter le nombre de consommateurs mais bien le montant agrégé du dommage social causé par la drogue.* »⁵

C'est donc bien qu'il y a un choix possible, une décision à prendre entre deux objectifs possibles, posés ici comme contradictoires : à quel titre d'ailleurs le sont-ils vraiment ? Une évaluation devrait éclairer ce point.

« *La distribution contrôlée aux toxicomanes présente des avantages par rapport à l'interdiction absolue et la légalisation. Il en résulterait des avantages importants : au moins à moyen terme, on pourrait éviter les coûts considérables entraînés par l'interdiction. De même, on pourrait abaisser nettement les coûts dus à l'application de l'interdiction.* »⁶

La valeur normant tout le propos du chapitre semble désormais se clarifier : il s'agit d'économiser les dépenses publiques en matière de lutte contre la drogue.

« *Si la distribution [de drogues] était gratuite, c'est-à-dire financée par les contribuables, le très bas prix de production des drogues (quelques francs le gramme) serait largement contrebalancé par la baisse du coût collectif.* »⁷

Cette conséquence éclaire rétroactivement la valeur ici à

³ p. 104

⁴ p. 109

⁵ p. 111

⁶ p. 111

⁷ p. 112

¹ p. 86

² p. 87

l'œuvre : réduire les dépenses publiques. Mais en cette matière comme en d'autres, est-ce là vraiment un objectif en soi ? Faudrait-il faire, en direction des malades mentaux, des vieux, des improductifs ce qui semble ici « valorisé » à l'égard des toxicomanes ?

« Prendre pour point de départ le fait que l'idéal d'une société parfaitement abstinent est impossible à atteindre. Il convient alors d'accepter d'évaluer ces nouvelles mesures [distribution contrôlée] exclusivement à l'aune de leur impact sur le coût social, qui, rappelons-le, tient compte du niveau de consommation, mais également des externalités négatives associées. »¹

Paralogisme de l'évaluation ici à l'œuvre : on tire une conclusion (cf. « alors ») fautive d'une tautologie (« pas de société parfaitement abstinent ») pour imposer comme « naturel » (et non pas décidé) la valeur choisie (la décision doit être normée par la minimisation du coût social)... Évaluation dissimulatrice, avançant ses valeurs sous couvert de la technique neutre d'un calcul économiste... Mais, même si une évaluation met en place un calcul qui doit décider, les termes mêmes du calcul ne sont pas eux-mêmes calculables et doivent être décidés ! Il n'y a pas en effet de calcul intégral (cf. Gödel) et un système ne peut calculer les lois de son calcul, pas plus qu'il ne peut déduire ses lois de déduction

« Les économies ainsi réalisées permettraient de favoriser, sans aucun a priori, les mesures [en question]. »²

La déclaration selon quoi aucun a priori n'a prévalu dans cette évaluation — comme si une évaluation pouvait ne convoquer aucune valeur « a priori » ! — indique qu'il s'agit ici d'une évaluation qu'on dira dénégatrice d'elle-même.

Au total, l'évaluation proposée dans ce dernier chapitre semble plutôt un dénigrement des valeurs adoptées par « la politique publique répressive » au nom des valeurs (a priori, bien sûr, comme toute valeur) de la politique de réduction des risques plutôt qu'une restitution d'un champ de possibles, d'un carrefour de décisions politiques, d'une alternative dans les évaluations envisageables.

En ce point notre méta-évaluation exhausserait donc que cette évaluation de Pierre Kopp, ne mettant pas logiquement à l'épreuve les valeurs adoptées par la « politique publique répressive » examinée, est une évaluation qu'on dira normative : elle prétend « évaluer » une politique, non pas en mettant les valeurs de cette politique à l'épreuve immanente de son discours et de ses pratiques, mais en les « jugeant » de manière extrinsèque à partir de valeurs préjugées qui ne peuvent alors opérer que comme supposées « méta-valeurs » (ou valeurs de valeurs), des « méta-valeurs » qui ne sont en fait que les valeurs du méta-évaluateur, mais que le méta-évaluateur représente comme norme « indiscutable », « sans a priori », bref comme ce qu'on pourrait appeler « un conformisme des valeurs ».

Thèse

Une méta-évaluation qui norme a priori les valeurs à mettre en œuvre, préjuge d'une évaluation à partir de supposées « méta-valeurs », conforme la politique examinée non pas à sa logique propre mais à des critères exogènes décrétés « indiscutables », une telle méta-évaluation normative, préjugée et conformiste ne saurait être qu'une pseudo-évaluation.

¹ p. 113

² p. 113

ÉLÉMENTS DE LA DISCUSSION

- *Peut-on méta-évaluer sans expliciter « les valeurs » du méta-évaluateur ?*

Oui, si évaluer une évaluation se fait « intrinsèquement » : en mettant à l'épreuve la logique même de l'évaluation. La confrontation des valeurs à l'œuvre dans une évaluation avec d'autres valeurs envisageables n'est pas un préalable ; elle apparaît plutôt comme une conclusion possible (voir ce qui a été dit : une évaluation aiguisée le tranchant des décisions évaluantes, et restitue la diversité du possible).

- *Évaluer une politique suppose qu'une telle politique existe ; cela suppose qu'on n'est pas seulement face à un amas disparate de mesures. Et de plus pour qu'une politique existe comme « une », il lui faut disposer d'une durée dont, en France, une éventuelle politique dispose rarement.*

Oui. D'où le fait qu'il s'agira sans doute d'évaluer un plan institutionnel, un discours constitué et délimité (par une publication par exemple) plutôt qu'une politique au plein sens du terme, rarement atteint dans la pratique.

- *Évaluer une évaluation suppose que de telles évaluations soient actuellement disponibles.*

Certes. Il nous faudra partir de ce qui se présente comme une évaluation, de ce qui se déclare tel, quitte à ce que l'évaluation de cette évaluation conduise précisément à considérer qu'elle n'est pas telle qu'elle se disait être.

- *Ne faut-il pas clarifier au préalable ce que l'on entend par « drogues », par « toxicomanie », etc. ?*

Non, dans la mesure où il ne s'agit pas, dans ce groupe de travail, de définir une politique publique en matière de drogues. Il s'agit de partir de politiques, discours, rapports constitués, etc., en évaluant cas par cas la manière dont chacun délimite son objet, définit ses objectifs, circonscrit ses enjeux, nomme ses constituants... La manière même dont une politique nomme et définit le signifiant « drogue » fait ainsi partie constitutive de son évaluation : nul besoin, pour l'évaluer, d'une « norme » préalable extrinsèque.

- *Les évaluations les plus intéressantes sont peut-être les évaluations non publiques, et non publiées.*

Sans doute, mais comment faire alors ? Inviter ceux qui ont pu les réaliser pour qu'ils nous en parlent ! Travailler dans tous les cas à partir de ce dont on dispose, de manière écrite ou oralement.

QUELQUES RAPPELS SUR LE PRÉCÉDENT EXPOSÉ.**Métaévaluation**

Notre programme cette année n'est pas d'évaluer directement des politiques publiques en matière de drogues — ce type d'investigation requerrait des moyens qui ne sont pas encore les nôtres — mais d'évaluer des évaluations déjà existantes. Appelons cela des métaévaluations.

Évaluer une évaluation, cela peut se faire de deux manières :

- Une manière endogène, qu'on dira « logique », qui examine de l'intérieur de l'évaluation considérée sa puissance évaluatrice c'est-à-dire sa capacité d'identifier les valeurs à l'œuvre dans la politique qu'elle évalue.
- Une manière exogène, qu'on dira « valeur contre valeur », qui se trouve stimulée par le moment précédent (« logique ») de la métaévaluation dans la mesure où ce premier moment contribue à exhausser le champ des possibles où les valeurs qu'on évalue ont été décidées.

Toute évaluation d'une politique est une métaévaluation

On peut dire qu'une politique, impliquant déjà un régime de valeurs décidé contre d'autres régimes possibles, est par elle-même un régime évaluant (voir ce que j'ai appelé l'axiome n° 4 : une valeur n'existe comme telle qu'à mesure de sa puissance d'évaluer ; une valeur, c'est ici une capacité évaluante) ; une politique est donc déjà par elle-même une évaluation : une évaluation politique des problèmes considérés comme ceux qu'il convient de traiter, une évaluation des moyens à mettre en œuvre, une évaluation des effets visés...

En ce sens, toute évaluation d'une politique donnée est déjà, peu ou prou, une métaévaluation à propos de laquelle la distinction précédente s'applique : est-elle exogène (« valeur contre valeur » — et j'avais l'autre fois rappelé, dans mon axiome n° 3 que toute valeur n'existe et ne se décide que contre d'autres valeurs) et/ou est-elle endogène (« logique ») ? En ce qui concerne nos propres métaévaluations, je considère préférable d'adopter la voie endogène c'est-à-dire non pas d'opposer frontalement et ex abrupto des valeurs alternatives aux valeurs mises en œuvre dans telle ou telle évaluation mais, à l'inverse, d'examiner logiquement le mouvement endogène de l'évaluation retenue pour en examiner la consistance évaluante.

Cette méthode endogène privilégie — je l'ai dit — la dimension logique : la cohérence et la consistance du travail évaluant, ses méthodes, ses lignes de force... J'avais esquissé cette méthode à l'occasion d'un très rapide examen d'une petite évaluation proposée par Pierre Kopp de la politique américaine répressive. Vous trouverez les notes de mon exposé sur le site web.

La métaévaluation comme différenciation d'une intégrale

Une valeur, c'est en fait une capacité d'évaluation, c'est une mesure, une jauge.

Exemple

Par exemple la valeur « courage » est ce qui permettra de dire

de tel ou tel acte qu'il est plus ou moins « courageux ». La valeur « courage » est ce qui permet d'évaluer un acte en évaluant sa dimension plus ou moins « courageuse ». Une valeur est donc essentiellement un attribut (une puissance attributive) plutôt qu'un substantif. Évaluer la valeur donnée par tel ou tel discours au mot « courage » se fera en examinant la manière dont ce discours indexe tel ou tel acte, tel ou tel énoncé du qualificatif « courageux » en le mesurant comme « un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout... courageux ». C'est ainsi qu'on pourra dégager la mesure « courage » — la valeur « courage » — telle que mise en œuvre par ce discours.

Intégration

On peut décrire cela au moyen du formalisme mathématique de l'intégration et de la dérivation.

On dira : une valeur v , c'est une mesure, ou une jauge, qui à toute chose x entrant dans son champ propre d'évaluation attribue une valeur $v(x)$.

Supposons qu'une politique π adopte une valeur v_π au regard d'un champ C constitué d'éléments c_i (l'indice π dans l'expression v_π indique que c'est la valeur particulière adoptée par la politique π), on dira que cette politique π évalue le champ C en sommant les valeurs des différents éléments selon la formule :

$$V_\pi(C) = \sum v_\pi(c_i).$$

En notation intégrale, ou aura :

$$V_\pi(C) = \int_C v_\pi(c) dc$$

Une politique, c'est donc la volonté d'établir la valeur $V_\pi(C)$ d'un champ C selon la valeur v_π retenue.

Évaluer cette politique consistera alors en deux choses :

1. Expliciter la valeur adoptée par cette politique (en la différenciant)

Ceci se fera en différenciant l'intégrale précédente c'est-à-dire le $V_\pi(C)$ retenu.

L'idée mathématique sous-jacente est élémentaire : il s'agira de revenir de l'intégrale à la fonction première par dérivation, soit la formule :

$$(\int v_\pi)' = v_\pi$$

où la dérivée de l'intégrale restaure la fonction :

$$F(X) = \int_X f(x) dx \text{ soit } F' = f$$

Soit la généalogie nietzschéenne...

Cette différentiation d'une intégrale en vue de retrouver la valeur à l'œuvre s'appelle chez Nietzsche « généalogie » : « Pour juger de la valeur d'un phénomène il faudra comprendre comment s'explique la hiérarchie qu'on y trouve, c'est-à-dire comprendre pour quelles raisons y dominant, selon le cas, les forces actives ou les forces réactives. Pour ce faire, il faudra comprendre sa généalogie, c'est-à-dire distinguer par quel type de volonté de puissance, affirmative ou négative, il est engendré, motivé. »¹

¹ *Le Zarathoustra de Nietzsche*, par Pierre Héber-Suffrin (Puf, 1988) — p. 97

2. Juger cette valeur dégagée

Ceci se fera à son tour de deux manières complémentaires :

2a. Logiquement

Il s'agira ici en quelque sorte de refaire les calculs d'intégration $[V_{\pi}(C) = \int_C v_{\pi}(c) dc]$ pour s'assurer que l'évaluation qu'on examine a bien été cohérente ; on opère ici en épousant de manière endogène le raisonnement de la politique examinée et en mettant à l'épreuve sa consistance interne.

2b. Valeurs contre valeurs

Il s'agira ensuite de confronter cette fois de manière exogène la valeur v_{π} aux autres valeurs alternatives ; cette séquence de l'évaluation se dira « valeur contre valeur ».

Exemple d'évaluation comme généalogie : Pierre Kopp

Exemple : soit l'évaluation avancée par Pierre Kopp de la politique répressive américaine (voir séance précédente). La métaévaluation de cette évaluation consiste alors en ceci :

1) Expliciter son v_{ξ} (c'est-à-dire la valeur particulière mise en œuvre par cette évaluation) : il apparaît que c'est ici « la minimisation du coût social » puisque la valeur déclarée par Pierre Kopp consiste uniquement à réduire le coût budgétaire de la drogue pour la collectivité.

2) Évaluer ce v_{ξ} se fait ensuite en deux temps :

- D'abord logiquement : l'évaluation par Kopp explicite de manière contradictoire la valeur v_{π} de la politique répressive examinée puis en vient à présupposer que la valeur qui est au principe de l'évaluation par Pierre Kopp (v_{ξ}) serait la seule possible, serait donc en fait « La Valeur » normative si bien qu'elle devrait être également la valeur immanente à la politique répressive examinée !

L'axiome implicite de cette évaluation est donc $v_{\pi} = v_{\xi}$ axiome qu'il nous revient alors d'évaluer comme un forçage logique. D'où que l'évaluation avancée par Pierre Kopp apparaisse comme une pseudo évaluation : on ne peut dire qu'elle a été une opposition « valeur contre valeur » puisqu'elle a court-circuité la phase d'explicitation de v_{π} et donc sa mise à l'épreuve logique.

- Ensuite « valeur contre valeur » : il faut rétablir la pluralité des valeurs possibles, montrer donc le caractère partisan de la valeur v_{ξ} utilisée par Pierre Kopp en dégageant ce qu'une telle « valeur », appliquée sans discussion (puisque considérée par son auteur comme « allant de soi »), a pour effets discutables (voir les conséquences problématiques d'une telle « valeur » s'il s'agissait de trancher ce qu'une collectivité doit faire à l'égard d'une minorité), etc.

LA DIMENSION DU VOULOIR

Je voudrais aujourd'hui, dans cette seconde séance de méthode, qui précède d'autres séances consacrées cette fois à des examens plus minutieux d'évaluations existantes, aborder un autre thème qui me semble capital en matière d'évaluation des politiques publiques de lutte contre la drogue : celui de la valeur que ces politiques accordent ou non à la volonté, au vouloir.

La valeur en politique du « vouloir » est aujourd'hui controversée

Il s'agit donc ici de traiter l'une des valeurs politiques possibles : précisément celle du vouloir politique comme tel, c'est-à-dire du fait que la politique est volonté.

Il est patent que, de même que toute valeur n'existe que contre

d'autres valeurs, de même la valeur accordée à la politique comme volonté s'oppose à d'autres valeurs qui défendent a contrario le non-vouloir — ou l'a-vouloir — de la politique : ce sont les thèmes bien connus du moindre mal, ou de la gestion, ou même du consensus — autant de manières possibles pour valoriser moins un vouloir en sa délimitation forcément dissensuelle¹ qu'une logique d'action faisant l'économie d'un partage des consciences —.

Je ne parle pas ce faisant d'une controverse concernant tel ou tel vouloir concret : par exemple la volonté que les toxicomanes ne transmettent pas le sida à la population non-toxicomane, ou la volonté que les toxicomanes coûtent le moins cher possible à la collectivité, etc. Je parle du principe même de vouloir, de l'idée même que la politique serait la mise en œuvre d'une volonté. Je veux dire par là qu'en amont de toute valeur donnée à tel ou tel type de vouloir politique, il y a une valeur généalogiquement première qui attribue valeur, positive ou négative, à l'acte même de vouloir en politique.

Une double importance

Cette dimension me semble pour nous cardinale, et ce à un double titre.

1) Elle l'est d'abord parce que le champ de la politique me semble exemplairement celui où se constituent, se rencontrent et s'affrontent des volontés. La volonté joue un rôle central en matière de politiques, un rôle ici bien plus évident et reconnu que par exemple en matière artistique ou scientifique : il va moins de soi que l'exercice de la composition musicale ou que l'activité mathématique de base requiert, convoque, met à l'épreuve tel ou tel type de volonté. En matière politique, cette dimension est plus immédiatement manifeste.

2) La seconde raison est que l'existence même de volontés est aujourd'hui fortement décriée, déqualifiée. Le nom que prend ce dénigrement de la possibilité même d'un vouloir est celui de *nihilisme*, et l'influence de ce nihilisme me semble d'une particulière importance dans le champ qui est le nôtre : les politiques en matière de toxicomanie.

Détaillons un peu ces deux points.

Une politique, c'est une volonté politique

Une politique singulière est sous le sceau d'un vouloir singulier ; elle est proprement ce vouloir. Pour le dire en une formule, une politique, c'est une volonté politique. À ce titre, évaluer une politique, c'est toujours évaluer une volonté, et l'intérêt de cette catégorie de volonté est alors d'indexer un processus : une volonté, c'est ce qui s'éprouve dans des obstacles, c'est ce qui décide d'objectifs là où d'autres décisions auraient pu être prises, c'est ce qui met en œuvre des moyens en vue de ces objectifs (une volonté n'est pas un doux rêve), etc. On pourrait dire encore, en tendant un peu plus les choses : une valeur pour une politique, c'est l'inauguration d'une volonté, ou ça n'est pas une valeur. Soit cette autre formule : une valeur politique, c'est une volonté politique. Évaluer une politique, juger ses valeurs, c'est donc aussi bien évaluer une volonté politique, juger une telle volonté.

Le nihilisme comme crise de la volonté

Or — second point — les politiques en matière de toxicomanie se déploient dans un champ où le principe même de la volonté est mis en question ; elles agissent auprès d'acteurs mettant en question la possibilité même de vouloir quelque chose. Ces politiques interviennent en effet dans un espace saturé de nihilisme : mon hypothèse est ainsi que si le nihilisme n'est pas propre à la toxicomanie, il y est cependant

¹ Voir, par exemple, Jacques Rancière...

particulièrement agissant. Or le nihilisme est caractérisable par une contestation particulière de tout vouloir. Cela, c'est Nietzsche qui, me semble-t-il, nous permet le mieux de le comprendre et c'est à ce titre que je propose aujourd'hui de l'étudier quelque peu.

La question que je me pose est donc celle-ci : qu'est-ce qu'une politique dans le champ de la toxicomanie s'il est vrai

- 1) que « politique » désigne une volonté politique,
- 2) que « toxicomanie » désigne un nihilisme,
- 3) que « nihilisme » désigne une forme de déni de toute volonté possible ?

La singularité d'une politique en matière de toxicomanie est donc celle d'une volonté (politique) qui se propose d'opérer non pas, comme d'ordinaire, contre d'autres volontés mais face à des dénis de tout vouloir.

Nietzsche écrivait dans *Par delà le bien et le mal* que « la volonté, bien entendu, ne peut agir que sur une volonté et non sur une matière »¹. Une politique de lutte contre la toxicomanie constitue alors cette singularité d'être une volonté qui se propose d'agir moins sur une autre volonté déclarée qu'au lieu même où toute volonté semble déqualifiée.

La toxicomanie, lieu privilégié de nihilisme

L'hypothèse est donc que la toxicomanie est un lieu privilégié de nihilisme, soit un espace configuré par la crise de l'idée même d'un vouloir. Et c'est avec Nietzsche que je voudrais maintenant explorer cette hypothèse, en sorte qu'elle éclaire les conditions de possibilité des différents vouloirs politiques face à la toxicomanie.

LE NIHILISME À LA LUMIÈRE DE NIETZSCHE

Nietzsche nous délivre le chiffre du nihilisme à la fin de sa *Généalogie de la morale* où il écrit : « L'homme préfère encore avoir la volonté du néant que de ne point vouloir du tout... ». Soit la maxime essentielle du nihilisme : « plutôt vouloir le rien que ne rien vouloir ! », plutôt une volonté de néant qu'un néant de volonté.

Remarque

Je choisis ainsi d'indexer le nihilisme chez Nietzsche à cette torsion du vouloir. Je retiens donc une acception du concept de nihilisme qui en fait une détermination singulière en matière de volonté. À ce titre, *nihilisme* désigne une figure subjective moderne ou contemporaine : en gros une figure qui se constitue dans la seconde partie du 19^e siècle et qui se poursuit, cahin-caha, jusqu'à nos jours.

Je ne retiens donc pas ici l'ensemble des considérations de Nietzsche sur ce qui configure un tel nihilisme : la mort de Dieu, etc. Je prends simplement acte aujourd'hui d'un tel nihilisme et me propose de l'analyser à la lumière de certaines caractérisations déployées par Nietzsche. Mon objectif est ici limité : il n'est pas proprement philosophique ; il est de prélever dans la philosophie de Nietzsche des outils pour penser nos problèmes d'évaluation.

Petite généalogie du mot « nihilisme »²

Le mot *nihilisme* nous vient du 19^e siècle, singulièrement des écrivains russes. Maupassant³ attribue ainsi à Tourgueniev l'invention du terme en 1862⁴. Mais le terme apparaît en fait

pour la première fois au 18^e siècle dans le contexte d'un débat théologique sur la nature humaine du Christ : dans ce contexte, le nihiliste désigne une forme d'hérétique.

Pour les Russes du 19^e, le nihiliste sera avant tout l'homme du « à quoi bon », du « en vain ». Remarquons au passage une priorité de la figure subjective du nihiliste sur la doctrine générale du nihilisme : c'est la conviction qui semble ici faire la doctrine, plutôt que l'inverse...

L'étymologie du terme renvoie au « nihil » latin, qui indexe le rien : le nihilisme se constitue face au rien, face au néant, qu'il ne faut pas confondre bien sûr avec le vide...

Heidegger restitue l'étymologie première du mot latin « nihil »⁵ en rappelant que « nihil », c'est un « ne-hilum » c'est-à-dire la négation du *hilum* (du hile) lequel désigne en botanique « le point ténu qui attache la graine au funicule, le subtil point noir qui retient la fève dans la cosse », le filament ténu par lequel transite la vie élémentaire ; le hile, c'est ce point infime où la vie existe comme suspendue à un fil. Le nihil, le rien, le néant, c'est alors une privation si intégrale qu'elle abolit jusqu'à ce menu fil.

Le nihiliste est cette figure subjective qui porte la conviction qu'il n'y a même pas ce hile, qu'il n'y a rien, s'entend bien sûr rien qui vaille, pas même un mince filet apte à faire transiter quelque valeur et intensité d'existence.

« Plutôt vouloir le rien que ne rien vouloir »

Nietzsche reprend ce terme de nihilisme pour lui conférer un statut d'une tout autre ampleur. Deleuze remarque ainsi que pour Nietzsche, *nihil* n'indique plus seulement le néant comme non-être — le néant comme détermination ontologique — mais le néant comme valeur⁶.

Il ne s'agit pas ici de faire un exposé synthétique sur la philosophie de Nietzsche : je n'en ai ni les savoirs, ni la compétence. Je me propose simplement de faire une coupe dans le massif de ses écrits, singulièrement de ceux qui suivent son *Zarathoustra*, pour éclairer ma question : de quelle crise de la volonté témoigne la toxicomanie contemporaine à laquelle les politiques vont confronter leurs vouloirs propres ?

Je caractérise donc le nihilisme comme la constitution subjective suivante : « plutôt vouloir le rien que ne rien vouloir ».

D'où une question : mais pourquoi donc ne rien vouloir ? Si la maxime est relative, s'il s'agit de vouloir le rien non pas en soi mais essentiellement *parce que* c'est quand même mieux que ne rien vouloir, il faut alors se demander à quel titre serions-nous sous la norme d'un « ne rien vouloir ».

C'est là, bien sûr, où les choses se compliquent, et je ne voudrais pas ici m'engager trop avant dans les chicanes du nietzschéisme — si tant est que ce mot ait un sens... —.

Posons, pour simplifier, que le nihiliste est celui qui tient que la norme de l'époque est de ne rien vouloir et qui, dans ces conditions, soutient qu'il préfère alors vouloir le rien. Son affirmation du « vouloir le rien » est donc elle-même sous conditions : elle est conditionnée par l'idée qu'il s'agirait désormais de ne rien vouloir.

Nous ne sommes nullement obligés de partager cette conviction originare. Il est certes facile de voir de quelle manière « les temps modernes » — ceux de Charlot — affichent qu'en effet il ne faut plus rien vouloir, parce que vouloir serait dangereux, problématique et incertain, parce que toute volonté instaurerait des risques qu'on ne saurait couvrir, inaugurerait

¹ § 36

² Cf. *Le nihilisme*. Textes choisis & présentés par Vladimir Biaggi (GF Flammarion)

³ p. 65

⁴ dans *Pères et fils* (cf. p. 14)

⁵ p. 17

⁶ « Dans le mot nihilisme, *nihil* ne signifie pas le non-être, mais d'abord une valeur de néant. » Gilles Deleuze (*Nietzsche et la philosophie*) p. 169

des aventures bordées de périls. On comprend donc pourquoi le nihiliste conçoit son époque comme exaltant le « ne rien vouloir » mais on n'a pour autant aucune raison de lui concéder que ceci serait bien l'horizon véritable du temps.

Bref, on soutiendra ici, à distance du nihiliste, qu'il reste logiquement possible de vouloir quelque chose et non pas rien, ce qui nous conduira à distinguer en première approximation trois types subjectifs :

— celui qui tient qu'il ne faut rien vouloir ;

— celui qui tient que dans ces conditions, il préfère vouloir le rien ;

— celui qui tient qu'on peut vouloir quelque chose et qu'on n'est donc nullement enfermé dans l'alternative de ne rien vouloir ou de vouloir le rien.

Détaillons un peu cela.

Ne rien vouloir ?

Ne rien vouloir ? Qu'est-ce à dire ? On reconnaît aussitôt sous ce nom le principe du pur et simple gestionnaire : « il y a ce qu'il y a ; gérons-le ! »

L'intérêt en ce point de lire Nietzsche est qu'il clarifie le réseau des « valeurs » donnant consistance à cette position du « ne rien vouloir ».

Cette position, en fait, se divise en deux : il y a d'un côté la pure et simple passivité (du « ne rien vouloir ») et il y a d'un autre côté les thuriféraires de ce « ne rien vouloir », ceux qui déclarent : « il faut ne rien vouloir », ceux qui font un devoir du « ne rien vouloir » et non un simple état des subjectivités.

Différence entre nihiliste passif et nihiliste réactif

On peut lire cette distinction dans la légende du Grand Inquisiteur de Dostoïevski (*Les frères Karamasov*) où la subjectivité supposée des gens — telle que décrite par le Grand Inquisiteur — se distingue de la subjectivité particulière du Grand Inquisiteur lequel veut assurer leur bonheur au prix de leur liberté et au prix de se condamner lui-même au malheur... — voir plus loin le petit florilège —.

Il faut donc distinguer le nihiliste qu'on dira *passif* — celui du « À quoi bon... », du « En vain », du « on ne peut plus rien vouloir » — du nihiliste qu'on dira *réactif* : celui du « Il faut ne rien vouloir », ces deux types de nihilistes s'opposant alors au troisième, celui qu'on dira *actif*, et qui est proprement celui du « plutôt vouloir le rien que ne rien vouloir »¹.

La différence entre nihiliste passif et nihiliste réactif se localise dans le fait que le réactif déclare la valeur d'un « il faut » là où le passif n'en discerne aucune.

Le nihiliste réactif va fonder son « il faut » — il faut ne rien vouloir — sur un réseau de valeurs que Nietzsche nous aide à mettre au jour. Les valeurs mises en avant par le nihiliste réactif vont être : « bonheur », « confort », « sécurité » (pas de risque), « pitié », « santé » (au prix des poisons)... Voir plus loin le petit florilège rassemblé de citations de Nietzsche.

Remarque sur la différence réactif / actif

En un certain sens, vouloir ces valeurs réactives — vouloir la survie confortable, la résignation pragmatique, etc. —, c'est aussi pour Nietzsche une manière de vouloir le rien plutôt qu'une manière de prôner un « ne rien vouloir ». On pourrait donc dire en ce sens que le nihiliste réactif est aussi actif (il est également quelqu'un qui veut le rien, du rien) — c'est d'ailleurs bien pour cela qu'il y a *actif* dans *réactif* — sauf que le réactif ne déplore nullement le « ne rien vouloir », ce que

fait par contre l'actif le quel, s'il veut le rien, c'est seulement « plutôt que ne rien vouloir ».

Ceci a pour importante conséquence que le réactif ne thématise pas son « vouloir le confort », son refus du risque inhérent à la liberté comme un « vouloir le rien ». Il le thématise seulement comme un « il faut ne rien vouloir », un « il faut assurer la tranquillité », un « il faut gérer le confort » en économisant les risques d'un vouloir qui n'aurait pas ces traits de la nécessité (cette nécessité qui procéderait de « la nature humaine »...). Pour le réactif il ne s'agit pas, comme pour l'actif, de « vouloir le rien plutôt que ne rien vouloir » mais plutôt de « vouloir le non-vouloir-quelque-chose », « vouloir le rien des vouloirs », « vouloir ne rien vouloir plutôt que vouloir quelque chose » mais où le premier vouloir de la formule « vouloir ne rien vouloir » se présente dans la figure d'un « il faut ». D'où que la maxime propre du nihiliste réactif est : « Il faut ne rien vouloir plutôt que vouloir quelque chose ».

Vouloir le rien ?

Vouloir le rien ? C'est ici le nihiliste qu'on dira *actif* (troisième type de nihiliste après le passif et le réactif). Il s'agit ici à proprement parler de celui qui soutient le vouloir le rien par contraposition à un « ne rien vouloir », comme un « plutôt cela que ceci ». D'où les trois types de nihilistes, identifiés à leur maxime propre :

<i>Nihiliste</i>	<i>Passif</i>	<i>Réactif</i>	<i>Actif</i>
Maxime :	<i>On ne peut plus rien vouloir.</i>	<i>Il faut ne rien vouloir plutôt que vouloir quelque chose.</i>	<i>Plutôt vouloir le rien que ne rien vouloir !</i>

Vouloir le rien, c'est vouloir l'autodestruction, la mort (*Viva la muerte...*), la servitude (on peut *vouloir* la servitude, et pas seulement la subir : voir la Boétie et le thème de *la servitude volontaire...*).

Quatre exemples de nihilisme actif

Vouloir la servitude (Étienne de la Boétie : Le discours de la servitude volontaire²)

Ce ne sont pas les armes qui défendent le tyran. [...] Les hommes tyrannisés,] s'ils désiraient la liberté, ils l'auraient. [...] Un tyran n'a puissance que celle que lui donnent les hommes qui l'endurent. [...] Le tyran asservit les sujets les uns par le moyen des autres.

La coutume n'a en aucun endroit si grande vertu qu'en ceci, de [...] nous apprendre à avaler le venin de la servitude. [...] La première raison de la servitude volontaire c'est la coutume.

Pour avoir liberté, il ne faut que la désirer, il n'est besoin que d'un simple vouloir.

Vouloir la mort (Fritz Zorn : Mars³)

Puisqu'on ne peut rien tirer du vivre, essayons donc le mourir. Et voyez, ça allait mieux ainsi. [...] Je ne peux qu'être content de ce que j'aie attrapé le cancer.⁴

J'ai grandi dans le meilleur, le plus sain, le plus harmonieux, le plus stérile et le plus faux de tous les mondes [*La Suisse en l'espèce, singulièrement celle fortunée de Zurich*]. [...] Plutôt le cancer que l'harmonie. Ou, en espagnol : ¡*Viva la muerte!*⁵

Vaut-il mieux, soixante ans durant, mijoter à mort sur la petite flamme de la frustration ou plutôt, par désespoir, déjà mourir à trente ans du cancer ? Le moulin de la désespérance doit-il plutôt tourner un peu plus lentement pendant soixante ans ou vaut-il mieux, sur un

² 1546. Ainsi « vouloir le rien » n'est pas une invention moderne. Le propre du nihilisme s'enracine dans une déconsidération, elle moderne, du « vouloir quelque chose » en sorte qu'il s'agisse désormais de vouloir le rien *plutôt que de ne rien vouloir...*

³ 1977. Fritz Zorn est suisse (Zurich)...

⁴ p. 218-219

⁵ p. 225

¹ Attention : la distinction *passif* / *réactif* / *actif* que je propose ici s'écarte de celle que constitue Deleuze (op. cit. pp. 169-174) entre *négatif* / *réactif* / *passif* : nos objectifs comme nos espaces de pensée ne sont pas ici les mêmes...

rythme un peu plus rapide, être, au bout de trente ans déjà, moulu à mort ? Naturellement, je choisis le second cas. Si déjà, en tant que descendant de ma famille, il ne me reste pas d'autre solution que de me laisser broyer par le désespoir, j'aime bien mieux déjà mourir à trente ans de mon désespoir mué en cancer plutôt que d'attendre soixante ans durant l'anévrisme libérateur. S'il n'y a tout de même plus d'autre solution pour moi que d'être détruit, je préfère un franc suicide à un suicide déguisé.¹

Maintenant je suis en enfer mais au moins je n'y ai pas « ma tranquillité ». Bien sûr l'enfer est effroyable mais cela vaut la peine d'y être.²

Vouloir le bonheur contre la liberté (Dostoïevski : Les frères Karamasov³)

Ivan parlant du Grand Inquisiteur : « Il se vante d'avoir, lui et les siens, supprimé la liberté, dans le dessein de rendre les hommes heureux. »⁴

Le Grand Inquisiteur s'adressant à Jésus : « Tu as rejeté l'unique moyen de procurer le bonheur aux hommes. [...] Il n'y a pas de souci plus cuisant pour l'homme que de trouver au plus tôt un être à qui déléguer ce don de la liberté que le malheureux apporte en naissant. [...] Tu as trop exigé de lui. [...] Nous rendrons tous les hommes heureux. [...] Nous leur donnerons un bonheur doux et humble. [...] Je te montrerai les milliards d'heureux. Et nous, nous serons chargés de leurs fautes, pour faire leur bonheur. »⁵

Vouloir la non-pensée par la sophistication d'un nouveau vocabulaire (Georges Orwell : 1984)

L'espèce humaine avait le choix entre la liberté et le bonheur et le bonheur valait mieux.⁶

En pleine conscience et avec une absolue bonne foi, émettre des mensonges soigneusement agencés.⁷

Vous croyez que notre travail principal est d'inventer des mots nouveaux ? Pas du tout ! Nous détruisons chaque jour des mots, des vingtaines de mot, des centaines de mots.⁸

Savez-vous que le novlangue est la seule langue dont le vocabulaire diminue chaque année ?⁹

Ne voyez-vous pas que le véritable but du novlangue est de restreindre les limites de la pensée ?¹⁰

Il n'était pas nécessaire d'en savoir beaucoup. Aussi longtemps qu'ils continuaient à travailler et à engendrer, leurs autres activités seraient sans importance.¹¹

Une idée hérétique — c'est-à-dire une idée s'écartant des principes de l'angsoc — serait littéralement impensable, du moins dans la mesure où la pensée dépend des mots. [...] Le vocabulaire du novlangue excluait toutes les autres idées et même les possibilités d'y arriver par des méthodes indirectes. L'invention de mots nouveaux, l'élimination surtout des mots indésirables.¹²

Les mots formés pour des fins politiques étaient destinés à imposer l'attitude mentale voulue à la personne qui les employait.¹³

La fonction spéciale de certains mots novlangue n'était pas tellement d'exprimer des idées que d'en détruire.¹⁴

En novlangue, l'expression des opinions non orthodoxes était presque impossible.¹⁵

Petit florilège nietzschéen des valeurs nihilistes¹⁶

« À quoi bon ? », « En vain ! »

Les dernières corneilles dont on entend la voix croassent : « À quoi bon ? », « En vain ! », « Nada ! ». (GM¹⁷)

Le refrain désolé : « En vain ! » (GM¹⁸)

Une doctrine se répand : « Tout est vain, tout est égal, tout est révolu. » (Z¹⁹)

Il [Zarathoustra] méprise la sagesse geignarde qui ne cesse de gémir : « Tout est vain ! » [...] Ce qu'il hait par-dessus tout, c'est l'homme passif qui s'accommode de tout. [...] Cet égoïsme bienheureux crache avec mépris sur toute servilité, quelle qu'elle soit. Il appelle mauvais tout ce qui est courbé, servile, avare, les yeux clignotants et soumis, les cœurs contrits, et cette façon hypocrite et complaisante de prodiguer les baisers de grosses lèvres molles. (Z²⁰)

« Rien ne vaut la peine. Il ne faut rien vouloir. » Mais c'est une prédication de servitude. (Z²¹)

Résignation

« Tout s'arrange » — voilà une maxime de résignation. Mais je vous le dis, âmes douillettes : « Tout se déränge, et tout vous déränge de plus en plus. » (Z²²)

Ne plus vouloir, ne plus juger, ne plus créer ! Oh ! puisse cette grande lassitude me demeurer toujours étrangère. (Z)

Servitude²³

La servitude est la seule et l'ultime condition dans laquelle prospère l'homme faible de volonté. (VIII²⁴)

« Rien ne vaut la peine. Il ne faut rien vouloir. » Mais c'est une prédication de servitude ! (Z²⁵)

Bonheur

Notre recherche a-t-elle pour objectif la tranquillité, la paix, le bonheur ? Non, seulement la vérité, quand bien même elle serait terrible et repoussante au plus haut point.²⁶

La fin de la civilisation n'est pas le bonheur d'un peuple ; cette fin, c'est la production des grandes œuvres.²⁷

Qu'importe le bonheur ! Il y a longtemps que je ne suis plus à l'affût du bonheur, je suis à l'affût de mon œuvre. (Z²⁸)

Si le bonheur était vraiment souhaitable pour l'homme, l'idiot serait le plus beau représentant de l'humanité.²⁹

Toutes ces morales qui offrent à l'individu de faire son « bonheur », comme on dit, que sont-elles autre chose que des compromis avec le danger qui menace la personne à l'intérieur d'elle-même ? Tout cela, intellectuellement, ne vaut pas cher, c'est fort loin de la « sagesse ». On tâche de réduire les passions à un degré de médiocrité qui les rende inoffensives et permette de les satisfaire sans danger. (PBM³⁰)

Pitié

Cette estimation exagérée et toute moderne de la pitié est quelque chose de nouveau : jusqu'à présent c'était précisément sur la valeur négative de la pitié que les philosophes étaient tombés d'accord. Qu'il me suffise de nommer Platon, Spinoza, La Rochefoucauld et

16 Références

GM : *Généalogie de la morale*

Z : *Ainsi parlait Zarathoustra*

EH : *Ecce homo*

VIII : *Œuvres complètes, tome VIII*

CI : *Considérations intempestives*

AC : *L'Antéchrist*

PBM : *Par delà le bien et le mal*

¹⁷ p. 237

¹⁸ p. 244

¹⁹ p. 285, 427

²⁰ p. 399

²¹ p. 431

²² p. 359

²³ Cf. Spinoza (quatrième partie de l'Éthique)

²⁴ p. 220

²⁵ p. 241

²⁶ Cité par Montinari

²⁷ Cité par Granier

²⁸ p. 493

²⁹ Cité par Montinari

³⁰ § 197

¹ p. 239

² p. 314

³ Livre V, chapitre V

⁴ p. 233

⁵ p. 233-241

⁶ p. 370

⁷ p. 55

⁸ p. 78

⁹ p. 79

¹⁰ p. 79

¹¹ p. 105

¹² p. 422

¹³ p. 426-427

¹⁴ p. 429

¹⁵ p. 435

Kant, ces quatre esprits aussi différents que possible l'un de l'autre mais unis sur un point : le mépris de la pitié. (GM¹)
 Je vous mets en garde contre la pitié. (Z²)
 Le dernier péché : la pitié (Z³)
 Ménager les hommes, avoir pitié d'eux — tel fut toujours pour moi le pire danger. (Z⁴)
 La pitié, c'est la pratique du nihilisme... La pitié persuade du néant ! (AC⁵)

Plaisir & jouissance

Quiconque prêche la jouissance, vois s'il ne porte pas un groin de porc.⁶
 Il ne faut pas, en règle générale, rechercher le plaisir. (Z⁷)
 On aura son petit plaisir pour le jour, et son petit plaisir pour la nuit ; mais on révèrera la santé. (Z⁸)

Pragmatisme et réalisme du « fait »⁹

Vous choisissez pour idole le fait accompli, alors que le fait a toujours ressemblé à un veau plutôt qu'à un dieu. (CI¹⁰)
 L'homme n'est vertueux que s'il se révolte contre la puissance aveugle des faits. (CI¹¹)
 Ce fatalisme des « petits faits » (ce petit *faitalisme*, comme je le nomme). (GM¹²)
 Toutes les menaces de l'avenir [...] sont encore plus rassurantes et plus familières que votre « réalisme ». (Z¹³)

La vie conçue comme survie¹⁴

L'État, c'est le lieu où tous sont intoxiqués, [...] où le lent suicide de tous s'appelle « la vie ». (Z¹⁵)

Peur

La morale de la peur¹⁶. (PBM¹⁷)

Drogues

Un peu de poison de temps à autre ; cela donne des rêves agréables. Et beaucoup de poison pour finir, afin d'avoir une mort agréable. (Z¹⁸)
 L'Europe d'aujourd'hui est riche avant tout en excitants ; il semble que rien ne lui soit indispensable que les stimulants et les eaux-de-

vie. (GM¹⁹)

Vouloir quelque chose ?

On a donc trois types subjectifs de nihiliste :

- Le passif : « À quoi bon vouloir ? Tout vouloir est en vain. On ne peut rien vouloir. »
- Le réactif : « Plutôt ne rien vouloir que vouloir quelque chose. Il faut ne rien vouloir. »
- L'actif : « Plutôt vouloir le rien que ne rien vouloir ».

Reste le type subjectif — celui qu'incarne Nietzsche lui-même, qui bien sûr n'est pas lui-même nihiliste — qui tient non seulement qu'on peut vouloir quelque chose mais également qui affirme : « plutôt vouloir quelque chose que vouloir le rien ou que ne rien vouloir ». J'appellerai ce type subjectif le type *militant* (militant de l'action collective émancipatrice mais aussi militant de telle musique ou des mathématiques ou de tel sport ou de tel métier, ou des Narcotiques Anonymes...). Ce type subjectif est essentiellement affirmatif (plutôt que critique) — à ce titre, il se retrouve, sous d'autres noms, chez Nietzsche... —

Notre tableau des types devient alors celui-ci :

<i>Nihiliste passif</i>	<i>Nihiliste réactif</i>	<i>Nihiliste actif</i>	<i>Militant affirmatif</i>
<i>On ne peut rien vouloir.</i>	<i>Il faut ne rien vouloir.</i>	<i>Plutôt vouloir le rien que ne rien vouloir !</i>	<i>On peut vouloir quelque chose</i>

Accord en un point du militant et du nihiliste actif

En un certain sens pour le militant non-nihiliste, le nihiliste actif est le plus intéressant des trois types nihilistes²⁰, car lui au moins n'a pas cédé sur le vouloir propre d'un sujet, sur le vouloir comme marque d'existence subjective, comme opérateur d'intensification de l'existence, et toute existence subjective est bien requise en effet d'évaluer son intensité propre. En un certain sens, le militant s'accordera au nihiliste actif pour dire : s'il s'agissait de ne rien vouloir, mieux vaudrait en effet vouloir le rien que ne rien vouloir, mais le militant soutiendra qu'on n'est nullement condamné à ne rien vouloir puisqu'on peut vouloir quelque chose...

Petit florilège nietzschéen des valeurs affirmatives

*Vivre, c'est risquer*²¹

La valeur d'une cause se mesure parfois non à ce qu'on atteint par

¹ p. 15, 189

² p. 203, 491

³ p. 503

⁴ p. 389

⁵ § 7

⁶ Cité par Henri Guillemin

⁷ p. 417

⁸ p. 69

⁹ Cf. Rousseau : si l'on veut penser, commençons par écarter tous les faits.

¹⁰ p. 337

¹¹ p. 339

¹² p. 228

¹³ p. 259

¹⁴ Cf. les situationnistes... Par exemple Raoul Vaneigem (*Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*) : « Le mal de survie... La survie est une vie au ralenti. » (p. 207-208) « Il y a un monde entre lutter pour vivre et lutter pour ne pas mourir. Les révoltes de survie s'étalonnent sur les normes de la mort. » (p. 224) « L'homme du ressentiment est le parfait survivant. » (p. 212)

Cf. aussi Kafka : « Celui qui, de son vivant, ne vient pas au bout de sa vie, a besoin de l'une de ses mains pour écarter le désespoir que lui cause son destin — il n'y arrive qu'imparfaitement — et de l'autre main il peut enregistrer ce qu'il aperçoit sous les décombres, car il voit autre chose et plus que les autres, il est donc mort de son vivant et il est essentiellement le survivant »

¹⁵ p. 129

¹⁶ Nietzsche appelle ainsi la magnétisation par la peur : cette manière de s'orienter selon la peur, pour l'économiser. Or (cf.) Spinoza, la peur est mauvaise conseillère ; la peur de la peur (ou lâcheté) n'est pas une vertu. A contrario, le courage (voir plus loin : « valeurs affirmatives ») connaît la peur et l'affronte ; il ne se laisse pas guider par le désir de l'éviter.

¹⁷ § 197, 198...

¹⁸ p. 67

¹⁹ p. 240

²⁰ Cf. le libertin par rapport au Jésuite des *Provinciales* (celui-ci pour Pascal aurait été — attention à l'anachronisme de parler de nihilisme pour Pascal — de type réactif quand le libertin aurait été de type actif).

²¹ Cf. vivre (et pas survivre), c'est intensifier l'existence.

Par exemple :

« Qu'est-ce qui arrivera le jour où vous aurez éliminé le risque et donné à l'humanité cette sécurité qui n'est faite que pour les bêtes à cornes ? Il nous faut cette mordante inquiétude de demain, il nous faut des ennemis pour de bon, il nous faut des passions bon gré mal gré, le sang qui chauffe, un pincement de temps en temps au bon endroit qui nous fasse sauter en l'air, une bonne grosse bêtise pour s'amuser ! [...] C'est comme ça qu'on saura de quoi nous sommes faits. [...] J'aime quelque chose qui m'oblige à donner mon plein, et non seulement toute ma force mais quelque chose de trois fois et quatre fois au-dessus de ma force. » Claudel

« Il faut savoir risquer la peur comme on risque la mort, le vrai courage est dans ce risque. » Bernanos

« Parmi les dangers de l'art nouveau, le pire est l'absence de risque. » Adorno

elle, mais à ce qu'il faut la payer, à ce qu'elle nous *coûte*. (VIII¹)
 Il faut vivre dangereusement.²
 L'homme est une corde tendue entre la bête et le Surhumain — une corde au-dessus d'un abîme. (Z³)
 Zarathoustra était l'ami de tous ceux qui n'aiment pas à vivre sans péril. (Z⁴)
 J'aime ceux qui ne savent vivre qu'à condition de périr, car en périssant ils se dépassent. (Z⁵)
 J'aime ceux qui ne veulent point se préserver. J'aime de toute ma tendresse ceux qui périssent ; car ils franchissent le pont. (Z⁶)
 La vertu est volonté de périr et flèche de l'infini désir. (Z⁷)
 C'est pour moi une nécessité d'ignorer la prudence ; mon destin le veut ainsi. (Z⁸)
 Quelle dose de vérité un esprit sait-il *supporter*, sait-il *risquer* ? Voilà qui, de plus en plus, devint pour moi le vrai critère des valeurs. (EH⁹)
 Se mettre toujours dans des situations où il ne soit pas permis d'avoir de fausses vertus, mais où, comme le funambule sur sa corde, on ne puisse que tomber ou tenir — ou s'en sortir... (VIII¹⁰)

Vivre, c'est se dépasser

Celui qui veut créer ce qui le dépasse est à mes yeux celui dont le vouloir est le plus pur. (Z¹¹)
 J'aime l'homme qui veut créer ce qui le dépasse, et qui en périt. (Z¹²)
 Vous n'êtes plus aptes à créer ce qui vous dépasse. (Z¹³)
 L'homme est un être qui doit se dépasser. (Z¹⁴)
 L'homme est ce qui doit être dépassé. (Z¹⁵)
 Il faut que tu t'élèves plus haut que toi-même. (Z¹⁶)

*Mourir n'est pas le vrai danger*¹⁷

Meurs à temps ; tel est le conseil de Zarathoustra. Mais celui qui n'a jamais vécu à temps, comment pourrait-il mourir à temps ? (Z¹⁸)
 Celui qui a la plus belle vie est celui qui ne tient pas à la vie. (CI¹⁹)
 Je ne connais pas de meilleure raison de vivre que de mourir pour une grande cause, pour un dessein impossible. (CI²⁰)

Vouloir

Le nom du grand dragon, c'est « Tu dois ». Mais l'âme du lion dit : « Je veux ! ». [...] Conquérir le droit sacré de dire non, même au devoir. (Z²¹)
 Le caractère essentiel de la volonté humaine, son *horror vacui* : il lui faut un but, — et il préfère encore avoir la volonté de néant que de ne point vouloir du tout. (GM²²)
 Une volonté d'anéantissement, c'est du moins, cela demeure toujours une volonté ! : l'homme préfère encore avoir la volonté du néant que de ne point vouloir du tout... (GM²³)
 J'enseigne aux hommes un vouloir nouveau. (Z²⁴)
 Ne plus vouloir, ne plus juger, ne plus créer ! Oh ! puisse cette grande lassitude me demeurer toujours étrangère. (Z²⁵)

¹ p. 133
² Cité par Henri Guillemin
³ p. 63
⁴ p. 325
⁵ p. 63
⁶ p. 63
⁷ p. 63
⁸ p. 531
⁹ § 3 et aussi VIII p. 240
¹⁰ p. 64
¹¹ p. 265
¹² p. 157
¹³ p. 103
¹⁴ p. 107
¹⁵ p. 127, 555
¹⁶ p. 321
¹⁷ Cf. Spinoza : un homme libre ne pense à rien moins qu'à la mort.
¹⁸ p. 169
¹⁹ p. 227
²⁰ p. 357
²¹ p. 87
²² p. 144
²³ p. 246
²⁴ p. 97
²⁵ p. 197

Vouloir est délivrance. (Z²⁶)
 Vouloir délivre, car vouloir, c'est créer. (Z²⁷)

Grandeur

Je cherche la grandeur. [...] Chercher la grandeur, cela te fait honneur. (Z²⁸)
 Les grands moments de la lutte entre les individus forment une chaîne qui prolonge à travers les millénaires la ligne de faite de l'humanité. La cime d'un de ces moments depuis longtemps révolus demeure vivante, lumineuse et haute. [...] Tout ce qui est grand doit être éternel. (CI²⁹)
 Tu es en marche vers ta grandeur. (Z³⁰)
 La grandeur de l'Homme, c'est qu'il est *un pont et non un terme* ; ce qu'on peut aimer chez l'Homme, c'est qu'il est *transition et perte*. (Z³¹)

Liberté

Qu'est-ce que la liberté ? C'est d'avoir la volonté d'être responsable de soi-même. De maintenir la distance qui nous isole des autres. (VIII³²)

Courage

Celui qui a du courage, c'est celui qui connaît la peur, mais qui dompte la peur³³. (Z³⁴)

Vérité

Il ne faut jamais demander si la vérité est utile.³⁵
 Une chose peut être vraie même si elle est au plus haut point nuisible et dangereuse. [...] La vigueur d'un esprit se mesure à la dose de « vérité » qu'il peut supporter. (PBM³⁶)

Une valeur n'a pas de prix

Ce qui a un prix n'a guère de valeur. (Z³⁷)

La toxicomanie comme nihilisme

Les types nietzschéens peuvent aiguïser une lecture symptomatique des discours à évaluer en nous rendant attentifs aux valeurs qu'ils mettent à l'œuvre sans forcément les déclarer, les problématiser, les réfléchir.

Nihiliste passif

Toxicomane passif

C'est le toxicomane qui s'installe dans la drogue par faiblesse plutôt que par décision, insensiblement plutôt qu'en s'y jetant de toutes ses forces.

Nihiliste passif non toxicomane

Cf. la position « on ne peut plus vouloir être contre la drogue », ou « être drogué n'est plus un problème » (à l'heure du tout médical, par exemple).

Nihiliste réactif

Toxicomane réactif ?

Il n'existe pas. Ce point me semble important.

Nihiliste réactif non toxicomane

C'est le pragmatiste de la toxicomanie qui la considère comme pratique inévitable. C'est moins : « on ne peut plus se battre

²⁶ p. 297
²⁷ p. 433
²⁸ p. 533
²⁹ p. 225
³⁰ p. 231
³¹ p. 63, 415
³² p. 133
³³ Contre ce que Nietzsche appelle la « morale de la peur » (voir *supra*)
³⁴ p. 597
³⁵ p. Cité par Granier
³⁶ § 39
³⁷ p. 425

contre la drogue » que « il ne faut plus se vouloir contre la drogue ». Il faut seulement gérer l'état des choses.

C'est la drogue prise comme un « fait » qui doit dicter sa ligne de conduite : il faut se résigner à la montée des drogues.

On retrouve ici le réseau des valeurs nihilistes : c'est aussi bien l'éloge de la survie — du simple « ne pas mourir » — prise comme valeur suprême décidant de la vie même (au lieu que la mort se mesure à la vie — « plutôt mourir libre que vivre esclave », « la liberté ou la mort ! », etc. —, dans le nihilisme c'est la vie qui se mesure à la mort : « plutôt rouge que mort ! »). D'où plutôt vivre drogué, plutôt rester drogué à vie que de risquer de mourir abstiné. D'où l'indifférence revendiquée à la dimension de liberté subjective, l'éloge d'une servitude volontaire d'autant plus positive qu'elle serait désormais partagée par tous sous le nouveau nom générique de « dépendance » (sophistique de la liberté comme indépendance impossible...), la revendication libérale du droit individuel aux plaisirs (quand cela ne devient pas cet impératif de jouir auquel seul les « puritains » pourraient trouver à redire), etc. On reconnaît là tout un réseau consistant de valeurs mises en jeu plus ou moins ouvertement dans le champ des discours sur la toxicomanie.

Nihiliste actif

Toxicomane actif

Le toxicomane, comme voulant la servitude par rapport au produit, comme acteur de son autodestruction.

Nihiliste actif non toxicomane

Cette figure, je pense, n'existe pas.

D'où ce tableau avec deux vides qu'il serait intéressant d'interroger plus avant... :

<i>Nihiliste</i>	<i>Passif</i>	<i>Réactif</i>	<i>Actif</i>
Sa maxime :	<i>On ne peut rien vouloir.</i>	<i>Il faut ne rien vouloir.</i>	<i>Plutôt vouloir le rien que ne rien vouloir !</i>
Toxicomane		∅	
Non toxicomane			∅

Florilège du nihilisme de la drogue

Intensification de l'existence

[Dans la drogue], « il ne s'agit que d'une intensification de la vie telle qu'elle est vécue ordinairement. » Philip K. Dick (*Substance mort*¹)

« N'oubliez jamais l'intensité, car les approches qui marchent dans nos métiers vis-à-vis des toxicomanes, c'est là où passe un peu d'intensité. » Claude Olievenstein (*Toxicomanie et devenir de l'humanité*²)

« Vitesse lente de l'opium. » « Il est difficile de vivre sans l'opium après l'avoir connu parce qu'il est difficile, après avoir connu l'opium, de prendre la terre au sérieux. » « Guéri, je me sens vide, pauvre, écorché, malade. Je flotte. » Jean Cocteau (*Opium*³)

« Quand on arrête, tout paraît terne, mais on ne peut oublier le rituel de la piqûre, l'horreur passive de la came qui semble concentrer toute vie dans le bras, trois fois par jour. » William Burroughs (*Junky*⁴)

Autoempoisonnement, autodestruction

« Cet empoisonnement exquis » Jean Cocteau (*Opium*⁵)

« Les *crackheads* inhalent dans un effort constant pour perdre leur identité et parvenir à la fusion avec la cocaïne-crack. » Terry Williams (*Crackhouse*⁶)

« Rôdait une vérité trop cruelle pour être affrontée de face : tous ses autres problèmes avaient été fort commodément oubliés pendant qu'elle ne s'occupait que d'une seule chose, la drogue. » Donald Goines (*L'accro*⁷)

« Il n'arrive jamais rien dans l'univers de la drogue. » William Burroughs (*Le festin nu*⁸)

Plaisir & jouissance

« La drogue devient l'autoplasir quasi exclusif. [...] L'autoplasir narcissique devient roi. » « L'utilisation de leurs corps par les toxicomanes pour jouir d'eux-mêmes dans un corps à corps avec eux-mêmes qui utilise pour médiateur la seringue » Claude Olievenstein (*La drogue/Écrits sur la toxicomanie*⁹)

Vouloir la drogue...

« L'abus des drogues n'est pas une maladie ; c'est une décision, au même titre que la décision de traverser la rue devant une voiture lancée à vive allure. » Philip K. Dick (*Substance mort*¹⁰)

Servitude volontaire

« Le plaisir qu'on tire de la came est de vivre sous sa loi. » William Burroughs (*Junky*¹¹)

Mais sans doute tous les toxicomanes ne sont pas actifs : cf. culpabilité de beaucoup qui s'avèrent être des nihilistes plus passifs qu'actifs.

Militant

C'est le type subjectif qui soutient un usage affirmatif et « positif » du vouloir.

Il faudrait en ce point rappeler les termes du débat philosophique existant aujourd'hui sur le concept de volonté. Le lieu n'est pas ici de le déployer mais simplement d'indiquer que le partage philosophique perdure sur la question : le concept classique de « volonté » (issu du XVII^e siècle) est-il aujourd'hui condamné à devoir être déconstruit ou y a-t-il sens philosophique à repenser aujourd'hui qu'un sujet peut vouloir¹² ?

Bref, il y a toujours lieu de décider sur ce point : vouloir ou ne pas vouloir si bien qu'on dira que « vouloir » reste une valeur en jeu (valeur contre valeur : vouloir contre non-vouloir) qui se trouve alors au cœur des politiques, singulièrement des politiques en matière de toxicomanies.

CONCLUSION

Évaluer les politiques en matière de toxicomanie, c'est donc aussi — et peut-être avant tout — évaluer leurs volontés à l'œuvre.

D'où le tableau suivant, introduisant à une typologie possible des volontés politiques en matière de toxicomanie selon trois catégories de politiques *publiques* et un mode *collectif* d'action.

⁷ p. 114

⁸ p. 8

⁹ p. 27, 229, 252

¹⁰ p. 296

¹¹ p. 126

¹² Voir par exemple les cours d'agrégation donnés à l'ENS en 2002-2003 par Alain Badiou...

¹ p. 296

² p. 79

³ p. 118, 162, 267

⁴ p. 175

⁵ p. 86

⁶ p. 35

Éléments de la discussion

• *La politique pratiquée aux États-Unis ne semble pas réductible aux éléments donnés dans le tableau, en particulier concernant les soins et la prévention.*

Oui. Ce pays n'est ici mentionné qu'au titre d'exemple concret d'un type abstrait. Le tableau présenté ici (qui diffère du tableau présenté en séance) a été modifié en tenant compte de cette remarque.

• *Si l'on examine les pays affichant une forte volonté contre la drogue — disons les pays « prohibitionnistes » —, force est de constater que leur langage guerrier traduit surtout dans les faits une plus grande impuissance que d'autres pays. À l'inverse, les politiques nationales affichant plus de pragmatisme ne doivent-elles pas en fin de compte être considérées comme plus courageuses que les précédentes puisqu'elles ont le courage de ne pas se payer de mots et de s'affronter à la réalité ? Et d'ailleurs la politique de réduction des risques a bien dû faire preuve d'une forte « volonté » pour arriver à s'imposer. Au total, cette mise en avant du thème de la volonté politique ne risque-t-elle pas d'orienter l'action politique vers un certain donquichottisme ?*

• D'une part, il ne va nullement de soi que la guerre soit le paradigme de la forte volonté politique. Ceci engage une conception de l'articulation entre guerre et politique dont deux extrémités sont fixées par Clausewitz (la guerre comme continuation de la politique par d'autres moyens) et par Carl Schmidt¹ (la politique comme guerre continuée par d'autres moyens). On peut soutenir a contrario que politique et guerre ne sont pas — ou plus — articulables ainsi. À tout le moins, on peut soutenir que la volonté politique n'a pas — ou plus... — la volonté guerrière comme paradigme d'intensification maximale. Qu'une politique doive en effet se déclarer n'entraîne nullement que son modèle doive être ipso facto la déclaration de guerre : somme toute, en matière de déclaration, il existe aussi d'autres modèles, tel celui de la déclaration d'amour...

Qu'une politique prenant modèle sur la guerre soit affectée d'impuissance plutôt que de puissance s'atteste dans le champ de la lutte contre la drogue : les politiques qui éprouvent le besoin de nommer « guerre à la drogue » leur *lutte* contre la drogue semblent effectivement vouloir ainsi masquer une forme d'impuissance. De même d'ailleurs pour celles qui brandissent le drapeau de la « guerre au sida » : ces fortes déclarations indiquent plutôt que la situation concrète qu'il s'agit de traiter n'est guère pensée dans sa singularité.

• À rebours, le pragmatisme consiste à caler la volonté sur l'ordre empirique des faits : c'est alors l'état des choses qui est censé dicter sa loi. On sait combien toute politique se déclarant pragmatique en vient alors à réduire le champ des possibles (qu'elle considère comme son lieu propre) à une seule éventualité, autant dire à une nécessité. La volonté pragmatique, à se couler ainsi sur l'ordre du possible, s'éponge bien vite en un pur et simple accompagnement-accommodement de l'ordre existant.

S'il est donc vrai qu'il y a une volonté à l'œuvre dans le pragmatisme, elle est intrinsèquement indexée d'un non-vouloir : étant volonté de se conformer à l'ordre empirique des choses, elle est un vouloir ne pas vouloir à la place des choses. Cette ambivalence est indexée dans le type nihiliste réactif par l'expression « il faut » : « *il faut* ne rien vouloir ». Ou encore : le pragmatisme serait bien l'exercice d'une volonté, mais ici d'une volonté réactive.

• Concernant l'horizon donquichottesque qu'aurait toute exaltation de la volonté en politique, on peut dire d'abord que Don Quichotte reste, pour sa part, dans la figure de la guerre (qu'il déclare) ; or il ne s'agit guère ici de cela. Ensuite Don Quichotte est l'homme d'une déclaration (de guerre) sans suite véritable (et pour cause...) ; or une déclaration politique de volonté n'est nullement condamnée à rester ensuite lettre morte !

• Au total, la polarité volontarisme guerrier / velléité donquichottesque est partie intégrante de l'idéologie pragmatique des choses : elle participe de sa manière propre de dénigrer dans le vouloir son ambition d'élargir le champ des possibles en rendant possible ce qui était jusque-là tenu pour un impossible.

• Dernière précision : il est parlé ici de « *vouloirs* » politiques plutôt que de *volonté*. Sans nous étendre sur des questions proprement philosophiques, indiquons simplement qu'on peut récuser un concept de *volonté* qui désignerait une capacité (conception psychologisante de la volonté) tout en soutenant qu'il y a place pour des *vouloirs*, des gestes de *vouloirs* assignables à certaines circonstances (les différents *vouloirs* sont ainsi conditionnés et ne composent pas une capacité inconditionnée, disponible et mobilisable *ad libitum*) et ne se reliant pas nécessairement entre eux en la figure continue et stable d'une « *volonté* ». Ceci revient à soutenir qu'à certaines conditions, tel ou tel « *sujet* » peut vouloir quelque chose sans tenir pour autant que ce vouloir puis cet autre et cet autre composeront ensemble pour autant une « *volonté* » (entendue comme capacité permanente).

• *Y a-t-il une projection des quatre types subjectifs (3 types de nihilistes + le type affirmatif du militant)*

¹ réexaminé par Michel Foucault dans son cours *Il faut défendre la société...*

sur les quatre types de volontés politiques dressés dans le dernier tableau ?

Non. La répétition du chiffre quatre est ici une simple coïncidence.

Il est vrai que résonnent des accointances entre ce qui est ici appelé « nihiliste réactif » et « politique publique de réduction des risques », entre « militant affirmatif » et ce qui est ici appelé « action collective face au nihilisme » mais il n'y en a pas a priori entre « nihiliste passif » et « politique publique répressive », ni entre « nihiliste actif » et « politique publique de soins ».

Mais il est vrai que la répétition du nombre « 4 », qui plus est comme « 3+1 », est troublante...

• La remarque précédente suggérerait-elle qu'il y a peut-être d'autres politiques publiques que les trois précédentes ?

C'est en effet possible. L'évaluation des politiques existantes nous amènera peut-être à compléter alors ce tableau.

• De même n'y a-t-il pas d'autres types d'actions collectives que celui relevé dans ce même tableau ?

Oui. Le point serait de savoir si ces autres actions collectives sont simplement un appui à un des trois types relevés de politique publique (auquel cas il n'y aurait sans doute pas lieu de leur attribuer une véritable autonomie de pensée) ou s'il s'agit vraiment d'une nouvelle conception politique du rapport à la toxicomanie produisant un nouveau « type ».

Là encore, la suite de notre travail nous permettra peut-être de préciser ce point.

**Discussion du rapport de D. Lahaye, R. Padieu et G. Ricaux (OFDT, 2002) :
« Évaluer l'intervention en toxicomanie : signification et conditions »**

École des Mines de Paris, 18 novembre 2003

François NICOLAS

Le rapport est disponible à <http://www.drogues.gouv.fr/fr/pdf/pro/etudes/rapport41.pdf>

CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU RAPPORT

Recherche plutôt qu'évaluation

Ce rapport n'est pas à proprement parler une évaluation. Il ne se déclare d'ailleurs pas tel mais plutôt comme étant une recherche sur l'évaluation (« Il ne s'agit pas ici d'une évaluation, mais bien d'une recherche sur l'évaluation. »¹), sur « ce que *évaluer* veut dire »². Ce rapport précise d'emblée l'emboîtement dont il procède :

- Il y a la toxicomanie,
- puis il y a l'intervention sur cette toxicomanie,
- il y a ensuite l'évaluation de cette intervention,
- et il y a enfin la recherche sur cette évaluation de l'intervention en matière de toxicomanie.

Intervention sur des toxicomanes...

Assez vite cependant³, les auteurs indiquent que les interventions examinées porteront sur les toxicomanes plutôt que sur la toxicomanie en général (ainsi le rapport déclare qu'il ne va guère s'intéresser aux interventions de répression en direction des trafiquants, ni des interventions de prévention en direction des non-toxicomanes et qu'il va également privilégier l'action sur des gens dans l'intervention générale sur des situations⁴). Ce rapport se présente donc comme voulant discuter ce que veut dire qu'évaluer une intervention *auprès de toxicomanes*.

Intervenir auprès de toxicomanes, c'est vouloir modifier leur parcours : « L'intervention est censée produire une inflexion dans la trajectoire du sujet. »⁵

Ceci est intéressant : agir sur des gens, c'est confronter des volontés (cf. cette citation de Nietzsche donnée la séance précédente : « la volonté, bien entendu, ne peut agir que sur une volonté et non sur une matière »⁶). D'où des dynamiques pour évaluer comment une volonté infléchit une autre volonté...

Une exigence de réflexivité

Cette clarté du propos et du projet est en soi remarquable : elle participe de l'éclairage apporté par ce rapport sur les questions qu'il choisit de traiter avec ce souci réflexif de toujours mettre à l'épreuve non seulement le contenu des questions posées mais également le questionnement lui-même, disons qu'il pratique l'exigence d'interroger l'énonciation et pas seulement l'énoncé.

¹ p. 7, 15

² p. 37.

« La question posée : qu'est-ce que l'évaluation ? » (19)

³ « On centrerait l'investigation sur l'intervention auprès des toxicomanes, laissant donc a priori de côté aussi bien l'action à l'encontre du trafic de produits que l'action envers la population non-consommatrice de produits (prévention). » (p. 7 note 2)

« Évaluer l'intervention auprès des toxicomanes » (18)

⁴ « L'intérêt s'est porté a priori sur les interventions concernant des individus. Elles se distinguent d'interventions de masse. » (29)

⁵ p. 10

Et aussi : « Ce que *inter-venir* veut dire » (35)

⁶ *Par delà le bien et le mal* (§ 36)

Cette réflexivité, qui est tout aussi bien une forme d'honnêteté intellectuelle, me semble particulièrement précieuse en matière d'évaluation dans la mesure où celle-ci suppose qu'il y a des partis pris au principe des pratiques à évaluer et qu'il s'agit d'explicitier leurs particularités (au lieu même où d'autres partis pris auraient été possibles).

Cette réflexivité me semble ici un opérateur de clarification.

Métaévaluer => autoévaluer

Résumons les enchaînements.

1) Évaluer, c'est intervenir.

2) Intervenir, c'est évaluer⁷.

3) => Évaluer une intervention, c'est métaévaluer (évaluer une évaluation).

4) Métaévaluer se fait prioritairement de manière endogène ou immanente⁸. C'est donc toujours pour partie autoévaluer. Soit : toute métaévaluation est en premier lieu une autoévaluation.

L'autoévaluation doit être aussi l'affaire des acteurs

Ce rapport tire alors une conséquence qui me semble très importante de ce point : s'il s'agit bien pour une part centrale d'autoévaluation⁹, alors les acteurs même de l'intervention, les intervenants donc, doivent être partie prenante de cette évaluation.

Le théorème de Lahaye, Padieu & Ricaux...

Soit le petit théorème suivant — que j'appellerai théorème de Lahaye, Padieu & Ricaux — : toute évaluation impliquant une autoévaluation, évaluer une intervention doit être aussi l'affaire des intervenants concernés.¹⁰

Problématisation de l'évaluation

Ceci permet de problématiser plus avant le thème de l'évaluation des politiques publiques en matière de toxicomanie.

Difficulté ici pour nous : comme ce rapport n'est pas à proprement parler d'évaluation mais plutôt de discussion de ce que veut dire qu'évaluer, nous ne pourrions pas, lisant ce rapport, nous proposer de l'évaluer mais tout au plus de discuter avec lui ce que lui-même discute.

Comment discuter alors la discussion à laquelle procède ce rapport ? Il n'y a pas d'autre méthode, me semble-t-il, que de

⁷ « Une évaluation se fait toujours, même implicite » (42)

⁸ Principe d'homogénéité immanente à toute pensée : éprouver la consistance d'une pensée implique de partir d'abord de l'intérieur d'un mouvement de pensée (quand mouvement de pensée il y a, bien sûr...), non de confronter de l'extérieur ce mouvement à d'autres possibles.

⁹ Il n'y a pas, dans l'évaluation, que de l'autoévaluation, mais cette dimension autoévaluante (ce que j'appelle l'évaluation immanente) est incontournable.

¹⁰ « L'option prise est de faire faire la recherche par les acteurs eux-mêmes ». (16)

« Puiser la matière de la recherche dans le groupe même qui en fait l'analyse » (17)

« Autodétermination laissée au groupe de recherche » (19)

suivre le fil propre de son propos en éprouvant la consistance des points nodaux en sorte de trouver matière à penser en ce passionnant travail.

APPORTS DE CE TRAVAIL

Que veut dire évaluer ?

D'un simulacre dans l'évaluation...

Ce rapport relève le risque, fréquent, d'un certain « simulacre » en matière d'évaluation : « tant que paraître évaluer suffit », écrit-il, on est sûr de ne guère progresser¹. D'où que ce rapport s'interroge — nous interroge par conséquent — sur la différence entre ce qu'est un simulacre d'évaluation et ce qu'est — ou serait — une authentique évaluation. Démarcation qu'il convient de retenir pour la suite de nos travaux.

Comment compter pour « une » telle intervention ?

Le rapport pose ensuite la question suivante : mais qu'est-ce qu'une intervention ?² Comment *compter-pour-une* cette intervention, puis cette autre, etc. ? Si l'intervention auprès des toxicomanes désigne un champ de pratiques, un espace de travail, évaluer cette intervention ne passe-t-il pas par la capacité de compter les éléments de ce champ et donc par l'aptitude à délimiter ce que serait l'unité d'une intervention ? Comment penser *une* intervention et pas seulement l'intervention ?

Un fibré institutionnel

Le rapport s'oriente ici vers une logique institutionnelle : ce qui permettra de compter-pour-une telle intervention ne sera pas de compter-pour-un sa cible, tel toxicomane par exemple (ce qui conduirait à compter autant d'interventions qu'il y a de toxicomanes rencontrés) ; en effet, comme le dit très bien ce rapport³, il s'agit ici d'évaluer l'intervention, une action volontaire donc, non pas d'évaluer le toxicomane, son état, ses possibilités, etc. Il faut donc compter autrement, à partir disons des sujets intervenant plutôt que des sujets qui sont la cible des interventions. D'où la caractérisation de « filières » d'intervention dont le schéma suggère l'idée mathématique d'un « fibré institutionnel »⁴.

Intervenir, qu'est-ce à dire ?

Intervenir, ici, c'est agir sur des gens plutôt que sur des situations. C'est influencer sur des individus plutôt que sur des masses ou une population en général.

On l'a vu, agir, ici, veut dire infléchir des comportements (individuels plutôt que collectifs). Une intervention réussie serait donc une intervention ayant abouti à changer un comportement d'un individu. On pressent la difficulté de l'opération de compte : si l'on peut envisager plus ou moins facilement de compter ce qu'est un individu rencontré — attention cependant, nous dit le rapport, au risque de le compter plusieurs fois... —, il semble plus improbable de pouvoir compter ce qu'est « un » comportement, a fortiori ce que serait qu'« une » inflexion d'« un » comportement...

En vérité, compter « une » intervention, c'est compter une

action, non un résultat, et cela se fait donc en comptant « un » geste d'« un » sujet intervenant. Le problème est alors déporté vers les intervenants : qu'est-ce pour eux qu'« un » acte atomique d'intervention ? On devine la difficulté, accusée d'ailleurs si l'on conçoit ensuite l'évaluation de cette action comme la mise en rapport de « cette » action de « cet » intervenant avec « cette » inflexion de « ce » comportement chez « ce » toxicomane... L'objet de la recherche, comme il se doit, se dissout ipso facto en une poussière innombrable devant le microscope du chercheur, en un mouvement brownien non décomposable...

Effectivité ou efficacité ?

D'où le fait qu'évaluer une intervention va souvent se faire moins en rapportant des résultats à des objectifs — ce qu'on appellera *efficacité* — qu'en rapportant des moyens effectivement engagés à des moyens projetés — ce qu'on appellera *effectivité* —.⁵

Le rapport relève cela comme un danger : le danger de ne mesurer que l'effectivité de l'action, non son efficacité. Pour ma part, j'en suis peut-être moins sûr ; pour prendre l'exemple de la lutte anti-alcoolique évoqué dans ce rapport⁶, on peut soutenir qu'une intervention rationnelle peut se donner pour principal objectif de développer les forces antialcooliques faute de pouvoir vraiment prévoir l'effet exact d'un tel développement. A posteriori, il restera sans doute très difficile de mesurer précisément les effets propres sur la situation générale de ce développement (son « efficacité ») alors qu'il sera possible de mesurer avec précision l'importance de son déploiement (son « effectivité »). Peut-on rationnellement espérer beaucoup mieux ? Ce n'est pas sûr. Ceci engage les questions, posées par ce rapport, intéressantes à bien des titres :

- 1) Évaluer, est-ce automatiquement et toujours évaluer des effets terminaux ?
- 2) Évaluer, est-ce automatiquement et toujours mesurer, quantifier ?

Examinons ce second point.

Évaluer, est-ce mesurer, quantifier

S'il s'agit de mesurer au sens de quantifier, il faut des moyens de compte, des « indicateurs » donc.

De curieux rapports numériques...

Prenons un petit exemple.

Évaluer l'efficacité d'interventions répressives en direction de trafiquants impliquera de :

- 1) compter le nombre d'interventions : mettons le nombre de journées (ou d'heures) obtenu par multiplication du nombre de policiers et de leur durée d'intervention⁷ ;
- 2) compter le nombre de résultats : mettons le nombre d'arrestations de trafiquants auxquelles ces policiers ont procédé ;
- 3) diviser le second nombre obtenu par le premier en sorte de mesurer le coût d'une arrestation en terme de journée de travail policier.

Mais le nombre ainsi obtenu (mesurant le coût en temps de travail policier d'une arrestation) est-il ipso facto une évaluation

¹ « Ainsi vit-on avec des simulacres, dont on se contente tant que paraître évaluer suffit » (9)

² « Il est quasi-impensable d'isoler, pour l'évaluer, l'effet d'une intervention particulière ». (9)

³ Faire la « distinction entre l'évaluation du toxicomane et l'évaluation de l'intervention elle-même » (21)

⁴ voir la description faite page 37

⁵ « Les évaluations se bornent [le plus souvent] à regarder l'effectivité des actions et non pas leur efficacité ». (10)

⁶ « L'objectif fixé [développer la lutte contre l'alcoolisme] n'est pas « diminuer l'alcoolisme » mais « développer la lutte ». Ce genre de formulation n'induit-il pas une visée activiste, plutôt que la recherche de ce qui semblerait être le but d'une politique ? » (p. 43, note 17)

⁷ en supposant, bien sûr, qu'il ne s'agit pas là d'heures passées par des CRS à jouer aux cartes au chaud dans un bus...

tion ? On voit bien que ce nombre est de facture hétérogène, qu'il n'est donc pas à proprement parler un nombre tant son unité de mesure est de nature hétéroclite, c'est-à-dire que la « valeur » du nombre ainsi obtenu est entièrement suspendue à la « valeur » de la mesure : la « valeur » de la mesure surdétermine la « valeur » de la quantité dégagée. Ou encore : les dés de l'évaluation sont lancés, avant même qu'on calcule, une fois retenu un tel type de « mesure ». Ou encore : ce type de mesure, entièrement hétérogène (on divise des parapluies par des tables de dissection, comme aurait dit Lautréamont), ne saurait être qu'une évaluation très particulière, aux partis pris dissimulés derrière la technicité du ratio (il s'agit alors clairement d'évaluer un coût, non une action).

Évaluer, délibérer...

Cela fait penser à ce que dit Sartre, dans *L'Être et le néant*, de la délibération d'un sujet. Il écrit : quand la délibération a lieu, c'est que les jeux sont faits et non plus à faire. La délibération d'une conscience au regard d'une décision est pour lui l'indice que cette décision est déjà prise et non pas qu'elle est à prendre. Ici la conscience réflexive opère comme un leurre, non comme un éclaircissement. La délibération, pour autant, ne sert pas à rien même si elle ne sert pas, comme elle se le prétend, à choisir la bonne décision (puisque celle-ci est déjà prise) : la délibération sert plutôt à calculer les effets de la décision déjà prise, à évaluer ses conséquences.

Cet exemple nous intéresse, me semble-t-il, car il suggère de distinguer l'évaluation des raisons d'une action de l'évaluation de ses conséquences. Ce que nous dit ici Sartre (en matière, il est vrai, non de politique mais de volonté individuelle), c'est que l'une ne s'accorde pas à l'autre, ce qui, dans son vocabulaire, s'articule à sa distinction des mobiles et des motifs...

Sans vouloir transposer mécaniquement les considérations sartriennes de *L'Être et le néant* dans le champ des politiques¹, on peut s'appuyer sur elles pour distinguer évaluation des objectifs et évaluation des résultats et ne pas considérer comme allant de soi qu'évaluer une politique, c'est mesurer le rapport des résultats aux objectifs, ce que l'on appelle alors « efficacité ».

On peut dire aussi : de même que la délibération est, pour Sartre, le moment non de la prise de décision mais de l'examen de ses conséquences, de même pour nous, l'évaluation est le moment de la mise au jour des valeurs effectivement à l'œuvre dans telle ou telle intervention sous l'hypothèse que cette intervention ne porte pas en elle-même la clarté réflexive sur ces valeurs mais, tout au contraire, met à l'œuvre des déterminations obscures que seule une rétrospection évaluante peut éclairer.

Évaluer : mesure d'une efficacité ou mise au jour des « valeurs » à l'œuvre ?

À suivre ce fil, l'évaluation d'une politique ou d'une intervention ne vise pas tant à mesurer son efficacité supposée qu'à mettre au jour ses « valeurs » toujours déjà à l'œuvre. Cette thèse, que je soutiens avec quelque obstination depuis le début de ces séances de travail, me semble devoir être mise en rapport avec quelques apports décisifs du rapport que nous discutons aujourd'hui.

Évaluer les objectifs et/ou les résultats ?

Un point m'intéresse particulièrement dans ce rapport : il nous aide à voir qu'on ne transite pas d'une évaluation des objectifs

à une évaluation des résultats.

Pour quelle raison ?

D'abord parce que le mot même d'évaluation n'a pas le même sens dans « évaluation des objectifs » et dans « évaluation des résultats ».

Évaluer des résultats, on l'a vu, se dira quantifier des rapports hétérogènes.

Évaluer des objectifs, ce rapport nous le montre aussi, c'est un travail en soi consistant à dégager, à mettre au jour, les « valeurs » données aux interventions projetées². Et en cette matière, le jour n'est pas la lumière naturelle : ce rapport a pour grand mérite de montrer que la nuit est bien plutôt la lumière spontanée de tout projet d'intervention en matière de toxicomanie tant les institutions engagées sont ici différentes, aux objectifs dissemblables, ce qui fait qu'entre différents intervenants de différentes institutions, les objectifs sont tantôt évidents, tantôt implicites, tantôt méconnus³ mais en tous les cas presque jamais explicites, discutés, et par là évalués.

Obscurité ?

Ce rapport nous le rappelle, tel un leitmotiv :

- « Contradiction récurrente entre la revendication d'une évaluation et le peu qui en est fait » (8)
- « Les objectifs assignés par la puissance publique sont jugés ambigus » (31)
- « Une même modalité d'intervention peut viser simultanément à des fins différentes. »
- « C'est souvent en creux que la finalité apparaît » (41)
- « Évaluer est une prescription qui ne dit rien de ce qu'on en fera » (42)
- « L'affirmation « il faut évaluer » n'appelle pas qu'on dise pourquoi le faire, à quoi cela doit servir. » (42)
- « La conception de l'évaluation dépend de qui la veut ». (51)
- « La notion d'évaluation semble marquée par une extériorité » (56)

Cette obscurité, le rapport la relie à cette autre interrogation : pourquoi évaluer ?

Pourquoi évaluer ?⁴

Cf. deux perceptions de l'évaluation : l'évaluation comme une aide à l'acteur ou comme visant à une sanction.⁵ D'où l'importance — on l'a vu dès le début — d'une autoévaluation à laquelle contribuent les intervenants...

Mais le rapport soulève d'autres pistes intéressantes.

Les objectifs d'une évaluation

Attention à la distinction objectifs finaux/objectifs intermédiaires⁶ : « Une même modalité d'intervention peut viser simultanément à des fins différentes. »⁷ Exemple donné de la substitution, où la distinction fins/moyens (qui est aussi celle entre stratégie et tactique) semble en effet cardinale (elle institue une démarcation essentielle entre les différentes politiques publiques selon l'usage qu'elles font des mesures de réduction

² Voir « Les critères d'évaluation (les critères de valeur) » (45)

« L'évaluateur est celui qui forme un jugement ». (50)

« Le jugement [et pas seulement l'opération technique consistant à recueillir et synthétiser l'information] fait partie de l'évaluation, en est même le cœur. » (50)

³ « L'objectif poursuivi par un acteur peut être évident pour lui, implicite au point qu'il ne pense pas utile de l'exprimer. Il demeure alors méconnu d'un autre acteur. » (44)

⁴ Cf. « les motifs que l'on a d'évaluer » (23)

⁵ p. 53

⁶ p. 30, 72...

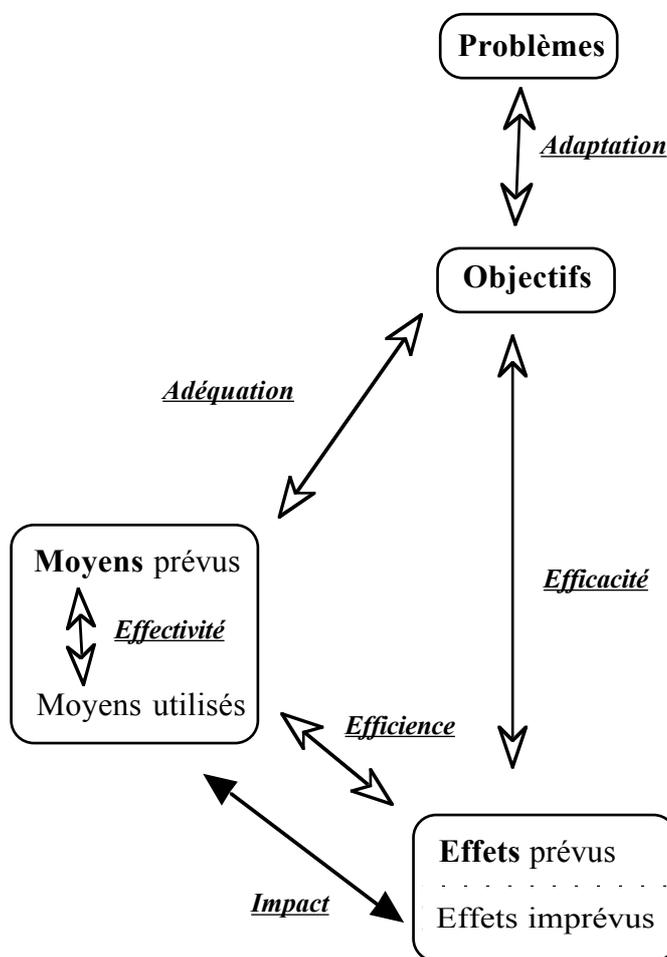
⁷ p. 31

¹ On sait que la *Critique de la raison dialectique* visera, précisément, à penser la possibilité ou non d'actions collectives qui ne soient pas de pures et simples alternances de révoltes et répétitions sérielles...

des risques).

Cette variabilité des objectifs se retrouve le long de la chaîne d'intervention : ce qui est objectif pour un acteur peut être moyen pour un autre, et vice versa. Il y a donc des décrochages de niveaux, des « dévissages » dans les arrimages, selon

Schéma usuel d'une évaluation



- adaptation des objectifs aux problèmes : objectifs/problèmes
- adéquation des moyens (prévus) aux objectifs : moyens (prévus)/objectifs
- effectivité des moyens utilisés par rapport aux moyens prévus : moyens utilisés/moyens prévus
- efficacité des effets sur la situation-objet aux ressources mobilisées : effets (prévus)/moyens (utilisés)
- impact des effets imprévus sur la situation-objet : effets (imprévus)/moyens (utilisés)
- efficacité (conformité) des effets sur la situation-objet par rapport aux objectifs : effets (prévus)/objectifs. Efficacité = adéquation * effectivité * efficacité

Évaluation = effets/problèmes

Évaluation restreinte = adaptation * efficacité

Évaluation globale = adaptation * [adéquation * effectivité * (impact + efficacité)] = adaptation * [(adéquation * effectivité * impact) + efficacité]

Une évaluation permanente...

D'où l'idée suivante du rapport : une authentique évaluation devrait moins être une action ponctuelle momentanée, exogène mais une dimension endogène permanente du travail des intervenants¹.

Vœu pieux ? Pas nécessairement. En tous les cas il n'est pas sûr que répondre à la défaillance d'une autoévaluation perma-

nente par quelques décisions inopinées venues de l'extérieur (« d'en-haut ») puisse vraiment y pallier : le risque est de n'obtenir qu'une évaluation « technique » qui, mesurant certains ratios — quand elle le peut — croit alors avoir « évalué » le champ d'interventions.

DEUX PROPOSITIONS

Deux aspects me semblent en ce point essentiels, aspects qui me sont suggérés par ce rapport :

- Le premier touche à l'instance « du haut », l'instance originelle, celle qui dispose, au principe de l'intervention

¹ « Consacrer à l'évaluation de 10 à 15 % du temps de l'action » (47)
« L'intervention suppose une évaluation en temps réel du toxicomane que l'on a devant soi ». (60)

qu'elle décide, des problèmes qu'il s'agira ensuite de traiter.

- Le second touche à ce que j'appellerai les « boîtes noires » de l'évaluation techniciste.

Détaillons ici deux propositions.

Problématisation

Ma première proposition est de compléter le schéma précédent — celui de l'arbre évaluant — par une instance supérieure que j'appellerai celle de la « problématisation ».

En effet, il faut aussi évaluer comment se constitue « un problème ». Il y a à l'évidence matière à évaluer ce niveau, tant il est vrai que constituer en « problème » tel ou tel phénomène (lui-même dégagé, isolé, constitué en phénomène dans le magma général des faits) relève, plus ou moins explicitement, de valeurs à l'œuvre¹.

En matière de toxicomanie et de drogues, il est clair que la constitution de tel phénomène en problème, de tel autre en non-problème est au principe des politiques publiques, et doit être également au principe de leur évaluation.

Or comment se fait l'évaluation rétrospective d'une problématisation ? Il ne semble pas que cette pratique banale soit enregistrée à la discipline « évaluation ».

Une évaluation devrait pourtant remonter à la problématisation (plus ou moins implicite) au principe de la chaîne intervenante.

Cf. ce principe général : une valeur ne s'éprouve que dans ses enchaînements, dans sa mise au travail, dans ses décisions incessantes. Une valeur s'éprouve donc déjà dans la décision de considérer tel ou tel phénomène comme posant un problème : quel problème ? Problème pour qui ? Problème en quoi ? Problème de quel type ? etc.

Évaluer les boîtes noires de l'intérieur

Second aspect, plus général, et plus essentiel encore — il me semble la clef de toute authentique évaluation, le point où tracer une ligne de démarcation entre deux types d'évaluation, l'une que je dirai d'orientation techniciste, l'autre que je dirai authentique — celui que j'appellerai le problème des « boîtes noires ».

S'il est vrai qu'une valeur s'éprouve dans ses décisions, ces décisions ne sont pas seulement au principe de la chaîne intervenante mais interviennent tout au long : ce sont bien des valeurs qui président au choix des moyens employés, à l'intérêt porté aux effets, à l'importance accordée à la mesure des résultats, etc. Évaluer, c'est donc suivre ce réseau ininterrompu de décisions, le plus souvent — on imagine — de micro-décisions formant boule de neige.

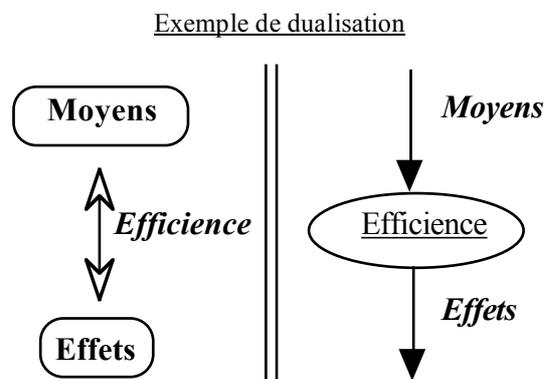
Or où se prennent ces décisions ? Elles se prennent en des points rendus obscurs par le schéma traditionnel de l'évaluation (voir le premier schéma) car ici représenté par des flèches — les flèches nommées respectivement *adéquation*, *efficience*, etc. —.

Ce type de représentation est adéquat à une évaluation qui va procéder selon la technique des ratios : celle que j'ai décrite plus haut et qui aboutit à mesurer l'efficience d'une action policière en nombre de journées de travail policier pour arrêter un trafiquant... En effet, cette représentation va « mesurer » le travail de la flèche en rapportant les deux ensembles qu'elle relie et, comme ces ensembles comportent des entités hétérogènes, cette mesure se donnera moins comme un nombre que

comme un ratio... Mais cette manière de procéder entérine l'obscurité fondamentale qui est de savoir comment opère cette flèche. Sans le dire, cette méthode entérine l'existence d'une boîte noire et se contente de mesurer ce qui y entre et ce qui en sort, croyant ainsi évaluer son action.

Pour schématiser l'obscurité d'une évaluation techniciste, il convient de passer du schéma initial à son dual (au sens mathématique du terme).

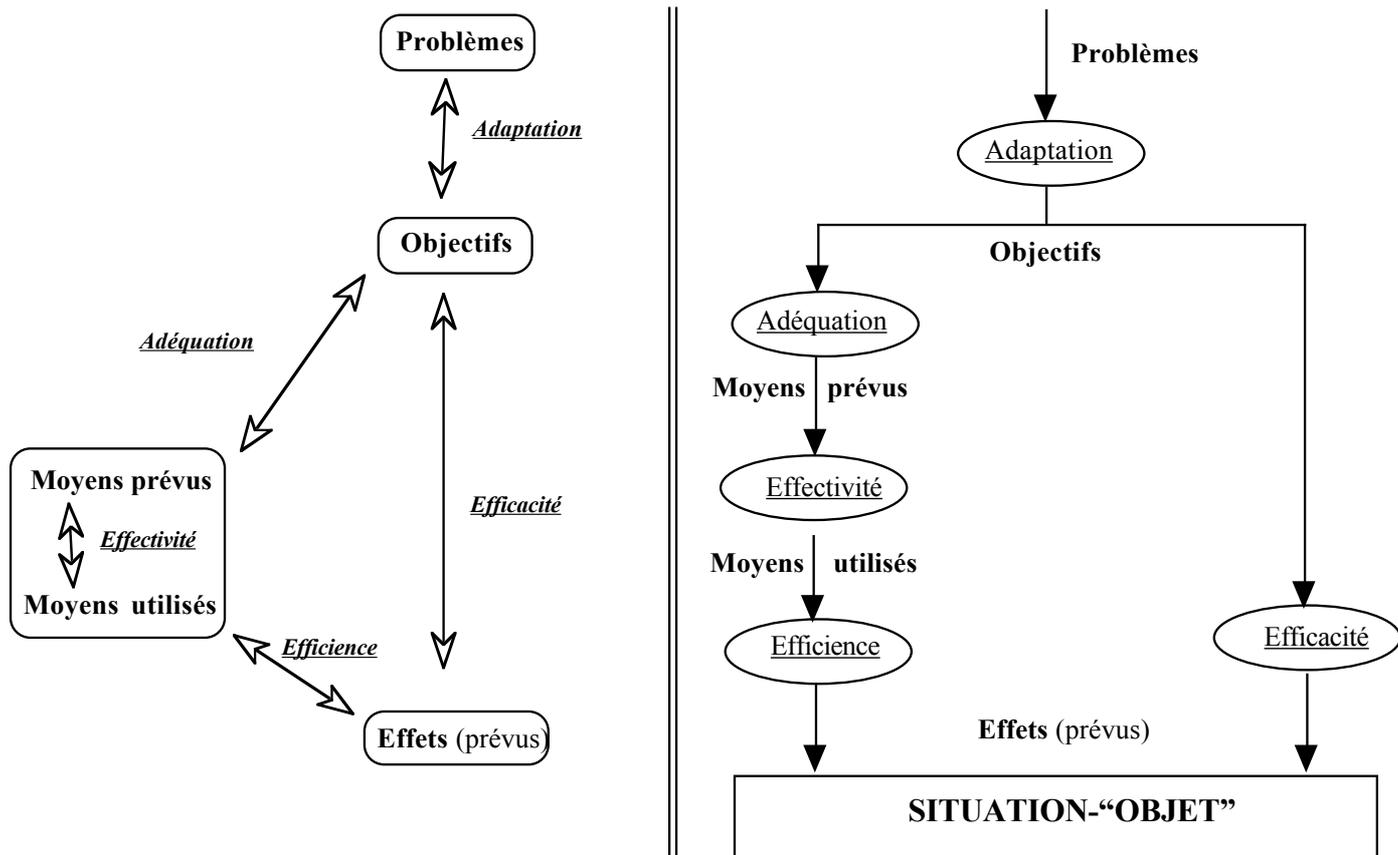
Le principe en est très simple : il faut remplacer les flèches par des boîtes et les boîtes par des flèches : l'exemple suivant est donné à partir de « l'efficience ».



En réalisant, selon ce principe, le schéma dual de notre premier schéma (un peu simplifié — sans « effets imprévus »), on obtient le schéma suivant :

¹ Exemples extrêmes : la constitution d'un supposé « problème juif » ; à l'inverse, le pétainisme comme déni d'un « problème » : celui de la libération du pays...

Schèmes duaux

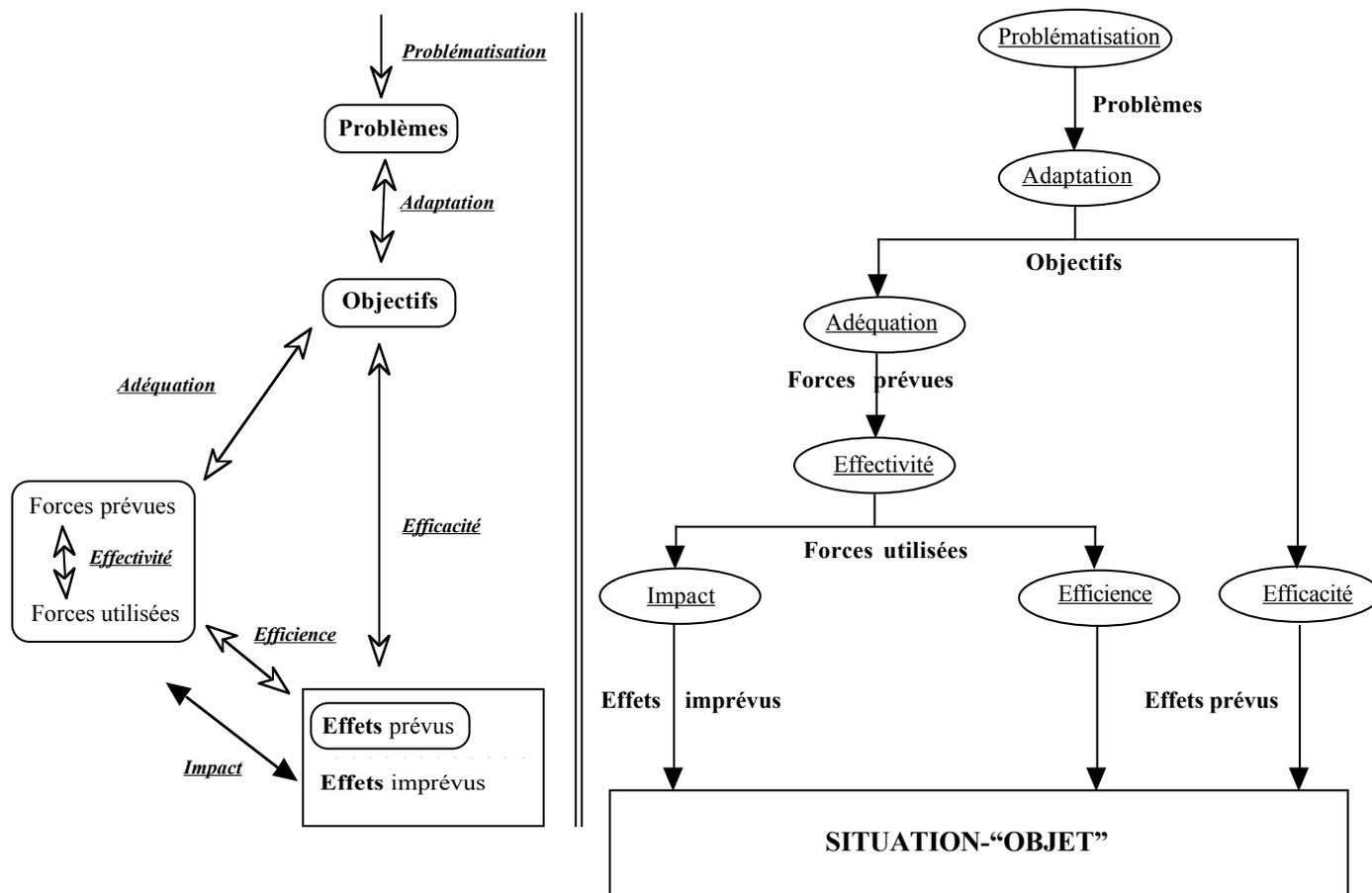


L'intérêt de cette nouvelle représentation du parcours évaluateur va être de faire porter l'attention sur ce qui se passe dans les « boîtes » *problématisation, adaptation, adéquation, effectivité, efficience*... L'idée est que l'évaluation authentique doit évaluer le travail intérieur de ces boîtes. Car que désignent ultimement ces boîtes ? Tout simplement le travail effectif des acteurs de l'intervention.

Six instances à évaluer

Détaillons rapidement le « contenu » de ces boîtes.

Schémas duaux, complétés de la *problématisation* (avec des « moyens » renommés en « forces »)



Problématisation

On l'a vu : il s'agit là d'évaluer rétroactivement (s'entend à la lumière de la mise en œuvre général du projet) la consistance des problèmes censés se situer au principe de l'intervention. Comment s'est faite la décision ? Que vaut-elle au regard de ce qui l'a suivie ? L'épreuve de l'intervention valide-t-elle la constitution du phénomène de départ en problème à résoudre ? Etc.

Adaptation

Quelle est l'instance qui adapte des objectifs à des problèmes considérés comme devant être traités ?

Cf. il existe toujours la possibilité de s'arrêter au stade de « problèmes » reconnus comme tels mais considérés comme non prioritaires, ou intraitables. Il y a quantité de « problèmes » qu'on n'entreprend pas résoudre...

Il y a donc deux dimensions à l'adaptation :

- décider d'engager une action pour traiter tel problème ;
- définir les objectifs de cette action.

Ces deux dimensions sont distinguées, bien sûr, dans l'abstrait. En pratique, tout se fait d'un seul geste et même, le plus souvent (cf. la délibération chez Sartre), c'est la décision d'agir qui indexe l'existence d'un problème devenu intolérable.

Cf. ce mouvement rétrograde de toute évaluation qui descend moins des objectifs aux effets qu'il ne remonte des effets aux moyens puis aux objectifs pour mieux comprendre la validité des « valeurs » à l'œuvre dans cette intervention ou politique.

Adéquation

L'instance semble ici plus directement technique, tant le terme de « moyens » suggère une neutralité. Mais les « moyens » en question sont loin de l'être, bien sûr : ce sont en effet des gens ! Ces « moyens » sont donc en vérité des acteurs, des agents, non des véhicules transparents. Ce sont des forces, et

des volontés.

De ce point de vue, l'adéquation n'est pas une tâche technique : elle inclut la formation de gens concernés par l'action, leur ralliement aux objectifs de l'intervention.

Évaluer une adéquation ne saurait donc consister dans le simple calcul d'un ratio moyens-forces/objectifs. Cela passe par comprendre comment cette adéquation a été conçue, par qui, quels « moyens » (c'est-à-dire quelles forces-ressources) s'est donnée l'instance réalisant cette adéquation pour établir son plan, pas seulement « sur le papier » mais dans la réalité des personnes mobilisées.

Effectivité

Là aussi, quelle instance est responsable de l'effectivité ? Qui est derrière ce terme technique ? Quels « problèmes » sont indexés par cette dualité des moyens-forces-ressources *utilisés* par rapport aux moyens-forces-ressources *prévus* ?

Efficience

La tension entre les deux schèmes duaux est ici maximale :

- Dans le schème traditionnel, l'efficience procède d'un calcul, d'un ratio. L'hétérogénéité des deux termes du ratio suffit à indexer qu'à la prendre ainsi, l'efficience reste une boîte noire.
- Dans le schème plus évaluateur, cette efficience devient le cœur de l'évaluation. C'est d'ailleurs à ce niveau que les principaux acteurs se situent. C'est à ce niveau que leur participation active à l'évaluation est cardinale.

Impact

Cette instance semble engager la responsabilité de personnes, d'acteurs non officiellement inscrits dans l'intervention de départ. Acteurs latéraux : comment évaluer leur participation ? Fut-elle « spontanée » ? Était-elle prévisible ?

Statut spécial de l'efficacité

Attention : efficacité est une notion compactée. Cf. *Efficacité* = *adéquation* * *effectivité* * *efficience*

Raisonnement en termes d'efficacité globale, c'est clairement compacter tous les acteurs en une grande boîte qui ne peut alors plus qu'être noire.

Théorème : une évaluation authentique ne saurait avoir pour critère la mesure d'une efficacité !

D'où ce principe de métaévaluation : une évaluation qui propose de raisonner essentiellement en termes d'*efficacité* (au sens technique du terme) est une évaluation techniciste, que je propose de nommer pseudo-évaluation dans la mesure où elle remplace l'examen des valeurs à l'œuvre par la mesure d'un simple ratio.

Résumons

Concluons en ramassant l'argumentaire.

Une évaluation dite *authentique* se distinguera d'une évaluation dite *techniciste* en ce que la première, seule, assume que toute évaluation vise à expliciter le travail des « valeurs » : évaluer, c'est bien juger de valeurs, et le rapport que nous discutons aujourd'hui nous le rappelle constamment :

Or la mesure par un rapport hétérogène court-circuite la dimension centrale de l'évaluation, n'évalue pas comment ces valeurs traversent les boîtes noires c'est-à-dire opèrent réellement.

À ce titre, une évaluation doit examiner comment se fait concrètement la transformation de problèmes en objectifs (adaptation), d'objectifs en moyens-forces-ressources (adéquation, effectivité), de moyens-forces-ressources en effets (efficience) ?

Il faut pour cela évaluer non seulement ce qui a été obtenu mais aussi comment cela a été obtenu : comment se construisent — se sont construites — une efficience, une effectivité, une adéquation, une adaptation, une problématisation...

Le point de démarcation entre les deux types d'évaluation semble alors pouvoir s'indexer à la place attribuée à la mesure technique d'une efficacité.

Pour l'évaluation dite authentique, l'autoévaluation est essentielle car les boîtes noires sont en fait les acteurs, c'est-à-dire les intervenants de tous types.

Un étonnant rapport
(qui refuse de prendre en compte l'évaluation par les héroïnomanes des risques qu'ils encourent)

Discussion du rapport (OFDT, 2002) *Les nouveaux usages de l'héroïne*
de Catherine Reynaud-Maurupt et Céline Verchère

École des Mines de Paris, 16 décembre 2003

François NICOLAS

Le rapport est disponible à <http://www.drogues.gouv.fr/fr/pdf/pro/etudes/rapport40.pdf>

Ce rapport est très particulier.

— D'un côté, sa restitution de points de vue d'adeptes de l'héroïne le rend intéressant sur bien des points, nous allons voir lesquels.

— D'un tout autre côté, la tutelle exercée par les rapporteurs sur ces mêmes points de vue, au nom de préjugés plaqués sur la réalité étudiée, aboutit à ceci : ce que disent les héroïnomanes rencontrés va se trouver *in fine* purement et simplement évacué par les chercheurs mêmes qui ont recueilli leurs propos...

Voyons donc comment évaluer ce rapport.

APPORTS DE CE RAPPORT

Commençons par l'aspect stimulant de ce rapport. Il tient à ce que disent « les nouveaux consommateurs d'héroïne » interviewés. « Nouveaux consommateurs d'héroïne » veut dire ici les quarante personnes sélectionnées parmi celles qui ont consommé pour la première fois de l'héroïne après 1996 en ayant alors moins de trente ans.

Au passage, on saisit bien le premier critère — il s'agit de comprendre pourquoi des gens continuent d'entrer dans le circuit de l'héroïne alors que depuis 1996 la politique de réduction des risques promeut à grande échelle les produits de substitution et surveille particulièrement les injections — mais moins bien le second : pourquoi cette barrière de trente ans ? Y a-t-il beaucoup de personnes qui commencent à consommer de l'héroïne après trente ans ? À voir la « carrière » moyenne de l'héroïnomanne rappelée dans ce rapport (voir plus loin p. 31), ce ne doit pas être le cas. Mais ce point de la frontière des trente ans ne semble pas avoir ici grande importance.

Tout ce rapport est fondé sur des entretiens, semi-directifs, qui ne nous sont malheureusement restitués que par bribes. On aurait aimé pouvoir les lire dans leur intégralité, ne serait-ce que pour pouvoir évaluer le travail des rapporteurs — nous verrons pour quelles raisons précises cette évaluation s'avère nécessaire —.

Ce que ce rapport nous restitue des propos tenus par les adeptes de l'héroïne constitue sa partie la plus stimulante.

Quelques éléments de lecture, non systématiques.

Traits généraux

Les parcours

On y apprend que le « nouvel » héroïnomanne commence son intoxication à 14 ans par le tabac, l'alcool et/ou le cannabis, enchaîne à 17 ans avec des stimulants et/ou des hallucinogènes pour passer à 20 ans à l'héroïne puis à la kétamine.¹

¹ p. 31

L'héroïne

On y apprend que le flash de la première prise d'héroïne n'est pas le cas général. Pour beaucoup la consommation d'héroïne (il est vrai en général sniffée plutôt qu'injectée) prend plutôt la forme d'un « effet doux et cotonneux »².

Substitution

On y apprend que la substitution vient désormais très tôt : « La majorité [des quarante personnes] a été substituée après six mois de consommation d'héroïne. »³ Le rapport se demande alors s'il y a « volonté du médecin de prévenir l'instauration d'une dépendance à une drogue illégale »⁴ : ainsi la substitution ne serait plus une aide pour sortir de l'héroïne mais un étrange type de « prévention » (censée empêcher d'entrer dans l'illégalité...). Quand on connaît les effets d'addiction que génèrent méthadone et subutex, on est en droit d'être inquiet sur ces pratiques et de se demander : **s'agit-il simplement d'éviter l'illégalité ou s'agit-il d'éviter la toxicomanie ?** Dans le premier cas, suggéré par le rapport, la création par le corps médical d'une dépendance à une drogue légale ne sera pas considérée comme un problème. Bref, quelle valeur est ici à l'œuvre ?

On y apprend également que « la prescription médicale [...] peut permettre d'équilibrer le « budget drogue », les économies permises par l'arrêt de l'héroïne se reportant sur l'achat de cocaïne. »⁵ : si l'on comprend bien, la prescription médicale de drogues légales gratuites permet à l'adepte de l'héroïne de concentrer ses dépenses sur la cocaïne... Là encore, n'est-ce pas un simple déplacement de problèmes, une simple substitution de dépendances encourageant la polytoxicomanie ? À nouveau, la question se pose : la valeur commandant tout ceci est-elle simplement d'éviter l'illégalité (détermination formelle) ou est-elle d'aider le toxicomane à décrocher des drogues, fussent-elles légales (détermination de contenu) ?

Dealers

On y apprend des adeptes de l'héroïne eux-mêmes qu'il y a deux types de dealers : le dealer « professionnel »⁶ qui ne consomme pas d'héroïne — il évite de se trouver accroché par le produit qu'il vend : un seul des quarante héroïnomanes rencontrés a commencé par dealer sans consommer, pour ensuite devenir lui-même héroïnomanne — et le dealer à petite échelle (consommateur qui deale un peu pour financer sa consommation). La distinction entre trafiquants et toxicomanes est donc pertinente (inscrite par l'acte ou non de consom-

² p. 54

³ p. 36, 48

⁴ p. 38

⁵ p. 37

⁶ p. 46

mer ce que l'on vend) même si, comme pour toute distinction, il y a toujours un petit nombre de gens pour passer, à un moment ou à un autre, d'un groupe à l'autre.

La question du contexte

Le rapport rappelle la distinction devenue canonique dans ce type de sociologie entre *drug*, *set* et *setting*¹ ; soit la distinction de la *substance* (pharmacologique), de la situation (c'est-à-dire de la *personnalité*) et du *contexte* (entendu comme circonstances extérieures à la personne de l'usage).

Deux éclairages intéressants sur cette triple distinction :

— « Seules les personnes qui consomment de l'héroïne occasionnellement ont tendance à associer des contextes spécifiques à leurs épisodes de consommation. »² Ainsi une fois l'héroïne vraiment en jeu, la problématique du contexte devient tout à fait marginale : le problème n'est plus celui du contexte mais celui des déterminations subjectives du toxicomane.

— Plusieurs adeptes de l'héroïne indiquent qu'ils ont essayé l'héroïne pour voir ce que cela faisait, voulant en quelque sorte tester sur eux-mêmes les effets ou les non-effets de cette drogue réputée. On perçoit ici les dangers des campagnes mettant en avant le caractère indéterminé du produit-héroïne, relevant la variabilité de ses effets selon les personnes (les *sets*) car cela ne peut alors qu'inciter les plus tentés par l'héroïne à se dire : *mais alors il faut bien que j'essaie l'héroïne pour savoir ce que cela fait sur moi puisque les experts me disent que ses effets sont très différents pour chacun. Peut-être que moi, je n'y suis pas accrochable. Et comment le savoir si ce n'est empiriquement : en testant sur moi les effets de l'héroïne, ce que personne ne pourrait faire à ma place ?*

Parents

En majorité, les héroïnomanes interviewés relèvent un déficit éducatif du côté des parents : « Hors quelques cas dans lesquels les parents ont aidé leurs enfants à trouver les moyens de réduire ou de cesser leur consommation d'héroïne, ceux-ci semblent relativement absents des parcours de vie relatés par leur progéniture. »³

N'oublions pas cependant ce que déclare ce rapport : « l'échantillon de quarante personnes sur lequel se fondent les analyses proposées dans cette étude n'est représentatif que de lui-même. »⁴ Au demeurant, curieuse déclaration pour un rapport qui se fonde entièrement sur un tel échantillon dont la composition, somme toute, relève de sa responsabilité propre : pourquoi alors n'avoir pas constitué un échantillon plus « représentatif » ? Peut-être, comme on le verra, parce qu'il s'agissait ici moins d'apprendre et de comprendre une nouvelle situation que de consolider les a priori déclarés des rapporteurs...

Volonté

Point pour nous très intéressant : dans les propos des adeptes de l'héroïne ici rencontrés, la volonté joue un rôle explicite : ils déclarent à plusieurs reprises être entrés dans l'héroïne par volonté et non pas passivement ; par exemple ceci : « Certains soulignent le fait d'avoir été « motivé » depuis un certain temps pour expérimenter le produit. C'est la volonté d'essayer qui guide leur acte : « *je voulais goûter le produit, je voulais savoir pourquoi comment, me faire mon propre avis en me*

disant : si tu veux comprendre, goûte-y. Il faut goûter pour savoir ce que ça fait. » »⁵

Noter en particulier le *vouloir savoir*, vouloir savoir ce que ça (me) fait (puisqu'on me dit que le produit n'est pas déterminant, peut-être que l'héroïne sera pour moi aussi inoffensive que du chocolat)... Voir les dangers précédemment relevés des campagnes diluant les singularités du produit au profit d'un discours vagues sur les contextes...

En tous les cas, un « vouloir » prendre de l'héroïne est bien à l'œuvre dans certains cas.

Ces cas de « vouloir l'héroïne » seraient sans doute plus nombreux si l'on n'adoptait pas l'étonnante naïveté des rapporteurs qui répercutent sans distance critique et évaluante tel ou tel propos recueilli. Un exemple ici — mais on reviendra sur ce travers général — : celui du « hasard » supposé présider à la première rencontre de tel ou tel avec l'héroïne. Ainsi le rapport écrit : « une partie des personnes invoque le « hasard » [pour leur première expérience de l'héroïne] : « *j'étais souvent chez lui [le dealer], je passais souvent chez lui le soir... Un soir où j'étais chez lui... » »⁶ et, une autre fois : « « *Je suis passé par hasard, ils avaient fait ça au hasard » »⁷. Entériner l'idée que trouver de l'héroïne chez un dealer chez qui on va quotidiennement est un hasard est aussi absurde que de dire que tel dépressif ayant choisi de s'asseoir sur le périphérique a été tué par hasard au seul titre du fait que la couleur de la voiture qui l'a finalement percuté n'était pas connue à l'avance... Cette forme de recherche de la bonne occasion, fut-elle semi-consciente, fait bien sûr partie de ce qui mérite de s'appeler « volonté ».**

Il y a donc bien à l'œuvre un certain vouloir la drogue chez l'adepte de l'héroïne. Ceci est sans doute un atout plutôt qu'une circonstance aggravante pour qui veut décrocher : mieux vaut alors subjectivement se tenir pour toxicomane volontaire (même si la volonté en question est en partie obscure, comme d'ailleurs toute volonté) que pour victime...

Intérêt pour l'évaluation

Ces entretiens présentent en fait une sorte d'évaluation faite par les héroïnomanes eux-mêmes de leur situation, du produit, du monde de la drogue. Par leur méthode d'évaluation (c'est-à-dire leur manière propre de dégager les valeurs à l'œuvre dans les comportements, les décisions, les énoncés...), ces propos nous intéressent tout spécialement.

Évaluation par les toxicomanes eux-mêmes

L'évaluation par les héroïnomanes de leur situation se donne avec le plus de clarté lorsqu'il va s'agir pour eux de hiérarchiser les aspects négatifs de leurs pratiques d'intoxication.

Le rapport nous restitue cette évaluation pages 58 et 59, les plus intéressantes de toutes. Il le fait en résumant des propos qui ne nous sont malheureusement pas présentés tels quels ce qui nous empêche de prendre mesure de déformations éventuelles entre les propos effectivement tenus par les héroïnomanes et les résumés ici offerts par nos deux rapporteurs ; et nous avons ici bien des raisons d'être inquiets ne serait-ce qu'à lire les résumés que font les auteurs de leur propre contribution puisque ces deux pages, selon nous les plus originales, disparaissent purement et simplement dans le résumé présenté page 64 ! Nous verrons ultérieurement les raisons de cet étonnant caviardage...

Lisons ces pages :

[Les passages soulignés le sont de mon fait. Le **gras** et les

¹ p. 11

² p. 37, 38

³ p. 42

⁴ p. 20

⁵ p. 26

⁶ p. 27

⁷ p. 74

italiques sont par contre repris du rapport.]

La perception individuelle des risques, mise spontanément en avant par les personnes rencontrées, se révèle peu en adéquation avec les préoccupations de la santé publique à l'égard des consommateurs d'héroïne. Les personnes rencontrées citent plusieurs aspects, qui constituent pour elles les risques majeurs qu'elles encourent. **En terme de priorité donnée par les individus, les risques d'ordre psychosocial priment sur les risques sanitaires.** Néanmoins, les consommateurs qui ont connu une perte de contrôle de leur fréquence d'usage évoquent tout de même les risques « pour leur santé », risques parmi lesquels les contaminations par le VIH et l'hépatite C figurent peu. Peuvent être mis en évidence, dans un ordre décroissant d'importance du risque aux yeux des personnes rencontrées :

- la peur de se « faire choper », d'aller en prison, d'avoir des problèmes avec la justice, de se « faire balancer » par d'autres consommateurs, d'être « dans l'illégalité ». Les usagers-revendeurs notamment se sentent plus particulièrement concernés par ce thème.
- la peur de « perdre la face » vis-à-vis des amis non-consommateurs, de la famille ; de ne plus avoir de vie sociale. Des tactiques pour « cacher » sa consommation sont alors souvent mises en place. *« quand on se shoote, c'est pas bien, il faut travailler tout le temps en manches longues, tu vois. A moins de se piquer ailleurs quoi, mais c'est pas bon non plus »* [Yohan, 23 ans, Bordeaux].
- la peur de perdre le contact avec la « réalité » ; de prendre des risques collatéraux (accidents de la route,...).
- la peur de « tomber dedans », de devenir dépendant physiquement. Il faut « se tester » et ne pas « pousser à l'excès », ne pas « s'enfermer » dans les prises répétées du produit (« *si ça comble un... un vide, c'est dangereux quoi.* »). Certains individus, qui ont déjà le sentiment de perdre leur maîtrise sur la cocaïne, décident de ne pas consommer d'héroïne de peur de « retomber dedans » : c'est notamment le cas de Gaëlle [20 ans, Toulouse] qui a connu un usage abusif de cocaïne en free-base *« Mais j'ai pas voulu recommencer parce que justement je me suis dit que si là je me suis sentie bien, il ne me faudra pas longtemps pour apprécier la chose et que... Je savais que j'allais eh... Je savais qu'il fallait que ça sorte quoi. Et donc tu vois je... J'ai essayé vraiment de me rappeler de ce moment où j'ai été malade quoi plus que du moment après où... où j'étais bien quoi. Parce que... parce qu'après l'histoire de la coke, j'avais pas envie de recommencer. »*
- la peur de passer à l'injection et de faire une overdose. Ainsi, le thème de l'overdose est souvent associé à l'injection *« La seule prise de risque qui m'a inquiété moi, c'est... c'est par rapport à... aux ecstas. Ecstas et trips quand j'avais parlé de mon cousin. C'est le seul truc qui m'a inquiété. Après eh... je... j'ai... je me suis inquiété de la possibilité d'overdose, mais ça, je me suis inquiété surtout avec les shoots. »* [Christophe, 22 ans, Dijon].
- la peur pour sa santé (perte de poids, alimentation jugée peu saine et déséquilibrée, réutilisation du matériel d'injection) *« je suis tombée eh... Je suis pas grande mais bon, je suis tombée à... trente quatre kilos, tu vois. Et eh... franchement j'étais vraiment maigre, hyper maigre et c'était pas beau et... et dans ma tête ça a commencé à... tu vois, où je commençais à me dire eh... A ne plus avoir envie de faire des projets... 'fin... »* [Robertte, 21 ans, Toulouse].

[pages 58-59]

Leur hiérarchisation des peurs

On ne sait malheureusement comment la hiérarchie entre les six « peurs » recensées est faite, d'autant qu'on imagine volontiers que les quarante n'ont pas la même...

Voilà, en tous les cas, un point de vue sur le monde de l'héroïne qui associe six peurs dont on peut déjà remarquer qu'elles ne sont pas toutes au même titre associables à des risques : certes, la peur d'être arrêté peut être vue comme la crainte d'un risque (rien n'assure que telle personne sera arrêtée) alors que la peur pour la santé est sans doute perçue comme une menace plus inéluctable : on peut, somme toute, avoir peur de quelque chose qui doit sûrement arriver (un condamné à l'échafaud aura peur de l'exécution) et il n'est ainsi pas convenable d'appeler cette peur la peur d'un risque. Les deux rédacteurs, pourtant, rapportent toutes ces peurs comme relevant de « risques ». Curieuse manière pour des chercheurs de mélanger deux phénomènes aussi différents. Nous comprendrons plus loin pourquoi...

Remarquons que les peurs en question, à l'exception de la première d'entre elles (mais qui concerne essentiellement les héroïnomanes qui dealent), ne sont pas celles de gens se considérant comme « victimes » : ce sont des peurs quant aux conséquences immanentes d'actes autonomes, ce sont des peurs associées à la logique dans laquelle ces héroïnomanes se sont engagés.

J'y lis aussi pour ma part le fait que le conflit de leur volonté

est toujours en acte : continuer de vouloir l'héroïne ou vouloir « décrocher » de cette logique ? La question est bien implicitement à l'œuvre.

Leur rapport à la politique de réduction des risques

L'autre point frappant, que relèvent prioritairement nos deux rapporteurs (voir passages soulignés), c'est l'hétérogénéité de cette hiérarchie des « peurs » avec la problématique de la politique de réduction des risques. Pas même ici de peur du sida exprimée ! Cela semble choquer nos deux auteurs qui vont bientôt faire la preuve qu'ils veulent réduire les problèmes de toxicomanie au souci du sida et des hépatites. En tous les cas **pour ces adeptes de l'héroïne, le danger est avant tout dans l'héroïne bien avant de l'être dans le sida** et les autres maladies infectieuses...

Valeurs ?

À décrypter les bribes de propos restitués dans ce paragraphe, que peut-on dire des valeurs mises en avant par ces adeptes de l'héroïne ? Il y a

— des valeurs positivement définies : garder l'estime des proches, garder rapport à la réalité ;

— des valeurs approchées par la négative : ne pas être dépendant d'un produit, ne pas être en prison, ne pas mourir, ne pas être malade...

Pour qui voudrait agir pour soutenir ces gens dans leur « volonté » de décrocher, ces indications pourraient suggérer

des points d'appui. Nous allons voir ce que vont faire nos deux rapporteurs de ces propos sollicités, puis recueillis, et enfin transcrits...

PAS D'ÉVALUATION PAR LES RAPPORTEURS DES DISCOURS RECUEILLIS

Une non-évaluation

Avant de tomber sur les pages où pivote ce rapport (pages 65 à 67), plusieurs symptômes attirent l'œil du lecteur attentif : les rapporteurs ne prennent pas soin d'évaluer eux-mêmes les propos recueillis et semblent constamment les prendre au pied de la lettre. On comprendra plus tard pourquoi ils ne prennent pas ce soin...

Volonté semi-consciente, inconsciente, déniée

Les rapporteurs n'évaluent guère l'énonciation et semblent donc toujours prendre les énoncés au pied de la lettre, comme s'il s'agissait là de messages transmettant une information univoque, non d'énoncés signifiants surdéterminés par leur position d'énonciation.

Il n'est ici nul besoin de supposer un biais systématique de la part des héroïnomanes sollicités mais simplement de savoir que sont ici à l'œuvre, comme chez tout sujet parlant — pas plus mais pas moins non plus —, des significations semi-conscientes, des symptômes inconscients, des dénégations, bref tout un matériel signifiant tout autant si ce n'est plus que le contenu supposé « objectif » — c'est-à-dire rendu insignifiant ! — de supposés messages.

Hasard

L'exemple précédemment relevé d'un supposé hasard bien peu aléatoire est ici parlant : comment ne pas voir une volonté semi-consciente — en l'occurrence, déniée — d'en venir à la drogue dans le fait d'aller régulièrement s'inviter dans le repaire du trafiquant !

Autres exemples

D'autres exemples dans le même rapport.

- « Les données qualitatives doivent être étudiées en prenant en compte leurs limites, principalement liées à leur nature discursive : les discours doivent toujours être recontextualisés dans les intentionnalités des personnes rencontrées (motivation, sentiment, apposition expressive de sens, événements choisis ou subis) et dans le contexte social qui a permis leur émergence. »¹

Tout ceci reste une simple déclaration d'intention car ici ces « intentionnalités » ne restent connues que par les discours...

- « L'approche biographique permet de ré-inscrire les pratiques de l'héroïne dans les contextes sociaux et les intentionnalités dont elles sont le fruit. »²

Mais la biographie n'est ici approchée que par des discours autobiographiques... Et pas d'évaluation critique extérieure.

- « Par définition, les stratégies intentionnelles désignent des situations où l'épisode de consommation de l'héroïne est prémédité. »³

Consciemment ou inconsciemment ? ! Aucune distance critique par rapport à ce qui est raconté à l'enquêteur, sauf quand c'est technique (cf. la confusion speed-ball et mé-

lange amphétamines + héroïne : là, les rapporteurs prennent leurs distances et le signalent⁴, mais cela n'a guère d'enjeu).

Et encore :

- Christophe : « *je disais « non ! Mais non ! Je maîtrise » et tout. En fait, c'est facile de dire ça quand on a des produits tous les jours.* »⁵

C'est un toxicomane qui prend ici soin de relever l'écart entre son dire et son faire, pas les rapporteurs...

- « *On dit qu'on fait attention, mais on ne fait pas gaffe en fait* »⁶

Id. Les héroïnomanes font plus attention aux contradictions internes à leurs énoncés que ceux qui les écoutent...

Une évaluation implicite

D'une non-évaluation, on passe à une évaluation implicite. Par exemple :

- « Le hasard des rencontres. Dans ce cas, il n'y a pas de volonté de mélanger les produits. »⁷

L'enquêteur entérine la déclaration : il n'y a pas de volonté car l'enquêté le présente comme tel... ! Mais que sait-on de la volonté réelle ?

- « D'une première relation d'entraide (aider à découvrir les effets, soutien « moral » au cours de la prise, mise en confiance par la simple présence) »⁸

Entraide ? Mais il s'agit d'aider quelqu'un à consommer de l'héroïne ! Les rapporteurs ne mettent même pas le mot entre guillemets. Ils entérinent cette valeur (positive !) d'entraide...

Préluant à une évaluation explicite...

Tout ceci se clarifie quand les rapporteurs exposent leurs valeurs explicites. Ils vont le faire avec une singulière brutalité, en une stupéfiante déclaration :

« Les profils mis au jour peuvent être présentés dans un ordre déterminé par la gradation des risques tels que ces derniers sont envisagés par les politiques de santé publique. La façon dont les personnes appréhendent subjectivement le risque n'est donc pas prise en compte dans cette analyse. »

UN TOURNANT POUR LE MOINS BRUTAL...

Une déclaration stupéfiante

Reprenons, « dans le contexte », cette déclaration inattendue dans un rapport se présentant comme scientifique, savant, objectif et qu'on suppose donc régie par la déontologie minimale du chercheur en sciences sociales et humaines...

Rappelons, pour restituer le contexte et les « intentionnalités », l'exergue inaugural (page 3) : « *L'équipe de travail adresse ses vifs remerciements à tous les consommateurs d'héroïne qui ont accepté de livrer l'histoire de leur vie pour réaliser cette recherche.* »

⁴ p. 34

⁵ p. 57

⁶ p. 62

⁷ p. 34

⁸ p. 40

¹ p. 18

² p. 18

³ p. 33

Six types de consommateurs d'héroïne ont ainsi été dégagés.

Profils sociologiques des nouveaux consommateurs d'héroïne et sens investi dans la consommation (40 entretiens).

Sens investi dans la consommation	Fonction de l'héroïne	Un temps de rupture L'héroïne comme voie d'entrée dans le jeu festif		Le temps de continuité L'héroïne comme mode de vie et voie de sortie du jeu social		
		4/40 L'héroïne comme expérimentation	5/40 L'héroïne comme hédonisme	5/40 L'héroïne entre autres défenses	11/40 L'héroïne comme envoûtement	8/40 L'héroïne comme thérapie de régulation

Cette typologie construite à partir du sens investi dans la consommation d'héroïne est intéressante à confronter aux approches de la prévention et de la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de substances psychoactives. En effet, les profils mis au jour peuvent être présentés dans un ordre déterminé par la gradation des risques tels que ces derniers sont envisagés par les politiques de santé publique. La façon dont les personnes appréhendent subjectivement le risque (conférer chapitre précédent) n'est donc pas prise en compte dans cette analyse, au profit d'une lecture du risque qui correspond à une gradation liée au contrôle de la consommation et aux conséquences sanitaires induites, ainsi qu'à l'insertion dans le monde social normatif. Retenir la fréquence d'usage comme variable essentielle des risques de l'héroïne envisagée sous l'angle de la santé publique correspond bien aux nouvelles approches de la prévention des consommations de substances psychoactives, qui s'attachent plus volontiers à la dynamique des comportements plutôt qu'aux produits consommés [29]. Dans cette perspective, cette typologie assume l'idée de s'inscrire dans une conception de santé publique, qui a pour caractéristique de promouvoir et de diffuser l'idée que la santé et l'insertion dans le monde social constituent un bien public et un enjeu collectif [36].

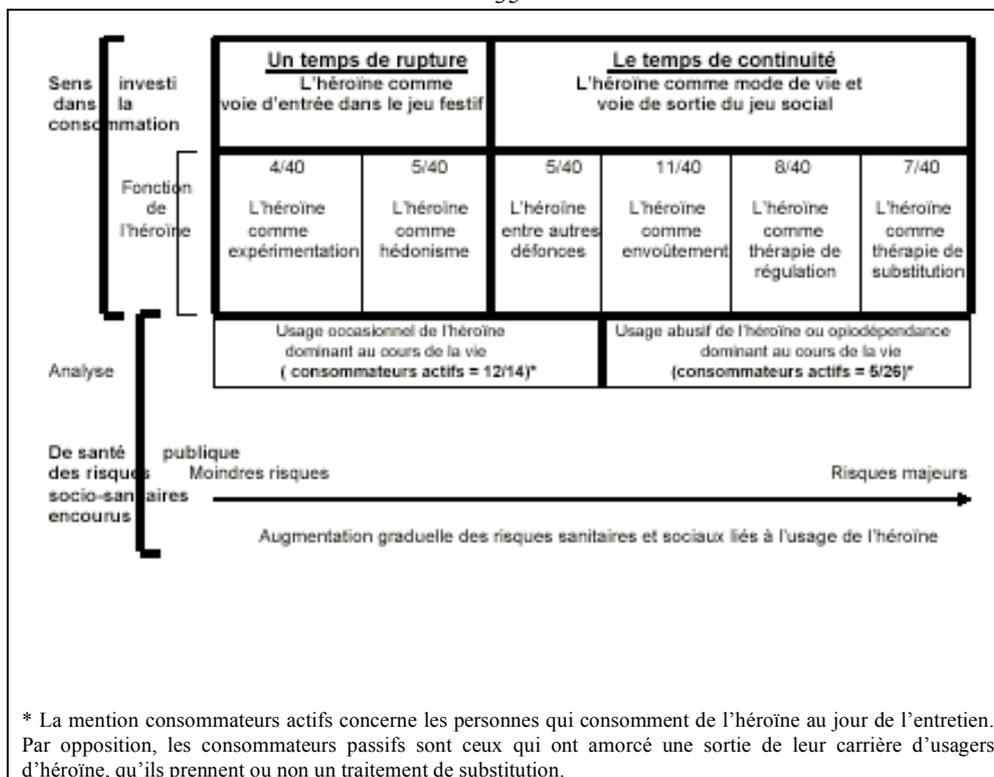
Deux critères principaux permettent ainsi de classer les six profils mis au jour dans un ordre déterminé par la gradation progressive des risques encourus (des moindres risques aux plus grands risques).

- La fréquence de l'usage d'héroïne se catégorise en trois modalités. On entend par consommation occasionnelle une consommation dont la fréquence est inférieure ou égale à un rythme mensuel ; une consommation abusive est entendue comme une consommation effectuée plusieurs fois par mois ou plusieurs fois par semaine, mais non quotidienne ; la dépendance ou compulsion caractérise les usages quotidiens.

- On entend par risques sanitaires et sociaux un ensemble pragmatique, composé des conséquences sur la santé (psychologique et somatique) et la vie sociale (personnelle, professionnelle, institutionnelle) que l'héroïne est susceptible de générer chez les personnes qui consomment ce produit. Les risques pour la santé peuvent être la dépression, les risques d'infection par le VIH et le VHC, les accès aux points d'injection, les hospitalisations liées à l'usage de drogues. Les risques sociaux sont plutôt constitués d'éléments comme la perte de l'emploi, l'arrêt des études, ou le rejet des proches.

Les six profils mis au jour peuvent alors être présentés comme dans le tableau suivant, qui montre dans quelle mesure les fréquences de consommation et les risques socio-sanitaires associés peuvent s'interpénétrer avec une perception spécifique de l'héroïne et de sa pratique.

Profils sociologiques des nouveaux consommateurs d'héroïne : sens investi dans la consommation, fréquence de l'usage et risques socio-sanitaires encourus (40 entretiens).



[pages 65-67]

Voilà donc nos rapporteurs au pied du mur : il s'agit pour eux de légitimer la typologie qu'ils ont construite. Ils estiment pour cela devoir l'ordonner — la dispersion des six types constitués ne semble pas leur suffire —.

Comment choisir l'ordre susceptible de classer les types, puisque telle est la loi que veulent appliquer nos rapporteurs ? Loin d'essayer de l'établir à partir du « matériau » qu'il s'agit de classer, loin de procéder de manière immanente en voyant comment il leur serait possible d'être fidèle à la richesse et diversité découvertes, offertes aux enquêteurs par les entretiens qu'ils ont sollicités et recueillis, nos deux rapporteurs décident « ubi et orbi », autant dire dogmatiquement : ce sera selon les a priori de la politique de réduction des risques ! Ce sera le classement établi par la politique de réduction des risques qui présidera à l'ordre donné à ces types. Que cette mise en rang rature ce que les enquêtés ont pris soin de dire aux rapporteurs (rien moins que leurs « peurs », selon une ramification en six catégories — voir la « page précédente » —) n'a plus d'importance.

On se demande alors, rétroactivement : mais que s'agissait-il donc de chercher dans ce travail, si son point d'aboutissement

peut si négligemment récuser les résultats accumulés au long de tous ces entretiens ?

On connaît la déclaration de Rousseau : « Commençons par écarter tout fait » [pour mieux penser par nous-mêmes ce qu'il s'agit de penser, de le penser sans préjugés], mais c'est bien la première fois — à ma connaissance — qu'un chercheur publie un rapport déclarant : « Finissons en écartant les faits recollectés ».

Pourquoi ainsi se détourner du discours tenu par les héroïnomanes ? La réponse est ici explicitement donnée : pour plaquer sur la situation les dogmes de la politique de réduction des risques, ce qu'il faut bien appeler ses « a priori » et, ici du moins, ses préjugés.

Causes : Les préjugés idéologiques de ce rapport

Les rédacteurs ont l'honnêteté de délivrer les cartes personnelles qu'ils jouent dès l'ouverture de leur rapport. Sans doute faut-il ensuite une oreille assez exercée à une certaine forme de sophistique pour suivre le fil d'Ariane de ces intérêts partisans mais enfin, voici cette déclaration liminaire :

L'approche adoptée dans ce travail cherche à organiser sa réflexion sans a priori idéologique concernant le consommateur de substances psychoactives (qui n'est pas considéré comme un déviant mais comme un « homme ordinaire ») et/ou le produit consommé. Elle est d'autre part intellectuellement proche des conceptions et problématiques abordées par la politique de réduction des risques et des dommages de l'usage de drogues promue par la prévention des maladies infectieuses comme le VIH/sida. L'idée qu'il n'existe pas de société sans drogue ouvre la voie à la reformulation des politiques de santé publique en s'appuyant sur le principe suivant : plus une consommation de drogue est contrôlée et encadrée par des limites définies par des considérations sanitaires, plus elle tend à favoriser la préservation de la santé collective [29]. Par ailleurs, ces politiques s'inscrivent désormais dans une approche qui considère la préservation de la santé sous l'angle de la lutte contre l'exclusion sociale, la discrimination et la marginalisation des consommateurs, ces trois points étant considérés comme des leviers importants des comportements à risques [30].

Aborder le versant sociologique de l'usage des drogues dans cette optique procède plus, comme l'écrit Robert Castel [15], d'une phénoménologie empirique des conduites plutôt que de l'analyse d'un phénomène par le biais d'un prisme théorique. En ce sens, cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une sociologie appliquée.

Ce qui saute aux yeux du lecteur, c'est proprement l'incohérence du propos : comment une position revendiquant « idée », « principe », « conception », « problématique », jusqu'à une « phénoménologie empirique » en passant par une « sociologie appliquée », peut-elle, sans rire, se déclarer sans « a priori idéologique » ? !

Cette déclaration n'a de sens qu'à deux conditions :

1. *a priori idéologique* est le nom donné à ce qui ne vaut pas.
2. Avoir un a priori idéologique est l'exclusivité de qui n'a pas la même position que les auteurs, c'est-à-dire de qui n'a pas les a priori idéologiques de la politique de réduction des risques (c'est-à-dire ses idées, ses principes, ses conceptions du monde, ses problématiques, sa « philosophie », ses valeurs, etc.).

D'où on déduit facilement une conclusion qui n'était que la prémisse de cette argumentation scolastique : est déclaré ne rien valoir ce qui n'est pas dans l'horizon de la politique de réduction des risques.

On est un peu désolé d'avoir à décortiquer ce type de sophistique dans un rapport se présentant comme sérieux, argumenté, « scientifique », « objectif »... Faut-il également rappeler que l'opposition science/idéologie, qui visiblement est à l'arrière-fond de ce paragraphe, a une évidente généalogie althusserienne et qu'on peut s'étonner de la voir s'introduire ici comme une sorte d'évidence, sous la figure anodine d'un pragmatisme et d'un empirisme qui auraient pourtant fait dresser d'effroi la chevelure de Louis Althusser ?

Faut-il souligner encore un peu plus l'inconsistance de cette déclaration liminaire ?

Il faudrait s'amuser de ce que nos rapporteurs croient devoir nommer « idée » l'énoncé « il n'existe pas de société sans drogue » quand il s'agit là d'une platitude, d'un constat d'une totale banalité qu'on ne peut assimiler à une idée qu'en dotant l'énoncé d'un point d'exclamation terminal en sorte de lui conférer le statut non plus d'un constat mais d'une prescription, d'une norme, ce qui est bien le sens subliminal de cet énoncé tenu pour une « idée ».

Il faudrait s'amuser également de la valeur conférée à l'empirisme, comme si l'empirisme n'était pas lui-même une conception du monde — et par conséquence aussi une idéologie — dont la valeur est rien moins que contestable (qui ne sait aujourd'hui que le fait n'est pas traitable en pensée comme une donnée mais comme résultat d'une construction et que prétendre fonder la pensée sur des faits, c'est alors la fonder sur du vent — conséquence d'avoir confondu « réel » et « faits »...).

Tout ceci ne serait que des opérations somme toute dérisoires s'il n'y avait, au principe de tout cela, la volonté obstinée de nos rapporteurs d'imposer un diktat : celui d'une certaine idéologie de la santé publique.

L'idéologie « hygiéniste » de la « santé publique »

J'appellerai « hygiéniste » cette conception de « la santé publique ». Voyons ses constituants.

Quelques nouveaux extraits du rapport.

- « Cette approche des configurations subjectives dans lesquelles s'inscrivent les pratiques actuelles de l'héroïne a également pour objectif de mettre en évidence les préoccupations de ses consommateurs et leur degré d'adéquation avec celles de la santé publique. »¹
« L'examen des représentations de l'héroïne mais aussi

des risques subjectifs qui y sont associés pourra permettre d'estimer leur degré d'adéquation avec les préoccupations de santé publique. »²

Remarquer deux points :

— on parle de « la » santé publique : il n'y aurait donc qu'une manière de la considérer. On présente ainsi le parti pris adopté comme un dogme que seuls des ignorants pourraient vouloir discuter.

— il s'agit d'adéquation, et d'une adéquation très particulière : il s'agit de mesurer les propos des héroïnomanes à l'aune des a priori en matière de santé publique décrétés par les deux rapporteurs. Il ne s'agit nullement de mettre en évidence le degré d'adéquation des préoccupations de santé publique avec celles des personnes considérées ! On comprend notre conclusion page 65 : puisque les propos d'héroïnomanes s'avèrent ne pas être adéquats aux dogmes de la santé publique, oublions-les pour conserver nos dogmes ! Connaît-on beaucoup de « recherche » qui annonce ainsi d'entrée qu'elles ont pour objectif de voir comment la réalité résiste à une théorie donnée non pas pour examiner comment modifier alors cette théorie mais pour déterminer ce qu'il va falloir éliminer de la réalité pour que la théorie a priori continue d'être valide ?

- « La santé telle que la santé publique la définit »³
Une clef pour nous de l'évaluation de ce rapport est ici : quelle est la conception exacte de la santé qui se cache derrière le syntagme « santé publique » ? Ce point est capital pour apprécier l'énoncé suivant :
- « L'héroïne envisagée sous l'angle de la santé publique »⁴
- « Cette typologie assume l'idée de s'inscrire dans une conception de santé publique qui a pour caractéristique de promouvoir et de diffuser l'idée que la santé et l'insertion dans le monde social constituent un bien public et un enjeu collectif. »⁵

Redisons-le : si ceci n'est pas de l'idéologie, alors qu'est-ce qui peut bien en être ?

Mais par-delà cela, on s'approche de la valeur donnée à « santé » par ce rapport...

- « Les risques pour la santé peuvent être la dépression, les risques d'infection par le VIH et le VHC, les abcès aux points d'injection, les hospitalisations liées à l'usage de drogues. »⁶
Se précise la valeur « santé » ici à l'œuvre : les « peurs » des héroïnomanes ont été effacées. Les troubles de la conscience, les craintes de n'être plus libres, de devenir esclaves d'un produit (ce qu'un héroïnomane décrit justement en disant : « *C'était la drogue qui te gérait et plus toi qui gérais la drogue* »⁷), tout ceci ici ne compte plus. Ce qui compte, ce qui vaut donc pour nos rapporteurs, c'est finalement ce qu'on serait en droit d'attendre de n'importe quel animal social apte à vivre et travailler, un cheval par exemple : ne pas prendre le risque de troubles somatiques entraînant une incapacité à remplir ses fonctions.
Et le rapport de se conclure sur ce nouvel objectif :
- « Des recherches qualitatives devraient être menées pour approfondir les liens entre risques perçus et risques sani-

² p. 17

³ p. 63

⁴ p. 66

⁵ p. 66

⁶ p. 67

⁷ p. 51

¹ p. 15

taires et sociaux objectivement courus par les individus. »

Soit toujours cette façon de normer les risques par les seuls dont se soucie la politique de réduction des risques. Autant dire que la nouvelle « recherche » envisagée serait celle des bons moyens de propagande pour que les nouveaux héroïnomanes écoutent enfin les dogmes de la politique de réduction des risques et de sa conception hygiéniste de la santé publique. On restera sceptique sur la qualité « scientifique » d'un tel type de recherche...

Conséquences

La clef de notre évaluation de ce rapport aboutit donc à dégager cette question cruciale : qu'en est-il des valeurs à l'œuvre dans les différentes écoles de pensée se réclamant de « la santé publique » ?

Qu'en est-il dans la politique de réduction des risques ? Qu'en est-il dans la nouvelle école hygiéniste ? Qu'en est-il dans d'autres écoles ?

Il nous faudra nous pencher sur cette dimension, cardinale en matière de politiques publiques contre les drogues et la toxicomanie.

À tout le moins la lecture de ce rapport, instructif lorsqu'il rapporte — malheureusement par bribes — les propos tenus par les nouveaux adeptes de l'héroïne, irrecevable lorsqu'il plaque ses dogmes militants — ceux de la politique de réduction des risques et de la nouvelle école hygiéniste en matière de santé publique — sur une réalité rétive à ses préjugés, nous suggère-t-elle cette voie.

¹ p. 95

Éléments de la discussion

• *Une approche de type « santé publique » privilégie le collectif sur l'individu, rien de plus rien de moins.*

C'est à ce titre que l'approche de nos rédacteurs doit être précisée comme étant hygiéniste : privilégier le collectif n'implique nullement le dédain des inquiétudes ici listées par les toxicomanes.

• *Comment un tel rapport, qui a dû pourtant être validé par le Conseil scientifique de l'OFDT, a-t-il pu être publié ?*

Il va de soi que la question est posée à l'OFDT.

• *Il est très difficile, dans les enquêtes en matière de toxicomanie, de bâtir des échantillons représentatifs. Des échantillons non représentatifs — tel celui de ce rapport — permettent à tout le moins d'exhiber des différences et une hétérogénéité qui peuvent être robustes (rester valides dans une population plus vaste).*

Oui, sauf si la « représentativité » aboutissait à conclure que la différence produite par examen de l'échantillon non représentatif portait en fait sur respectivement 99 et 1 % de la population ! Auquel cas l'hétérogénéité dégagée pourrait passer pour marginale.

• *Cet exposé n'entretient-il pas vis-à-vis du rapport examiné le même type relation que ce même rapport entretient vis-à-vis des toxicomanes interviewés ?*

Non, et ce pour cette raison précise : je lis ce rapport en essayant d'en dégager les valeurs à l'œuvre. Pour cela, j'applique la méthode d'évaluation dite « immanente » dont j'ai parlé dans nos précédentes séances : après les avoir identifiées — mieux : pour les identifier —, je suis ces valeurs à la piste dans le texte, je repère leurs sauts, ruptures, leur affirmation tantôt symptomale, tantôt à découvert. Le travail, dégageant ces valeurs à l'œuvre, restitue ce faisant le champ nécessaire d'un « valeurs contre valeurs » c'est-à-dire l'espace des décisions et choix ayant présidé au travail évalué.

Ce rapport ne procède nullement ainsi : il ne cherche visiblement pas à évaluer les valeurs à l'œuvre chez les héroïnomanes rencontrés puisque, lorsqu'il constate que ces valeurs sont différentes de celles de la politique de réduction des risques, il s'en désintéresse aussitôt alors que c'est en ce point même que le travail d'évaluation aurait dû vraiment commencer !

Le problème des rapporteurs, pourtant, était d'évaluer les pratiques et les représentations des héroïnomanes pour mieux comprendre pourquoi ceux-ci n'adoptaient pas les conduites préconisées par la politique de réduction des risques. Or au moment même où l'écart (pressenti) de valeurs apparaît, nos rapporteurs, constatant que le message de la politique de réduction des risques ne passe pas, se désintéressent alors des valeurs dégagées par les héroïnomanes... et proposent une nouvelle étude ! Cette disposition révèle à la fois les préjugés des rapporteurs et leur incapacité à évaluer réellement les conduites des nouveaux héroïnomanes.

(Discussion du rapport OFDT *Politiques et expérimentations sur les drogues aux Pays-Bas* d'H. Martineau et É. Gomart - 2000)

[Le rapport est disponible à <http://www.drogues.gouv.fr/fr/pdf/pro/etudes/rapport20.pdf>
Le document d'étude détaillé (trois volumes), dont ce rapport est extrait, est disponible à
<http://www.entretemps.asso.fr/Pro/PB1.pdf>
<http://www.entretemps.asso.fr/Pro/PB2.pdf>
<http://www.entretemps.asso.fr/Pro/PB3.pdf>

École des Mines de Paris, 29 janvier 2004

[François NICOLAS](#)

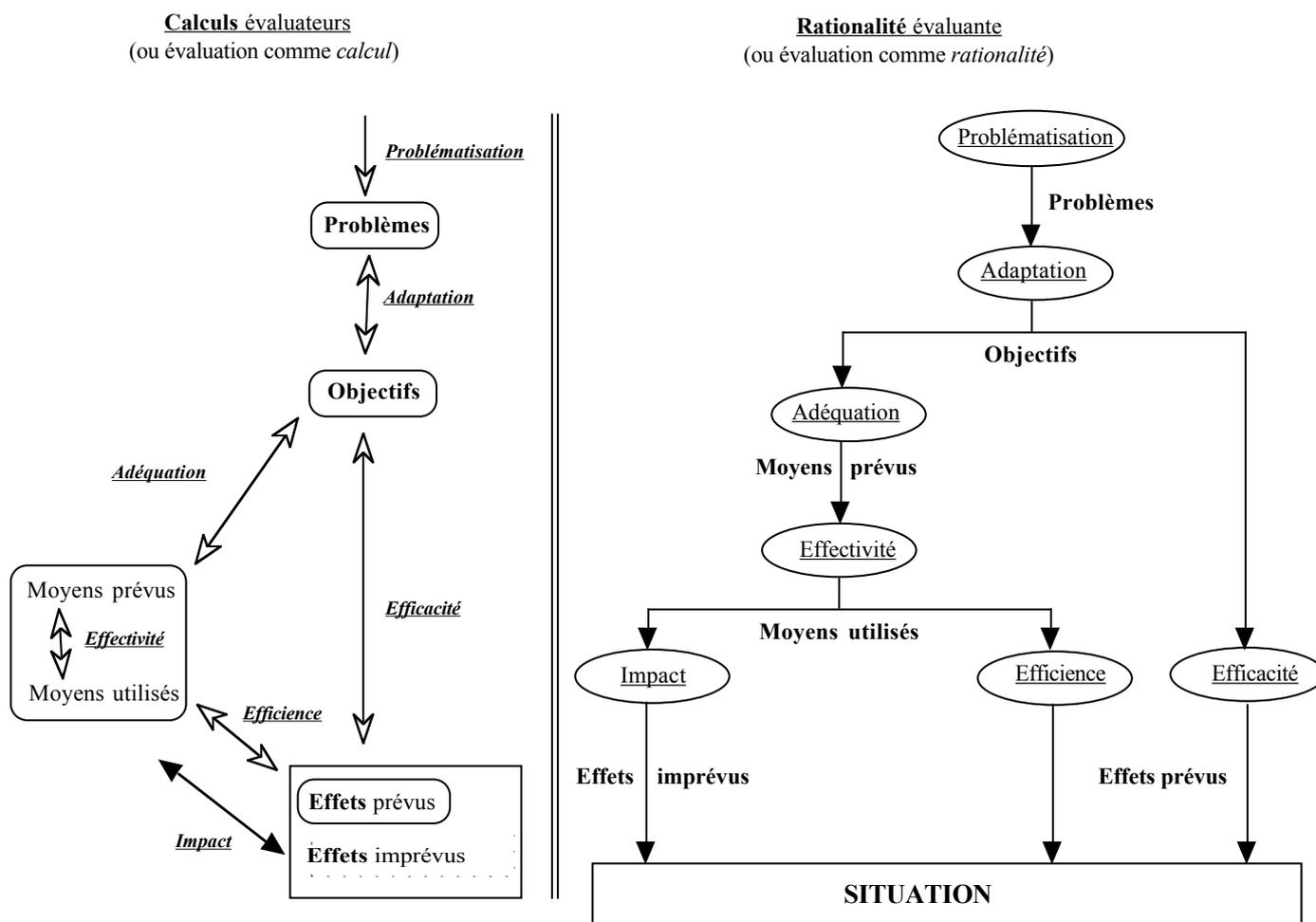
RAPPELS SUR LA LOGIQUE D'ÉVALUATION PROPOSÉE

Évaluer, c'est mettre au jour les valeurs au travail

Évaluer une politique, c'est avant tout mettre au jour les valeurs qui y travaillent, qui l'orientent, qui guident ses choix, qui président à la définition de ses priorités, qui rendent compte de proche en proche de sa *problématisation* (ou consti-

tution des problèmes), de l'*adaptation* des objectifs aux problèmes constitués, de l'*adéquation* des moyens aux objectifs précédents, de l'*effectivité* des moyens, de l'*efficience* et de l'*impact* des effets par rapport à ces moyens — voir le schéma suivant —. En ce sens, évaluer une politique, c'est avant tout travailler sur le dual (schéma de droite) du schéma usuellement mis en avant (celui de gauche).

DUALITÉ DE L'ÉVALUATION



Je poserai que l'évaluation a une double face, l'une de calcul, l'autre de rationalité. Les deux faces sont en rapport de torsion puisqu'il y a entre elles un non-recouvrement, un débord, un excès. Ceci pourrait être d'ailleurs thématiqué à partir de la

logique mathématique...¹

¹ singulièrement de cette branche que constitue de la théorie des modèles. En effet, certains grands théorèmes logiques pensent les

Évaluer la rationalité à l'œuvre avant de la calculer

Pour en rester à ce qui nous intéresse aujourd'hui, je propose d'aborder l'évaluation d'une politique par la face de droite, c'est-à-dire par sa rationalité avant de se plonger dans la face de gauche qui oriente vers les calculs plus traditionnels d'efficacité, d'adéquation, d'effectivité et d'efficience¹. C'est par la face de droite qu'on met au jour les valeurs à l'œuvre dans une politique.

Une valeur est un processus d'évaluation

Pourquoi est-ce par la face de droite qu'on exhausse le mieux les valeurs à l'œuvre dans une politique donnée ? Parce qu'une valeur, c'est une puissance évaluante, une capacité à évaluer ce qui constitue ou non un problème, à fixer des objectifs, à légitimer qu'on y consacre des forces, à induire des cibles (en vue de transformer la situation dans laquelle la politique en question se propose d'intervenir).

Une valeur, c'est donc moins un substantif qu'une épithète possible, ordonnable selon une gradation continue entre deux extrêmes. Par exemple le signifiant « courage » sera constitué comme une valeur si on peut dire de telle ou telle action qu'elle est plus ou moins « courageuse », si on peut l'indexer sur le segment [0, 1].

Notons deux choses :

Une valeur suppose un signe + ou –

En soi, ceci ne préjuge pas du caractère positif ou négatif donné à cette valeur. « Courage » peut être tenu pour une valeur négative, c'est-à-dire qu'on peut tout aussi bien exalter le courage que le dénigrer — cette hypothèse n'est pas abstraite : certaines logiques travaillent sur une négativité du courage, dévalorisé comme utopisme, aventurisme ou donquichotisme... —. Pour qu'il s'agisse donc d'une valeur, il faut en plus de la condition précédente qu'un signe soit donné à l'échelle [0, 1] pour l'indexer soit à un [0, +1], soit à un [-1, 0], soit à un [-1, +1].

Une valeur est un index intensif

Deuxième remarque : « courage » comme valeur ne désigne pas une « essence ». Nietzsche a thématiqué ce point — et Deleuze nous y a rendus attentifs — en parlant d'un « Par-delà le Bien et le Mal » qui ne dissout nullement la polarité du bon et du mauvais mais tout au contraire la renforce : pour Nietzsche, il y a sens, dans une situation donnée, à évaluer ce qui est bon ou mauvais pour tel ou tel sujet lors même qu'il n'y existe aucun Bien ou Mal en soi.²

Où « risque » s'avère une « valeur »...

Donnons un exemple adapté à notre question du jour : « risque » nommé à l'évidence une valeur essentielle de la dite « politique de réduction des risques », nous verrons tout à l'heure plus en détail comment. Indiquons d'ores et déjà que « risque » répond bien aux trois critères précédemment men-

rapports de torsion qui existent entre raison et calcul : le calcul est une part essentielle de la raison mais celle-ci ne se réduit pas à celui-là puisqu'il y a du rationnel non calculable (point remarquable : ceci se démontre, donc se calcule !). Et réciproquement, il y a un formalisme du calcul qui excède la rationalité. Tout ceci pour indiquer qu'entre une rationalité de l'évaluation et sa mise en calculs, les rapports ne sont pas entièrement transitifs.

¹ Je rappelle la formule canonique : efficacité = adéquation * effectivité * efficience.

² C'est pour cela qu'il est prudent, concernant une valeur, de la maintenir dans un statut d'épithète en évitant au maximum de la substantiver : dans notre exemple, de parler d'actions plus ou moins courageuses plutôt que de convoquer l'en-soi d'un Courage...

tionnés d'une valeur : instaurer une échelle entre minimum et maximum, une polarité positif/négatif, une capacité à indexer les actions examinées dans cette échelle polarisée.

1) Ainsi « risques » instaure une échelle entre minimum et maximum de risques.

2) « Risques », dans la politique de réduction des risques, est une valeur posée comme négative, et non pas positive (ce qu'indique clairement l'objectif retenu de les réduire)

3) « Risques » est un nom pouvant servir d'épithète à un certain nombre de conduites — les conduites dites « à risque » — en sorte qu'on pourra dire d'une conduite donnée qu'elle plus ou moins « risquée » et donc, pour la politique de réduction des risques, plus ou moins à proscrire.

On voit bien sur cet exemple que « risque » n'est une valeur qu'à mesure de la capacité de cette catégorie à qualifier toute une série de pratiques, à « valoriser » ou « dévaloriser » un ensemble de conduites, bref à évaluer ce qu'il s'agit de modifier.

*

Une valeur est donc une capacité à valoriser/dévaloriser, une valeur est une évaluation.

J'aime à retrouver dans le très intéressant rapport qui est à notre ordre du jour une idée semblable :

« Au-delà de l'arsenal juridique, c'est à travers l'application concrète des dispositifs légaux que s'expriment les politiques publiques nationales »³.

Ainsi les valeurs d'une politique s'expriment au fil de son application concrète car c'est là qu'elles opèrent comme évaluation effective.

Conséquences

On n'évalue pas une valeur

Première conséquence : au sens propre, on ne saurait évaluer une valeur car il n'existe pas de valeur des valeurs. C'est donc qu'il n'y a pas de valeur suprême qui rendrait compte de tout réseau de valeurs.

Hiérarchie des valeurs

Certes il peut y avoir des valeurs subordonnées (des valeurs déduites de valeurs princeps) qui autorisent à remonter de valeurs en aval vers des valeurs premières. Il peut donc y avoir un système hiérarchique de valeurs⁴ mais en amont, les valeurs premières sont des décisions sur fond de vide, des choix non consensuels⁵.

Une valeur est un axiome de la pensée politique

Finalement, une valeur doit être conçue comme un axiome de la politique examinée⁶.

Là encore, j'aime à retrouver dans notre rapport des résonances positives avec cette manière de voir :

« Nous avons voulu montrer que les arguments statistiques peuvent s'accumuler et s'infirmier indéfiniment les uns les autres sans qu'aucun d'eux ne puisse clore le débat de façon

³ p. 63

⁴ C'est même le cas le plus fréquent et une part de nos problèmes d'évaluation des politiques consiste à reconstituer cette hiérarchie, plus souvent implicite, des valeurs concrètement au travail.

⁵ Qui dit choix et décision suppose qu'il y a alternatives possibles, sinon il s'agirait simplement d'une procédure de calcul (à propos de laquelle il y aurait simplement lieu de se demander s'il est juste ou erroné ; où l'on retrouve la torsion de la raison qui doit décider là où le calcul, lui, enchaîne mécaniquement).

⁶ On sait que par définition on ne saurait prouver un axiome et donc qu'on évalue sa validité en le mettant à l'épreuve de ses conséquences. De même pour ce que j'appelle ici *valeur*.

définitive. Toutes les preuves sont finalement contestables et, au bout du compte, l'argument initial n'a plus le caractère d'évidence que les auteurs de *Continuité et changement* ont cherché à lui conférer. »¹

Ainsi une valeur, un réseau hiérarchisé de valeurs ne saurait se prouver, même si, bien sûr, on peut l'argumenter.

Il n'y a que des valeurs contre d'autres valeurs

Ceci touche au point suivant : une valeur n'existe que là où une autre valeur pourrait être décidée ; une valeur se décide en un point où d'autres décisions sont également possibles. Toute valeur est, à ce titre, *contre* d'autres valeurs.

Deux figures du « contre »

Ici il faut distinguer deux figures du « contre » :

L'inversion des valeurs

La première est celle de l'inversion : elle consiste à retourner l'intervalle [-1, +1] en l'intervalle [+1, -1], à valoriser dans une politique ce qui est dévalorisé dans la politique « adverse », et vis versa. Un exemple en matière de politiques publiques concernant les drogues : les politiques anti-prohibitionnistes tendent à purement et simplement inverser les signes évaluateurs des politiques prohibitionnistes — le danger ne vient plus de ce qui est réprimé mais de la répression elle-même, etc. — :

« Si l'État ou un organe officiel cherchait à réduire l'usage ou décrivait le cannabis comme dangereux, cela risquait d'aggraver la situation. »²

Le déplacement des valeurs

La seconde figure du « contre » consistera cette fois en un déplacement, en l'opposition d'autres valeurs plutôt qu'en l'inversion d'un même dispositif. Ainsi le type « politique de soins » tel que je l'ai esquissé dans le tableau suivant devrait être analysé comme opérant un déplacement des valeurs, non une inversion.

¹ p. 47

² note 147 p. 82

TROIS TYPES DE POLITIQUES PUBLIQUES ¹ ET UN MODE COLLECTIF ² D'ACTION

		Politique <i>publique</i> répressive	Politique <i>publique</i> de réduction des risques ³	Politique <i>publique</i> de soins	Action <i>collective</i> face au nihilisme	
	Pays le plus apparenté	États-Unis	Suisse, Pays-Bas	?		
	Le toxicomane est ici	un délinquant	une victime	un malade mental ⁴	un nihiliste ⁵	
	Son corps est ici un	corps <i>indiscipliné</i> à enfermer	corps <i>agressé</i> à protéger	corps <i>souffrant</i> à guérir	corps <i>désorienté</i> à mobiliser	
	Son vis-à-vis est ici	le policier & le juge	le travailleur social	le médecin psychiatrique	le militant ⁶	
	Formule :	<i>Comme il n'y a pas de drogues sans dégâts, réduisons les drogues !</i>	<i>Comme il n'y a pas de société sans drogues, réduisons les dégâts des drogues !</i>	Réduisons les drogues et leurs dégâts !	On peut <u>vouloir</u> quelque chose (<i>plutôt que ne rien vouloir, ou vouloir le rien</i>) et on doit résister !	
3 dimensions des politiques <i>publiques</i>	Répression		de l'offre & de la demande	[Légalisation (tendancielle)]	de l'offre	
	Soins	primaires	Non ⁷	Non (cf. désintérêt ou refus)	Oui : désintoxication	[Le militant n'en est pas acteur]
		secondaires ⁸	Oui ⁹	Oui : fin (stratégique) en soi	Oui : moyens (tactiques)	
Prévention		Compatible	essentiellement secondaire et tertiaire ¹⁰	primaire également	Collective	
Volonté	politique ?	Non (<i>gestion</i> sécuritaire ¹¹)	Non (cf. <i>pragmatisme</i> déclaré)	Oui (<i>choix</i> public)	Oui (vouloir collectif)	
	du toxicomane ?	Oui ¹²	Non (survie)	Non (cf. perversion ou psychose)	Oui	

¹ c'est-à-dire affaire essentiellement des pouvoirs publics

² c'est-à-dire affaire de tous, donc de quiconque...

³ La politique de réduction des risques n'a pas plus l'exclusivité des mesures de réduction des risques que la politique répressive n'a l'exclusivité de la répression. La politique de réduction des risques se caractérise par sa manière propre d'articuler répression, soins (dont mesures de réduction des risques, ou « soins secondaires ») et prévention.

⁴ perversions et/ou psychoses

⁵ nihiliste *actif*, c'est-à-dire celui qui veut le rien plutôt que de ne rien vouloir

⁶ c'est-à-dire celui qui veut quelque chose et non pas rien : le militant du sport, de la musique, de l'amour, du théâtre, de la danse, de l'astronomie, de l'entomologie, de la spéléologie, etc.

⁷ Cf. la délinquance ne se soigne pas.

⁸ « Mesures » de réduction des risques (produits de substitution et échanges de seringues...) en vue de « soigner » non la toxicomanie mais le sida, les hépatites, etc.

⁹ Cf. on soigne les prisonniers de leurs maladies...

¹⁰ Cf. freiner l'aggravation des consommations (prévention secondaire) ou éviter leurs effets latéraux (prévention tertiaire).

¹¹ Sous l'hypothèse que le motif de la « guerre à la drogue » ne dirait pas la vérité de cette politique...

¹² La délinquance du toxicomane relève de sa volonté.

Évaluation immanente d'une politique

Si une politique est déjà en soi une évaluation, que veut donc dire qu'évaluer une politique ?

Cela découle des principes précédents : cela veut dire mettre au jour ses valeurs et par là exhausser le tranchant de ses axiomes évaluateurs, l'acuité de ses valeurs face à d'autres valeurs possibles.

Il s'agit d'analyser la logique évaluante d'une politique donnée en conduisant cette analyse de manière *immanente*. J'entends par là qu'il ne s'agit pas de « critiquer » cette politique de l'extérieur en lui opposant les valeurs exogènes d'une autre politique. Un tel type de critique n'apprendra pas grand-chose sur ce qui est à l'œuvre dans la politique examinée. Or le but de l'évaluation d'une politique est de mieux comprendre comment elle-même évalue, problématise, sélectionne ses objectifs, délimite ses moyens, prescrit les effets qu'elle vise, etc.

Pour ce faire il faut opérer de manière immanente, c'est-à-dire en suivant le fil propre de la logique politique examinée : ses décisions, ses enchaînements, plus encore ses ruptures (ses symptômes), ses conséquences assumées / inassumées, etc.

Il peut certes être utile de confronter cette politique à d'autres politiques possibles au même endroit — c'est ce à quoi je me livre avec mon petit tableau par exemple — mais cela vise à éclairer la politique en question par le jeu des oppositions : il s'agit ici de lumière contrastante plutôt que de critique proprement dite. Éclairer une politique par la mise en évidence d'autres choix possibles révèle la silhouette de la politique examinée, sa part d'ombre, sa tâche aveugle, sa marque dans le dos qui est souvent le lieu même de ses véritables valeurs.¹

Ce type d'évaluation s'arrête alors au point où est restaurée, dans la clarté maximale, l'alternative entre différents systèmes de valeurs.

Évaluer une politique, ce n'est donc pas mettre à l'œuvre les valeurs de l'évaluateur en les « plaquant » sur celles à l'œuvre dans la politique examinée. Ce n'est pas pour autant oublier les éventuelles valeurs propres de l'évaluateur ; c'est les cantonner, le temps de l'évaluation, à leurs fonctions d'éclairage par contraste.²

À ce titre, il vaudrait mieux tenir qu'*une métaévaluation n'existe pas*, pas plus que n'existe un métalangage (axiome comme l'on sait de Jacques Lacan) puisqu'il n'existe pas de valeur des valeurs. Toute « métaévaluation » n'est en fait qu'une évaluation. Ou encore il n'existe pas de second degré, ou troisième degré dans l'évaluation : il n'y a que du premier degré, où les différents systèmes de valeurs (intérieurement hiérarchisés) se confrontent.

*

Tout ceci rappelé, qu'en est-il d'une lecture évaluatrice de ce rapport ?

Ce rapport n'est pas à proprement parler un rapport d'évaluation. Il est essentiellement descriptif³. Ce faisant, il

¹ Le plus souvent une politique publique ne sait déclarer ses véritables valeurs, moins pour des raisons de dissimulation volontaire que pour des raisons profondes tenant aux rapports de la politique comme pensée et de l'État comme gestion. Mais je ne souhaite pas m'étendre ici plus longuement sur ce point.

² Évaluer une politique, comme évaluer une évaluation existante — opération maladroitement appelé *métaévaluation* — ne revient donc pas à investir l'évaluation examinée par une tout autre logique d'évaluation : c'est restaurer la dimension évaluatrice de la politique examinée par examen minutieux et immanent de ses propres voies évaluatrices.

³ Voir note 3 page 11 : les questions d'évaluation proprement dite

rassemble pour nous toute une série d'informations précieuses. Moins rapport d'analyse que de présentation des grandes données de la politique publique aux Pays-Bas en matière de drogues, ce rapport nous invite à déployer à partir de là des analyses et évaluations des politiques qui y sont présentées.

Il va donc s'agir ici d'évaluer moins ce rapport OFDT que les politiques dont il parle. Ceci va nous donner une première occasion d'évaluer de manière un peu plus serrée la politique de réduction des risques pratiquée depuis près de vingt ans aux Pays-Bas.

Nous aurons l'occasion dans nos prochaines séances de travailler avec Pierre Kopp à l'évaluation cette fois des politiques dites *répressives*.

POLITIQUE(S) DES PAYS-BAS

Histoire

Résumons rapidement l'histoire brossée par ce rapport des trente années 1970-2000.

Trois grandes étapes :

1972 : rapport Bean conduisant à la politique dite *de risque acceptable* ou *de séparation des marchés*.

1985 : rapport Engelsman organisant la *politique de réduction des risques*

1995 : rapport *Continuité et changement* introduisant à la politique dite *des nuisances* ou politique *intégrale* et *équilibrée*.

À chacune de ces étapes, un « cercle des experts » dont la composition varie :

1972 : implication de « l'usager de drogues » en tant qu'« expert ».

1985 : exclusion explicite et motivée des « non-usagers » du « cercle des experts ».

1995 : intégration des « non-usagers » dans le « cercle des experts ».

Deux remarques

Deux points déjà remarquables

- Le fait de parler d'« usagers » et non de toxicomanes conduit à caractériser les habitants et commerçants, bref les riverains, selon la curieuse catégorie de « non-usagers » (s'entend « non-usagers de drogues ») :

« les habitants du quartier (les non-usagers) »⁴.

On verra la prolifération dans ces politiques des déterminations purement négatives.

- Le lieu où se conçoit la politique publique n'est pas un espace public, pas même une assemblée représentative, mais un cercle restreint, un cercle dit d'experts.

On verra le rôle que joue cette valeur de « l'expert » dans ces politiques.

Reprenons chacune de ces trois politiques pour en relever les aspects les plus importants.

La politique de risque acceptable et de séparation des marchés

Son enjeu propre est la séparation entre risques acceptables et inacceptables. D'où la difficile question du seuil permettant de partager l'acceptable de l'inacceptable.

abordées dans un document de travail détaillé n'ont pas été reprises dans ce rapport qui n'en est qu'une synthèse.

⁴ p. 108

La valeur (négative) du risque dès 1972

Ainsi dès le tout début des années 70 la notion de « risque » est constituée comme valeur, bien avant donc la mise en place de la dite « politique de réduction des risques ». La notion de risque est ici une valeur (négative, on l'a vu) car elle va discriminer les conduites, séparer les pratiques acceptables des pratiques inacceptables.

Le rapport OFDT nous indique un point d'une grande importance — et je profite de cette occasion pour dire combien le rapport Émilie Gomart et Hélène Martineau m'a semblé de très haute tenue, à distance considérable du rapport examiné lors de notre précédente séance : ce rapport informe, réfléchit, indique là où il doit s'arrêter faute de sources, souligne ses réserves sans pour autant franchir la limite où il trancherait de manière indue ; si je discute directement de la politique des Pays-Bas plutôt que du rapport OFDT, c'est à mesure de la valeur de ce travail qui nous restitue aussi minutieusement et honnêtement qu'il le peut le sujet véritable qu'il s'agit ici d'évaluer —.

Risque/Nocivité

Mettre ainsi en avant la notion de risque a pour conséquence de rejeter au second plan et bientôt d'effacer la notion même de nocivité, et ce pour une raison qu'on avait déjà abordée la séance précédente : parler de risque suppose que le dégât n'est pas assuré, que la nocivité n'est donc qu'éventuelle.

La déconstruction du produit par contextualisation généralisée (notion d'« usage »)

Pour passer de la toxicité de la drogue au risque de son usage, il faut une opération particulière qui consiste à déconstruire toute caractérisation en soi du produit lui-même et par là à dissoudre toute réalité autonome de la substance en question. On déconstruit ici la base matérielle, l'identité propre et intrinsèque de l'objet par la notion d'usage qui relativise toute propriété à la diversité infinie des relations avec lesquelles cet objet va composer.

Une formule de calcul de risque

La politique du risque acceptable va élaborer une « formule de calcul de risque »¹ dont le détail nous est donné page 19. Je cite :

L'expression du risque acceptable, d'un seuil défini par un chiffre exact, reste un idéal. À défaut, la commission s'efforce de décrire une « formule » qui permettrait d'approcher ce seuil :

« Le risque est déterminé par les facteurs suivants :

« 1 — les propriétés pharmacologiques de la substance (par exemple la tolérance) ;

Cet effet est lui-même dépendant de :

a. la méthode d'administration (ingérée, injectée, fumée),

b. la fréquence d'usage,

c. la personnalité de l'utilisateur (susceptibilité à la substance, structure de la personnalité, état d'esprit, attentes) ;

« 2 — la possibilité de faire des doses (qui dépend de la possibilité de normaliser le produit) ;

« 3 — le groupe d'utilisateurs (âge, occupation) ;

« 4 — les circonstances où l'usage est admissible par rapport au danger pour autrui (travail, circulation) ;

« 5 — la possibilité de réguler et de canaliser la production et l'offre et de réguler et normaliser l'usage ;

« 6 — la possibilité d'évaluer l'usage établi dans (4) au moment de l'acte ou après »².

Cette liste de critères doit permettre de faire la somme (la balance) des effets positifs et négatifs de l'usage du produit pour

*l'utilisateur et pour la société. Mais la diversité des paramètres et les limites de la technique ne permettent pas d'appliquer cette formule. Cependant, il est essentiel de la mentionner. D'abord parce qu'elle constitue une innovation cruciale pour l'élaboration d'une politique des drogues ; puis, parce que derrière le raisonnement relatif à un usage de substance à « risque acceptable » se profile l'hypothèse selon laquelle ce serait justement le cas des drogues douces. L'usage de celles-ci ne devrait donc pas être poursuivi pénalement avec la même sévérité que pour les drogues dures à « risque inacceptable ».*³

L'idée même d'un calcul de risque (et pas seulement d'une rationalité) nous intéresse : ce qui est ici remarquable — et le rapport nous rend attentif à ce point —, c'est que cette formule de calcul du risque acceptable intervient au défaut même d'une caractérisation du « risque acceptable ». Je cite les deux rapporteurs : « *L'expression du risque acceptable, d'un seuil défini par un chiffre exact, reste un idéal. À défaut, la commission s'efforce de décrire une « formule » qui permettrait d'approcher ce seuil.* »

Un calcul au défaut d'une raison, cela indique un formalisme, c'est-à-dire une syntaxe qui génère par elle — même sa sémantique. Qu'est-ce à dire ici ? Que cette formule calcule en vérité autre chose que ce qu'elle déclare. Que calcule-t-elle en vérité ?

Le rapport OFDT poursuit ici son travail avec précision :

*« Cette liste de critères doit permettre de faire la somme (la balance) des effets positifs et négatifs de l'usage du produit pour l'utilisateur et pour la société. Mais la diversité des paramètres et les limites de la technique ne permettent pas d'appliquer cette formule. Cependant, il est essentiel de la mentionner [...] parce que derrière le raisonnement relatif à un usage de substance à « risque acceptable » se profile l'hypothèse selon laquelle ce serait justement le cas des drogues douces. L'usage de celles-ci ne devrait donc pas être poursuivi pénalement avec la même sévérité que pour les drogues dures à « risque inacceptable ».*⁴

L'interprétation que nous suggèrent les rapporteurs est intéressante : on est ici devant une « formule de calcul de risque » où le risque n'est pas défini et où le calcul n'est pas fait, autant dire qu'on est devant un totem dont la fonction est de légitimer la distinction visée entre risques acceptables et inacceptables : il s'agit donc, sous l'apparence d'une formule, de donner figure technique et par là « sérieuse » à une valeur présupposée. Relevons au passage l'absurdité particulière du sixième point puisque le risque serait déterminé par la possibilité d'évaluer... le quatrième point ! À ce compte, on pourrait allonger la formule à l'infini, ajouter en point n° 7 la possibilité d'évaluer le groupe d'utilisateurs mentionné au point 3, et ainsi ad libitum. Bref, on peut complexifier la formule à loisir pour lui donner un visage plus savant. Vieille pratique des grimoires et de leurs formules magiques...⁵

L'utilisateur devenant expert

On peut se demander si la pseudo-scientificité de cette formule n'est pas inhérente à la valeur donnée au mot même d'expert puisqu'on apprend que le même geste qui dégage notre formule de calcul de risque va d'un autre côté intégrer les

³ p. 19

⁴ p. 19

⁵ Relevons d'autres absurdités de la formule : il s'agit de prendre en compte les propriétés pharmacologiques de la substance (tiens, c'est donc qu'il y aurait malgré tout des propriétés propres à la substance ?) mais la formule précise aussitôt que cet effet est dépendant de x choses indéterminables dont « la personnalité de l'utilisateur » (!), son « état d'esprit » (!), etc.

¹ p. 22

² Working party, 1972, p. 65

« usagers de drogues » comme « experts ». Que veut dire que cette singulière promotion ? De quelle valeur est-elle porteuse ?

Il suffit de se demander de quoi tel ou tel usager va être tenu pour expert pour disposer de la réponse : de quoi l'usager sera-t-il expert ? De lui-même ! C'est lui l'expert — et pour cause — de son état d'esprit, de ses attentes, de sa susceptibilité à la substance, autant de données posées comme déterminantes dans notre grimoire de calcul du risque. Et qui pourrait contester en effet que le toxicomane est expert de ce qu'il ressent en s'incorporant sa drogue favorite ! CQFD.

Par-delà l'ironie de la proposition, cet extrait du rapport Bean nous indique qu'il s'agit là de donner allure scientifique à une distinction préalablement admise qui est celle entre drogues douces et drogues dures.

La distinction des risques est induite

La méthode employée aux Pays-Bas pour donner valeur à cette distinction consiste à faire comme si elle découlait d'une différence évaluable entre risques acceptables et risques inacceptables quand il s'agit en vérité du mouvement inverse : c'est parce que la distinction entre drogues douces et drogues dures est avancée qu'on en déduit que les drogues douces génèrent des risques acceptables et les drogues dures des risques inacceptables.

Mais pourquoi dans ce cas ne pas le dire et pourquoi faire ce détour d'une formule de grimoire ?

Tout risque est risque de ceci ou de cela

Parce que — et c'est là je crois une clé immanente de ce type de valorisation — le risque ne saurait être une valeur que secondaire, déduite ou surdéterminée par une valeur première, située plus en amont. Ce point est somme toute une évidence : qui dit risque dit forcément risque de ceci ou de cela, et c'est le « ceci » ou le « cela » qui donneront alors valeur faible ou forte, positive ou négative au risque en question. On peut parler par exemple de risque de mourir, mais tout aussi bien du risque de vivre, du risque de tomber malade mais également du risque de la lucidité, etc.

D'où le théorème suivant : une politique qui présente le « risque » comme sa valeur princeps dissimule en fait ses valeurs fondatrices.

Le scientisme

Une manière privilégiée pour dissimuler ce type de valeurs consiste précisément en ce qu'on peut appeler le *scientisme* ou idéologie scientiste, idéologie où la catégorie d'*expert* joue un rôle central.

Je ne peux résister au plaisir de vous citer ici le mathématicien Alexandre Grothendieck, médaille Fields et prestigieux fondateur de la mathématique contemporaine, qui caractérise ainsi l'idéologie scientiste :

La nouvelle église universelle, par Alexandre Grothendieck ¹

En tant que religion, le scientisme est tout aussi irrationnel et émotionnel dans ses motivations, et intolérant dans sa pratique journalière, que n'importe laquelle des religions traditionnelles qu'il a supplantées. Il est la seule religion qui ait poussé l'arrogance jusqu'à prétendre n'être basée sur aucun mythe quel qu'il soit, mais sur la Raison seule, et jusqu'à présenter comme « tolérance » ce mélange particulier d'intolérance et d'amoralité qu'il promeut.

Le « credo » du scientisme est fait de mythes. Ainsi :

- Mythe 1 : Seule la connaissance scientifique est une connaissance véritable et réelle. Une conséquence de ce mythe est que, la morale étant objet de connaissance, elle doit être approchée avec la méthodologie scientifique ; ceci conduit à ce que la science devienne le fondement de la morale.
 - Mythe 2 : la vérité est identique à la connaissance, c'est-à-dire à la connaissance scientifique.
 - [...]
 - Mythe 4 : Pour n'importe quelle question appartenant à un domaine donné, seule l'opinion des experts de ce domaine particulier est pertinente.
- Nous tenons tous ces mythes principaux du scientisme pour des erreurs.

Experts, formule de calcul, etc. autant d'ingrédients pour donner valeur « scientiste » à notre politique de risque acceptable, pour donner apparence de fondation scientifique à la valeur décidée par cette politique.

Quelle est cette valeur ?

Ce que nous en restitué le rapport de l'OFDT ne suffit pas à l'exhausser. On ne la saisit ici que par son effet premier, par sa conséquence princeps : tenir que la consommation de drogues douces est devenue « acceptable ». Acceptable à quel titre ? Cela, on ne le sait guère. Acceptable en soi ? Acceptable parce qu'on n'arrive pas à éradiquer le phénomène ? Acceptable par fatigue, découragement, résignation ? Il faudrait d'autres travaux pour le dire.

Gardons ces questions en réserve pour passer à l'examen de la seconde politique, dite politique de réduction des risques.

La politique de réduction des risques

L'argument central pour thématiser la mise en place d'une nouvelle politique est celui de « la politique de santé publique », argument qui prendra ultérieurement la forme prescriptive de l'« intérêt supérieur » :

« La politique des drogues doit se transformer et ne plus être seulement une « politique de la jeunesse » mais de plus en plus une « politique de santé publique ». » ² (Ce sont les rapporteurs qui parlent ici)

« L'application stricte de la loi est subordonnée à un intérêt général supérieur. Dans le contexte de la politique en matière de drogues, cet intérêt supérieur est celui de la santé publique (séparation des marchés) et de l'ordre public. » (Texte hollandais de 1996) ³

On retrouve ici le point évoqué lors de notre précédente séance : la catégorie de « santé publique » sert de surdétermination, utilisable ad libitum pour les besoins de valorisations ad hoc (surtout quand elle est comme ici appariée sans aucune rigueur à ce qui en constitue, à l'égal de l'équilibre budgétaire, son exact contraire : l'ordre public).

Quelle transformation cette politique de réduction des risques introduit-elle dans le dispositif antérieur ?

Continuité...

Accentuation de la valeur donnée à la catégorie de risque

Première remarque : cette « nouvelle » politique comme la précédente problématise les drogues sous la catégorie de « risque ». Comme on l'a vu, ceci ne va nullement de soi et constitue une prise de position, une évaluation.

Prolongation de l'idéologie scientiste du cercle

² p. 23

³ p. 67

¹ Pourquoi la mathématique ? UGE, 10-18 – 1974

d'experts

Deuxième remarque : la problématique scientifique du cercle d'experts est consolidée.

Deux traits donc qui inscrivent une continuité plutôt qu'une rupture entre politique du risque acceptable et politique de réduction des risques.

Quels sont les traits permettant cependant de parler d'un tournant et légitimant qu'un nouveau nom apparaisse ?

Mais aussi tournant

Remarquons déjà le changement de vocable : la distinction entre risques acceptables et risques inacceptables est effacée. Il s'agit désormais uniformément de réduire les risques. En gros on va passer d'une échelle de [-1, +1] à une échelle [-1, 0]. On pourrait dire alors : il n'y a plus maintenant de risques acceptables et tout risque est désormais tenu pour inacceptable. Oui, sauf que le contenu même du risque ici considéré a changé, et l'essentiel du tournant va se donner dans cette substitution d'une conception du risque à une autre : ce dont il y a un risque va être modifié, sans être présenté comme tel.

Pour accéder au changement de ce dont il y a un risque (inacceptable), détaillons les principaux traits du tournant en sorte de remonter des actes aux valeurs dont ces actes sont les conséquences.

Redéfinition du cercle d'experts

Le point nouveau, nous dit le rapport de l'OFDT, tient à l'exclusivité désormais accordée aux « usagers » dans le cercle d'experts.

Exclusion

Les « non-usagers » sont explicitement rejetés au seul titre d'être « non-usagers ». Seuls les toxicomanes ont droit d'expertiser et de contribuer, avec les spécialistes patentés, à la définition de la politique de réduction des risques.

Cet oukase est argumenté au nom du fait que les « non-usagers » (rappelons : il s'agit là tout simplement des habitants des quartiers dont la vie quotidienne est bouleversée par le trafic de drogue) seraient pleins de préjugés (« *les citoyens ordinaires, pleins de préjugés contre les usagers* »¹), intolérants, et agents d'exclusion...

Relevons au passage que dès que le mot « préjugé » apparaît, il semblerait légitime de se demander qui juge... des préjugés et à quel titre n'est-ce pas énoncer un préjugé que d'affirmer de tel jugement qu'il est un préjugé ?

Remarquons de même l'incohérence : il s'agit d'exclure ceux à qui on reproche d'exclure...

Bref, la partie ne se clarifie guère. Elle va cependant s'éclaircir quand le rapport Engelsman indique qu'il faut exclure les « non-usagers » car leurs intérêts sont contraires à ceux des « usagers ». Qu'il y ait une telle contradiction d'intérêts ne prête guère à contestation. Le point plus étrange est la conclusion qui en est tirée : il faudrait exclure de la définition de la politique de réduction des risques ceux qui n'ont pas les mêmes intérêts que les « usagers de drogues » ! Cette éviction est formulée noir sur blanc :

« Il s'agit d'opérer une sélection sévère des « experts » capables de participer à l'élaboration de la politique des drogues et d'exclure de ce cercle ceux qui pourraient être en contradiction avec les intérêts des usagers. » « Ces chercheurs avaient pris le parti d'être les porte-parole fidèles des usagers de drogues dures. »²

« La tâche des autorités responsables de la politique des dro-

gues réside, selon la commission Engelsman, dans la protection des intérêts de l'utilisateur contre ceux, illégitimes, des autres citoyens. Ce rapport de 1985 définit une politique des drogues visant à les intégrer dans la société en excluant du débat les citoyens non-usagers. Les autorités doivent protéger l'utilisateur du « public » dont l'ostracisme tend à aggraver le syndrome de dépendance à la drogue. »³

À remarquer qu'il ne s'agit plus ici de défendre la santé mentale du toxicomane et de le protéger de l'intoxication mais seulement de défendre ses intérêts de consommateur de drogue...

Défendre les intérêts des « usagers »

Le rapport Engelsman franchit ainsi un pas de plus en prescrivant à l'État de défendre avant tout les intérêts des usagers de drogues.

On se retrouve en ce point avec une caractérisation très précise de la valeur adoptée par la politique de réduction des risques : est valeur ce qui est intérêt de l'utilisateur de drogues. Or qu'est-ce que l'intérêt de l'utilisateur de drogues ? Bien sûr de pouvoir user de la drogue tranquillement et bon marché ! Telle sera donc la valeur au principe de la politique de réduction des risques. Cela semble extravagant, surtout que cette prescription s'adresse non pas à un syndicat de toxicomanes — lequel en effet existe bien : le syndicat des junkies (le « *junkiebond* »⁴, syndicat défendant les intérêts des consommateurs de drogues) — ni d'un lobby des dealers — syndicat défendant les intérêts des commerçants — mais s'adresse comme telle aux pouvoirs publics !

La conséquence est que le « non-usager » est considéré par cette politique de réduction des risques comme devant subordonner sa vie aux intérêts propres des toxicomanes, et que s'il vient demander aux pouvoirs publics pourquoi ceux-ci ne font pas leur travail ordinaire, ces derniers lui répondent qu'il lui revient de le faire à leur place : voyez pages 113 et 115 du rapport OFDT...

Contradiction

Notons une contradiction dans le rapport Engelsman : il s'agit à la fois de traiter l'utilisateur comme ayant des intérêts spécifiques que l'État doit en priorité défendre, en particulier contre les intérêts des habitants des quartiers concernés, mais en même temps il faut se défendre de transformer l'État en chambre d'enregistrement des revendications du syndicat des junkies et du lobby des dealers. D'où la déclaration, incohérente avec ce qui précède, qu'il faut prendre l'utilisateur pour quelqu'un de normal, et non pas comme une catégorie particulière (« Les usagers ne doivent pas être traités comme une catégorie particulière. » énonce le rapport Engelsman⁵) ce qui est pourtant réclamé quelques lignes plus loin.

Méthadone

Ce parti pris de la puissance publique en faveur des toxicomanes dans leur intérêt non pas d'êtres humains (qu'il faut soigner de leur toxicomanie) mais dans leur intérêt immédiat de consommateurs de drogues conduit à un usage sans principe de la méthadone : celle-ci, d'étape vers la désintoxication, peut ainsi devenir aide à une consommation tranquille de drogue :

« Pour certains la méthadone, prévue en principe comme une aide à l'arrêt des drogues illégales, leur permet de « garder la forme » (sans souffrir du manque) pour la quête de leur dose quotidienne. »⁶

³ p. 26-27

⁴ p. 28

⁵ p. 26

⁶ p. 25

¹ p. 26

² p. 24

La transformation de la catégorie de « soin »

La nouvelle évaluation politique des problèmes de la drogue se décline également dans le passage de *cure* à *care* (du soin médical destiné à guérir au prendre soin social de l'assistanat). D'où la constitution d'une scolastique du mot « soin » (prendre soin et non plus soigner au sens médical du terme : « Le soin se limite ici à un accueil et à une assistance élémentaire (café, sandwich, habits de rechange, douche, etc.) »¹)

La répression est dévalorisée

Un syllogisme est ici décliné : le danger, ne pouvant venir du produit (lequel n'a pas de base matérielle propre : voir plus haut), vient donc du contexte. Or ce contexte est répressif. Donc le danger vient de la répression. CQFD.

Ainsi ces étonnantes citations² :

« Le moins les autorités attacheront d'importance à l'usage de drogues, le moins cela générera de sens pour les usagers. »³

« Il était considéré que si l'État ou un organe officiel cherchait à réduire l'usage ou décrivait le cannabis comme dangereux, cela risquait d'aggraver la situation. »⁴

La catégorie d'intérêt

Point remarquable : la valeur politique est maintenant thématisée comme étant un *intérêt*. Ce qui donne ici valeur à telle ou telle pratique, c'est l'intérêt que cette pratique comporte pour telle ou telle catégorie de population, si bien que l'axiome « il n'y a pas de valeur des valeurs » devient : « il n'y a pas d'intérêt supérieur aux intérêts particuliers », et que le principe « valeurs contre valeurs » devient « intérêts contre intérêts »... Cette vision n'a rien de « naturel » car elle tend à pulvériser la population en groupements d'intérêts rivaux, en tribus s'affrontant pour un bout de territoire sans qu'il apparaisse alors loisible aux pouvoirs publics de surmonter ces clivages.

En vérité, ce schème est aussitôt contredit par la prééminence qu'il faudrait malgré cela donner aux intérêts particuliers des toxicomanes, au nom de principes telle la fameuse « santé publique ».

Le nouveau risque à réduire

Autant dire, qu'on se retrouve ici devant une singulière sophistique où les arguments ne semblent valoir que le temps même de leur énonciation pour être aussitôt remplacés par un autre.

Que nous dit tout ceci quant au nouveau risque qu'il s'agit de réduire dans cette politique Engelsman ? À dire vrai, on ne voit guère ici qu'un risque, entièrement exogène au problème de la drogue : le risque d'attraper le sida ! La cohérence de cette politique tiendrait donc au fait de subordonner les valeurs anti-drogue aux valeurs anti-sida.

Si tel est bien le cas, ceci veut dire qu'évaluer cette politique des Pays-Bas comme tout autre politique de même type devrait d'abord se faire du point de ses effets en matière de sida, devrait ensuite se faire du point des moyens employés pour cela (en l'occurrence la tolérance prônée en matière de consommation de drogues) en sorte de calculer l'efficacité et l'efficacité de cette politique du point même des valeurs qu'elle met en œuvre.

Peut-on juger de cette politique de réduction des risques à ses

¹ p. 107

² adoptant somme toute le même type d'arguments que ceux employés jadis par Rome ou Vichy : c'est la Résistance qui crée le danger, ce sont les résistants qui troublent la tranquillité, créent le danger et violent la paix...

³ p. 26

⁴ note 147 page 82

résultats ? Le rapport OFDT nous livre quelques pistes qu'on examinera plus tard.

Une autre piste consiste en la nécessité devant laquelle cette politique de réduction des risques s'est trouvée d'infléchir ses actions face à la contestation croissante des non-usagers. Voyons cela.

La politique des nuisances

La troisième politique va mettre en avant le nouveau « concept » de nuisances.

La nuisance va être ainsi constituée comme « valeur », valeur négative bien sûr, comme l'était déjà celle de « risque ».

On peut se demander, face à une valeur négative, de quelle valeur positive pourrait-elle être souterrainement porteuse. Celle de *nuisance* évoque la valeur « positive » de *tranquillité*. Curieuse valeur *politique*, faut-il le remarquer...

La nuisance pourtant n'est qu'un symptôme :

« Le marché local de la drogue s'est adapté au climat répressif : les immeubles où se pratique la vente de drogue ont des horaires d'ouverture, des portiers qui sélectionnent la clientèle ; les ventes par téléphone portable augmentent, etc. Le marché a tendance à se cacher et les touristes à se faire plus discrets. Tout est fait pour éviter les nuisances. »⁵

« Ce qui est jugé le plus nuisible n'est pas le côté « problématique » d'un petit groupe d'usagers mais leur visibilité. Le moyen d'améliorer la situation n'est pas forcément de « soigner » ces usagers mais plutôt de les intégrer afin de les rendre moins visibles. »⁶

« L'objectif « bas-seuil » tente de réduire les nuisances visibles. Il « retire les usagers de la rue » mais ne leur demande pas, comme les premières notes sur les nuisances l'auraient voulu, de cesser d'être toxicomanes. Le problème des nuisances est traité comme un problème de visibilité des usagers. »⁷

Traiter le symptôme en valeur est une manière de faire qui s'apparente à la politique de l'autruche : elle consiste à dissimuler le symptôme sans traiter des causes.

Cette nouvelle politique ouvre une contradiction entre deux valeurs négatives : le *risque* pour « l'utilisateur » (il n'y a pas de risque en effet pour le « non-usager ») et la *nuisance* pour le « non-usager » (il n'y a pas de nuisance en effet pour l'utilisateur), soit « la difficulté de cumuler les techniques de limitation des risques à celles des nuisances, difficulté que le rapport [*Continuité et changement*] occulte »⁸. Le rapport de l'OFDT indique bien qu'ici la contradiction va être escamotée et que le problème ouvert par l'introduction de cette seconde valeur va être « économisé » :

« On peut formuler une critique essentielle : ce rapport [*Continuité et changement*] escamote toute trace de contradiction entre les objectifs de réduction des risques et ceux de lutte contre les nuisances. Les auteurs affirment qu'un « cumul » des instruments de ces deux politiques optimisera la politique hollandaise des drogues. »⁹

En effet la politique des nuisances se veut être une approche « intégrale » ou « intégrée » ou « équilibrée »¹⁰ autant dire conciliant réduction des risques et réduction des nuisances.

Comment cette conciliation va-t-elle opérer ? Finalement par une exacerbation des deux volets : une radicalisation de la politique de réduction des risques proprement dite en même

⁵ p. 81

⁶ p. 95

⁷ p. 108

⁸ P. 31

⁹ p. 30

¹⁰ p. 63, 89

temps qu'un renforcement de la politique contre les nuisances. Mais alors comment ce double renforcement ne conduit-il pas à une exacerbation de la contradiction ? Par une solution simple : le partage du territoire, la séparation des espaces — où l'on retrouve le principe de *séparation* qui fondait la première politique dite « de séparation des marchés »...

Voyons successivement comment opère

- La radicalisation de la politique de réduction des risques
- La mise en place d'une politique de réduction des nuisances
- Une répartition du territoire permettant de faire cohabiter ces deux logiques de « réduction ».

Radicalisation de la politique de réduction des risques

Tolérance de l'intoxication :

« À Maastricht, le deal a été toléré à l'intérieur même de l'infrastructure pour éviter qu'il ne se déroule à l'extérieur. »

¹ : où la logique de minimisation des nuisances justifie un deal paralégal...

« Espaces d'usage »

Le but de ces lieux de consommation de drogues « est de réguler l'usage, d'en réduire les risques et de diminuer les nuisances « visibles » (parfois, seuls les usagers sans domicile — les plus visibles — sont acceptés, les autres ayant la possibilité de consommer chez eux.) »²

Les fumeurs y passent à l'injection : « certains fumeurs semblent passer à l'injection après quelques semaines de visites à l'abri. »³

Même une église est dotée de son dealer installé sur le parvis à côté du pasteur :

« À Rotterdam, le Pauluskerk, l'église protestante du révérend Visser, constitue un espace d'usage. Un dealer « *bona fide* » se tient à l'entrée de l'espace d'usage. Il garantit la qualité des produits qu'il vend aux visiteurs et pratique normalement les mêmes prix qu'à l'extérieur. Ce cas ne semble pas unique et beaucoup de soignants se posent la question de leur implication dans la régulation de l'offre. »⁴ Où l'on oublie, à parler ainsi de « la qualité du produit » que le produit en question est un toxique et son commerçant un intoxicateur...

Un travail est offert qui va permettre d'intégrer l'achat des drogues aux consommations ordinaires :

« Dans la pratique récente, des projets ont été mis en place pour des usagers de drogues qui n'avaient aucune intention de devenir abstinents. Le travail y est ponctuel et sert parfois à financer l'usage (réduit ?). »⁵ Où celui qui ne veut pas s'arrêter est aidé à continuer...

La prescription « médicale » d'héroïne

Par des médecins : « Le terme de « prescription » souligne que ce programme de distribution d'héroïne serait strictement (médicalement) contrôlé. »⁶

Certes ces expérimentations se mènent uniquement avec des personnes consentantes. Mais le consentement suffit-il à légitimer une telle pratique ?

Tout ceci sert à créer des lieux de drogue avec un dealer attitré qui a le monopole :

« Les conditions d'accès à l'abri font appel, en échange de l'assistance qui lui est offerte, à la responsabilité de l'usager : celui-ci ne doit plus être « visible », doit acheter sa drogue au

dealer attitré. »⁷ Le *Sleeping* instaure ici un marché captif... de la drogue, intégré comme tel au contrat passé avec le toxicomane...

Politique des nuisances

Il s'agit désormais de réduire les nuisances et non pas de s'attaquer à leurs causes : « Ces projets visent une réduction des nuisances et non plus foncièrement leur élimination. »⁸

D'où la directive d'une auto-prise en charge sociale :

« Le concept d'"auto-prise en charge sociale" est mobilisé : les personnes sont encouragées selon leurs moyens à prendre en charge elles-mêmes leurs problèmes. L'État n'est plus l'acteur "omnipotent" qui apportera les solutions. Il stimule — notamment par un financement indirect — l'action autonome des citoyens « coresponsables ». »⁹

Les gens du quartier doivent faire eux-mêmes le travail de l'État :

« Les centres d'enregistrement des plaintes encouragent les citoyens mécontents à participer à l'élaboration d'une solution au problème. Il en résulte souvent une forte incompréhension de la part des plaignants qui s'attendent à ce que le problème soit tout simplement éliminé. »¹⁰

Où l'on devrait se demander à quoi peut bien alors servir d'enregistrer une plainte...

Compléments par un retour des soins

Cette politique s'accompagne d'une « tentative originale de coordonner soin et répression. »¹¹

Mais, mesuré en termes d'efficacité, le résultat semble ici plus que médiocre : 306 traitements menés à terme sur 7 163 visites¹², c'est très peu : 4 %...

Séparation des lieux, vers une ségrégation des espaces

Séparation des territoires

La conciliation avec les habitants va conduire à une logique de répartition du territoire entre groupements d'intérêts :

« On s'aperçoit que les deux mobilisations, à Rotterdam et à Eindhoven, ont débouché sur un échange de garanties, ce qui a permis de contourner l'obligation de consensus : les parties impliquées dans la négociation n'ont pas eu à renoncer à des idées, des intérêts et des représentations qui continuent parfois à diverger. De part et d'autre, des limites sont définies, acceptées et protégées. »¹³

« Les dealers se sont adaptés et évitent de causer des nuisances (ou de faire l'objet de plaintes) afin de ne pas être inquiétés par la police »¹⁴.

Séparation des toxicomanes

Mais en même temps, retour de la logique de partage entre toxicomanes récupérables et autres...

Où il apparaît que la méthadone devient une affaire policière plutôt que médicale, relevant donc du contrôle social plutôt que du soin :

« À partir de 1997, le service municipal de santé d'Amsterdam distribue également de la méthadone dans le bureau de police. »¹⁵

⁷ p. 115

⁸ p. 95

⁹ p. 33

¹⁰ p. 113

¹¹ p. 104

¹² p. 98

¹³ p. 116

¹⁴ p. 59

¹⁵ p. 107

¹ p. 108

² p. 109

³ p. 109

⁴ p. 110

⁵ p. 112

⁶ p. 118

L'avant et l'arrière des coffee-shops

La division de l'espace public se projette en une séparation des entrées :

« Les autorités locales qui ont fait le choix de tolérer la consommation et la vente au détail de cannabis se trouvent dans une situation paradoxale où le client qui rentre par la grande porte dans la *coffee-shop* et le barman qui lui vend son produit ne sera pas poursuivi ; par contre, le dealer qui vient vendre et le même barman qui achète son stock du même produit sont tous deux en infraction et susceptibles d'être poursuivis. »¹

Répression

Maintien cependant d'une fermeté contre l'offre :

« Les instances répressives ont, en matière de recherches comme de poursuites une attitude beaucoup plus sévère à l'égard des drogues dures. Mais on ne peut guère en dire plus. »²

Mais difficile problème de l'efficacité (résultats/moyens) de cette répression en raison en particulier d'un schéma décentralisé de la police :

« La mise en place de l'Unité des drogues synthétiques n'a pas été facile dans le schéma très décentralisé de la police néerlandaise. »³

Plus généralement on aboutit à une sorte de schizophrénie induite par la politique de séparation : ainsi la répression semble devoir s'arrêter à certains espaces, devenus refuges.

ÉVALUATION DE LA/LES POLITIQUE(S) SUIVIE(S) AUX PAYS-BAS

Une fois brossé ce petit panorama des « trois » politiques, tentons d'amorcer leur évaluation.

Je me poserai pour cela la question suivante : finalement s'agit-il bien là de trois politiques successives ou ne s'agit-il pas plutôt d'une seule et même politique, poursuivie sur plus de trente ans et se transformant progressivement au gré des circonstances et selon sa dynamique propre ?

Soit également cette autre question : la politique dite des nuisances est-elle en fin de compte un quatrième type de politique publique devant s'ajouter aux trois types jusque-là distingués (politique répressive, politique de réduction des risques, politique de soins) ?

Je tenterai de répondre à ces questions en explorant le schéma de l'évaluation à partir de sa face « rationnelle » pour examiner ensuite sa face « calculable » : pratiquement en me demandant d'abord quelles sont les problématiques, adaptations, etc. de ces politiques pour ensuite voir ce qu'il est possible de calculer (de mesurer donc) de leur efficacité et de leur impact.

Commençons très rapidement par la politique dite de risque acceptable pour examiner ensuite plus en détail la politique de réduction des risques et la politique des nuisances.

Politique de risque acceptable et de séparation des marchés

Évaluation comme rationalité

Problématisation ?

On l'a vu : elle se fait autour de la valeur de « risque inacceptable », édictée sur la base d'un pragmatisme scientifique de l'usage, déproblématisant la nocivité intrinsèque du produit.

¹ note 184 page 110

² p. 73

³ p. 76

Tout suggère que la valeur — négative — de « risque » et de « risque inacceptable » procède d'une « valeur » située en amont consistant à séparer drogues douces et drogues dures, « valeur » donc d'un partage doux/dur.

Au passage, on comprend pourquoi cette problématisation sera intenable sur le long terme : elle est intrinsèquement contradictoire puisque d'un côté elle déproblématise les produits pour y substituer une problématique de l'usage, mais de l'autre elle est fondée sur la séparation « drogues douces/dures »... qui est précisément basée sur les produits, non sur les usages. Comme on le sait, l'issue sera de passer à la politique de réduction des risques qui généralisera la problématisation des usages et déproblématise l'opposition, intenable dans ce cadre, des drogues douces et dures. Cette issue indique bien rétroactivement la valeur qui commande la politique « du risque acceptable » : séparer dans les usages pour éliminer le risque inacceptable.

Adaptation ?

La valeur-maître est ici « séparation » : séparation des marchés, adéquate à la valeur princeps qui elle-même sépare dans les drogues entre « les douces et les dures ».

Adéquation ?

Quelles sont les valeurs à l'œuvre dans la mobilisation retenue des moyens ?

On peut retirer de l'examen précédent la *mobilisation* des toxicomanes rebaptisés pour l'occasion « usagers de drogues » et leur nouvelle élévation au rang d'*expert*.

Effectivité ?

Comme on devine que les moyens utilisés n'ont pas été vraiment à hauteur des moyens prévus, on peut faire l'hypothèse que l'effectivité ne fut pas vraiment pensée.

Efficience ?

Comment l'effet de tout ceci sur la situation à traiter fut-il thématiqué ? En l'état de ce que nous livre le rapport OFDT, il est difficile de répondre à cette question.

Impact ?

Dans quelle mesure cette politique a-t-elle envisagé des effets pervers de la séparation des marchés ? S'en est-elle soucée ? Il semble que pour répondre à cette question, il faille tout simplement examiner le tournant des années 80 vers une politique de réduction des risques : on pressent que la politique du risque acceptable a précisément buté sur le fait qu'elle jugeait ne pas avoir assez d'impact en matière de maladies infectieuses.

Évaluation comme calcul

On ne dispose guère ici d'éléments chiffrés permettant de produire les ratios adéquats pour cette « première » politique prise séparément.

Politique de réduction des risques

Évaluation comme rationalité

Problématisation ?

La valeur princeps est « santé publique » entendue étroitement comme nécessité de contenir l'épidémie du sida — on voit bien, par exemple, que les préoccupations de santé proprement mentale (ou santé psychique) ne sont pas tenues ici pour déterminantes —.

Comme indiqué plus haut, la déproblématisation du produit va progressivement s'étendre à la distinction drogues douces/dures (le pas décisif sera fait dans le troisième temps :

celui de la politique dite « des nuisances »).

La valeur négative du risque ne conduit plus à une séparation explicite entre risques acceptables et inacceptables : il s'agit désormais — dans le discours du moins — de réduire systématiquement « les » risques — dans les faits, les risques mentaux des drogues sont acceptés de facto... —.

Mise en avant des « intérêts corporatistes » comme valeur pour la politique publique

Adaptation ?

Défendre les intérêts spécifiques des toxicomanes contre les intérêts des habitants des quartiers concernés

Adéquation ?

Cercle d'experts

Dévalorisation de la répression

Méthadone

Scolastique du soin

Effectivité ?

On ne sait trop.

Efficienc e ?

Effets attendus : sida

Impact ?

Effets non valorisés : développement de la toxicomanie

Évaluation comme calcul

Voir plus loin : l'ensemble des « trois » politiques

Politique des nuisances

Évaluation comme rationalité

Problématisation ?

Extension de la valeur « intérêts particuliers » aux habitants des quartiers concernés. Problématiser cela comme « nuisance » : parti pris décisif, nullement évident : il efface toute problématisation de la puissance publique en tant que telle sur la population en général, sur sa santé mentale, sur son éducation, sur sa capacité à juger, penser, agir... Valeur suprême : tranquillité du chacun chez soi dans l'indifférence à ce qui se passe ailleurs. Déproblématisation donc de la dimension proprement publique de la politique, c'est-à-dire de sa dimension collective : la politique publique est conçue comme instance bipartite de répartition de l'espace public en territoires cloisonnés.

Adaptation ?

Réduire les nuisances en même temps que les risques (politique « intégrale »).

Adéquation ?

Nouveaux moyens ? Cf. la généralisation de la séparation comme valeur.

Voir lieux de consommation, médecins distribuant l'héroïne, répression accrue non pour réduire le trafic mais le canaliser en sorte qu'il ne dérange pas la tranquillité des quartiers.

Effectivité ?

Il n'est pas clair dans quelle mesure cette politique se soucie vraiment de mobiliser les moyens qu'elle prévoit. Il semble cependant qu'elle attache une certaine importance à cette effectivité (on verra plus loin le calcul, ce qui est une autre affaire) mais disons que cette politique, ayant pour valeur principes « le pragmatisme » — c'est-à-dire l'absence de principes valorisée comme permettant seule l'efficacité — attache une importance particulière au fait de pouvoir aboutir aux résultats prévus : elle valorise donc l'effectivité, comme l'efficienc e.

Efficienc e ?

Je viens de le dire : l'efficienc e comme valeur pragmatique

Impact ?

Ici désintéressé quant à l'impact en termes d'effets « imprévus » sur la consommation de drogues, sur l'état mental des toxicomanes, etc.

Évaluation comme calcul

Elle devient possible à mesure de ce qu'il semble légitime de compter ces « trois » séquences politiques comme relevant d'une seule et même politique.

Une seule politique, en trois séquences chronologiques

L'évaluation esquissée conduit à l'hypothèse suivante : derrière les tournants successifs, derrière les trois séquences distinguées, il s'agit ultimement d'une seule et même politique suivie par les Pays-Bas depuis plus de trente ans, politique qui approfondit ses valeurs opératoires au fur et à mesure qu'elle s'éprouve dans le réel de ses interventions. À ce titre la politique dite des nuisances ne constitue pas un quatrième type de politique publique mais plutôt une variante approfondie du type constitué par la politique de réduction des risques.

En effet ces trois séquences partagent les mêmes « valeurs » politiques déterminantes. Listons-les rapidement

Déproblématisation des produits/Problématisation des usages

Déconstruction de la catégorie de soin

La scolastique du soin...

Le dealer « soigne » le toxicomane en lui offrant un produit de qualité... Le médecin est candidat à se substituer au dealer ou à s'y associer comme garant de la qualité du produit

Risque

Nuisances

Réduction (des risques et nuisances)

Répression des troubles à l'ordre public

Séparation

Séparation de l'espace public, séparation des lieux, séparation de la population en groupements d'intérêts...

Idéologie scientiste de l'expert

Pragmatisme

Logique des symptômes plutôt que des causes

Politique « négative »

Plus globalement une orientation négative des valeurs (on parlera ici de *politique négative* comme on parle de *théologie négative* : la vieille idée que la politique publique ne saurait affirmer mais seulement contenir, limiter, éviter...). Fondamentalement cette politique publique négative se donne dans la valeur suivante : « les drogues ne sont pas en soi un problème ». ¹

¹ Pour rehausser la particularité de ce jugement de valeur, il faudrait sans doute le transposer, en matière de sida par exemple, et se demander quelle réaction entraînerait le jugement de valeur suivant : « à l'époque des trithérapies génériques, le VIH n'est plus *en soi* un problème (on n'en meurt plus et un traitement à vie — équivalent à celui de la méthadone — permet d'assurer une vie citoyenne normale à qui l'attrape) »...

Résumons tout ceci sous forme du tableau suivant :

Les trois étapes de la politique des drogues aux Pays-Bas

	Politique de <i>risque acceptable</i> et de <i>séparation des marchés</i>	Politique de <i>réduction des risques</i>	Politique des <i>nuisances</i>
PROBLÉMATISATION	Partage drogues dures/douces Contextualisation généralisée : déproblématisation des produits et problématisation des usages	Vision de la « Santé publique » centrée sur « risques »...	Problématisation du visible Conception du « public » comme assurant la tranquillité (d'un chacun chez soi)
<i>Problèmes</i>	« <i>Risques inacceptables</i> »	<i>Épidémie du Sida</i>	<i>Nuisances (visibles)</i>
ADAPTATION	Séparation des marchés	Intérioriser les « intérêts » particuliers du consommateur-toxicomane	« Réduction » des nuisances
<i>Objectifs</i>	<i>Diminuer les risques inacceptables</i>	<i>Que le toxicomane, en échange d'une consommation tranquillisée, se mobilise contre l'épidémie</i>	<i>Qu'il y ait moins de plaintes !</i>
ADÉQUATION	Prendre le consommateur-toxicomane comme expert	Déconstruction du « soin » : non plus d'ordre clinique contre la toxicomanie mais d'ordre social contre l'exclusion (<i>care</i> plutôt que <i>cure</i>)	Séparation généralisée : du visible/invisible, de l'espace public (pour les « usagers/non-usagers »), des lieux (entrées devant/derrrière), de la population (groupements d'intérêts), des toxicomanes (curables/incurables), etc.
<i>Moyens prévus</i>	« <i>Formule de calcul de risque</i> »	<i>Mesures de « réduction des risques »</i> <i>Exclusion des non-consommateurs du cercle des experts</i> <i>Répression relâchée du trafic</i>	<i>Intégration des « non-usagers » au cercle d'experts</i> <i>Lieux de consommation</i> <i>Distribution « médicale » d'héroïne</i> <i>Pragmatisme du care/cure parmi les toxicomanes</i> <i>Répression des débordements</i> <i>Autogestion des nuisances par les quartiers</i>
EFFECTIVITÉ		?	
<i>Moyens utilisés</i>			
EFFICIENCE		Scientisme	
<i>Effets prévus</i>	<i>Contenir la consommation d'héroïne</i>	<i>En matière de sida</i>	<i>Id. que précédemment +</i> <i>Baisse des overdoses</i> <i>Bonne « santé » (physiologique) des toxicomanes</i>
IMPACT	« Épidémie » => la nouvelle étape	« Nuisances » => la troisième étape...	
<i>Effets imprévus</i>	<i>Sida !</i>	<i>Mobilisations des « non-usagers »</i>	<i>Santé mentale</i>
EFFICACITÉ résultante		« Pragmatisme »	

Calcul évaluateur de cette unique politique

Sous l'hypothèse évaluatrice qu'il s'agit bien aux Pays-Bas d'une seule et même politique, quels éléments le rapport OFDT nous donne-t-il qui permettent un calcul évaluateur global ?

Il s'agirait idéalement d'évaluer en mesurant les ratios suggérés par le volet gauche de notre schéma dual¹. Mais il n'est pas vraiment possible ici de « calculer » une telle évaluation — de calculer une adéquation, une effectivité, une efficacité, un impact et une efficacité résultante — tant les données man-

¹ Hélène Martineau a eu l'amabilité de nous transmettre le rapport complet (plus de 500 pages !) dont la version publiée n'est qu'un résumé : il me faudrait approfondir le travail ici esquissé en engageant une lecture minutieuse de ces trois forts volumes...

quent. Nous sommes donc contraints de partir de l'évaluation spontanément offerte par les tenants hollandais de la politique de réduction des risques en suivant l'examen précis que fait le rapport OFDT de ces chiffres.

Le rapport rappelle que la politique de réduction des risques déclare se légitimer d'arguments stéréotypés :

« Il est remarquable de voir la plupart des pays avancer continuellement à l'appui de leur politique de santé publique la même immuable poignée de critères : le nombre d'usagers de drogues dures, leur mortalité, leur morbidité et leur prise en charge. »²

Le point de départ plus spécifié aux Pays-Bas que va adopter le rapport OFDT est la déclaration faite en 1998 par un certain

² p. 49

M.L. Bot :

« Aux Pays-Bas, nous sommes fiers de ces faits :

- La santé de nos usagers de drogues est relativement bonne ;
- Le taux de mortalité par overdose est limité ;
- La diffusion du virus VIH est limitée ;
- Le nombre de toxicomanes est peu important, si on le compare à celui d'autres pays d'Europe. »¹

Le rapport OFDT examine alors la validité de ces assertions dans un ordre rétrograde. Résumons ses considérations.

Le nombre de toxicomanes

Concernant le nombre de toxicomanes avancé (25 000), le rapport montre (pages 49 à 51) que ce nombre n'est guère assuré et qu'il varie, selon la définition donnée à la catégorie de « toxicomane », de 25 000... à 82 000, bref du simple au triple.

Le nombre d'overdoses et de séropositifs

Là encore, le rapport émet (pages 51 à 54) de sérieuses réserves sur la capacité de décréter une amélioration (ou une non-aggravation) de l'état de santé des toxicomanes aux Pays-Bas. Les données statistiques s'avèrent ici variables et peu fiables ; et de plus l'état de santé pris en compte ne saurait faire l'économie de la santé psychique :

« L'état de santé des toxicomanes ne se mesure pas uniquement par ces indicateurs. [...] Nous pensons notamment à l'association apparemment de plus en plus fréquente de la toxicomanie à des troubles psychiatriques. »²

La prise en charge des toxicomanes

Concernant le taux de prise en charge des toxicomanes par de dispositif médico-social, le rapport (pages 55 à 58) attire l'attention sur une curieuse manière de le calculer. Le problème est qu'il est bien sûr très difficile de connaître exactement le nombre d'exclus, c'est-à-dire de gens qui par définition sont hors décomptes usuels. Calculer un taux de prise en charge se fait idéalement par division du nombre de personnes effectivement prises en charge sur le nombre de personnes susceptibles de l'être (les « exclus » en question).

Les Pays-Bas affichent un taux d'au moins 2/3 (pour les toxicomanes en contact régulier avec un organisme d'aide³). Mais d'où vient ce taux ? Le rapport OFDT décèle ici un curieux tour de passe-passe qui semble conférer à toute cette évaluation « officielle » promue aux Pays-Bas un tour plus apologétique que « scientifique ».

En effet, on connaît certes le chiffre de 20 000 toxicomanes inscrits dans des organismes d'aide mais on ne connaît pas le nombre total des toxicomanes susceptibles d'être aidés (voir le point précédent). Quand les Pays-Bas annoncent ici qu'il serait de 25 à 27 000 usagers de drogues dures, et donc que le ratio qu'on en déduit est bien de 2/3 au moins, on découvre que le chiffre de 25 à 27 000 usagers de drogues dures — qui lui n'est pas connu directement — a été calculé par extrapolation à partir du nombre de toxicomanes recensés dans les centres d'accueil (nos 20 000) en lui appliquant une majoration... d'1/3 : où l'on retrouve donc notre taux de 2/3 qui va plus loin réapparaître comme... déduit de ce même calcul.

Bref, le chiffre semble relever de la propagande pour la politique de réduction des risques plutôt que résulter d'un examen objectif.

Le rapport OFDT suggère que le taux effectif pourrait en réali-

té varier entre 40 et 80 %, ce qui donne une tout autre image de l'efficacité de la politique de réduction des risques aux Pays-Bas...

*

Le rapport OFDT examine également d'autres dimensions de l'évaluation, non exposées dans la déclaration de M.L. Blot.

Évaluation de la distribution d'héroïne ?

Cette évaluation est impossible car elle a été voulue telle :

« Les résultats de l'expérimentation sur l'héroïne sont confidentiels et les commentaires critiques sont interdits aux (ex-) employés par leur contrat de travail. »⁴

Au moins, les choses ici sont claires.

La réduction des nuisances

Concernant enfin l'efficacité du volet « réduction des nuisances », le rapport OFDT nous indique (pages 58 à 62) que tout calcul est ici rendu très délicat en raison à la fois d'une difficulté à définir les nuisances concernées (on l'a vu précédemment), à les mesurer ensuite et enfin à calculer leur éventuelle réduction.

Faut-il préciser que la politique décrite plus haut consistant d'un côté à mettre en place des « centres d'enregistrement des plaintes », d'un autre côté à conseiller aux gens venant s'y plaindre que c'est à eux, non aux pouvoirs publics, de régler eux-mêmes le problème pour lequel ils viennent se plaindre est un moyen en effet très « efficace » pour améliorer très vite les statistiques en matière de dépôt de plaintes...

Efficacité de la répression

Le rapport, là aussi, rappelle⁵ que le coût de la répression ne dit rien de son efficacité.

*

Au total, le calcul d'une évaluation semble donc, en l'état des statistiques disponibles, impraticable.

Le rapport suggère que les choses doivent sur ce point s'améliorer dans l'avenir. Il conviendrait donc de réexaminer les choses, trois ans après la rédaction de ce rapport OFDT, pour voir si l'évaluation d'une politique, entre-temps inchangée aux Pays-Bas, peut ou non aujourd'hui être menée avec plus... d'efficacité.

¹ p. 49

² p. 51

³ p. 57

⁴ p. 117

⁵ voir page 88

Éléments de la discussion

- *La sévérité de ce rapport OFDT concernant l'interprétation faite par les Pays-Bas de leurs statistiques est peut-être trop grande. Il est vrai qu'on peut légitimement « faire parler les chiffres » au-delà de leur domaine immédiat de validité et qu'un dispositif statistique, même incomplet, permet parfois, par recoupements, de cerner l'ampleur de tel ou tel phénomène.*

- *Il faut recontextualiser toutes ces pratiques, en rappelant en particulier l'importance très grande attachée par les Pays-Bas à la notion de nuisances.*

- *Les usagers sont bien experts en ce qu'ils savent mieux que personne d'autres où, par exemple, installer des distributeurs automatiques de seringues pour qu'ils soient fonctionnels...*

Certes, mais appeler « expert » toute personne détenteur d'un savoir particulier revient à décréter experte la ménagère de cinquante ans que les instituts de sondage interrogent régulièrement pour savoir si tel ou tel produit est avantageusement emballé...

- *Peut-être aurait-il fallu traduire par « médicalisé » plutôt que par « médicale » l'expression « prescription médicale d'héroïne ».*

Il ne suffit pas qu'un acte soit pratiqué par un médecin pour que cet acte soit légitimement nommable comme « médical », c'est-à-dire considéré comme redevable en tant que tel de la médecine. À ce compte, les assassinats en série du Docteur Petiot devraient être comptés comme actes « médicaux », et il faudrait parler de torture médicalisée quand un médecin collabore au « travail » des tortionnaires...

« Médical » devrait être réservé aux actes relevant en tant que tel de la médecine. Ce qui suppose bien sûr une caractérisation intrinsèque de la médecine, et non pas sociologique (par exemple pratique... des médecins !). Depuis le 19^e siècle — et Foucault nous a invité à y revoir de plus près —, on sait que médecine veut dire *clinique*.

- *La pratique existe depuis longtemps de donner de l'alcool aux alcooliques au bord de la crise de delirium tremens.*

Certes, mais cette pratique, éminemment temporaire, n'a pour autant pas plus de raison légitime de s'appeler « médicale » que la pratique consistant à retenir quelqu'un qui va tomber du bord d'une falaise.

- *La médecine n'a plus pour principal horizon la guérison mais plus souvent le simple maintien en vie ou l'installation d'un certain confort dans une maladie chronique.*

Ce diagnostic indique peut-être que cette médecine ne sait plus faire son travail clinique. La démission par certains médecins de leurs tâches propres se donne sous la double face d'un scientisme (voir le recours salvateur à la biologie moléculaire) et d'une gestion sociale des plaies et bosses. La clinique, qui est le noyau de la médecine, n'est pourtant ni une science, ni une infirmerie, ; ni un assistantat social.

Habiller la distribution d'héroïne du qualificatif « médical » ne vise au bout du compte qu'à lui donner une apparence de respectabilité.

- *Il serait intéressant de connaître aujourd'hui l'évaluation des prescriptions d'héroïne car elles ont été engagées avec le souci de pouvoir en assurer une évaluation très précise. On doit donc pouvoir disposer aujourd'hui de données très fiables les concernant.*

- *Les Pays-Bas ont été en avance pour abandonner l'idée d'une nocivité intrinsèque des produits.*

Il faut quand même interroger ce curieux acharnement qui ne vise à déconstruire parmi les produits, substances et matières divers, que les drogues ! Et encore, qui ne déconstruit que leur nocivité des drogues : si les dégâts des drogues sont si relatifs à leurs usages, pourquoi alors le plaisir qu'elles procurent ne le serait-il pas tout autant ? Et si des dizaines de milliers d'héroïnomanes sont reconnus partager le plaisir de leur produit, pourquoi ce produit apte à garantir un plaisir ne pourrait-il entraîner non moins généralement des torts ?

Pourquoi alors ne pas déconstruire, avec le même raisonnement les dégâts du VIH, dont on sait pourtant qu'il contamine de manière très variable et que, de manière non moins variable, il ne dégénère pas en maladie chez tous les séropositifs ?

Pourquoi cet éloge de la déconstruction des seuls produits-drogues (et plus encore de leurs seuls dégâts) si ce n'est parce qu'il s'agit là simplement de justifier des conclusions tirées par ailleurs de valeurs principes inexplicités ?

École des Mines de Paris, 30 mars 2004

[François NICOLAS](#)**TROIS RAPPELS****Premier rappel**

Il s'agit pour nous de « métaévaluer » c'est-à-dire d'évaluer une évaluation.

Une politique, au demeurant, est une mise à l'œuvre de valeurs, donc déjà elle-même une évaluation (d'une situation, de la capacité des pouvoirs publics d'y intervenir, etc.). Une valeur constitue ce qu'on pourrait appeler un axiome de la politique.

Or on n'évalue pas plus une valeur qu'on ne démontre un axiome : il n'existe pas de valeur des valeurs.

Donc, à proprement parler, on n'évalue pas une évaluation, et il n'existe donc pas stricto sensu de métaévaluation pas plus qu'il n'existe de métalangage ou d'axiome des axiomes. Il n'existe que des valeurs contre d'autres valeurs, des évaluations contre d'autres évaluations, des axiomes contre d'autres axiomes. La politique est en effet dissensus : elle n'existe que là où il y a des décisions à prendre, des choix à poser, des volontés à engager, des projets à soutenir ; bref, la politique existe là où la gestion et ses calculs ne suffisent plus à trancher entre les différentes voies.

Pour nous, « évaluer » veut alors dire deux choses :

1) C'est d'abord caractériser la dynamique évaluante d'une politique (ou d'un discours : ce sera notre cas aujourd'hui) c'est-à-dire dégager ses valeurs à l'œuvre, ses axiomes organisateurs. Il s'agit là d'une investigation immanente au discours examiné, non d'une critique de l'extérieur.

2) C'est ensuite situer ces valeurs dans l'espace des valeurs possibles, dans le champ du « valeur contre valeur » c'est-à-dire dans le champ des autres politiques possibles au point des

mêmes situations.

« Évaluer » un discours pour nous veut donc dire : répondre aux deux questions suivantes :

- 1) Quelles valeurs agissent ce discours et en rendent compte ?
- 2) Que tranchent ces valeurs qui, ipso facto, pourrait être autrement tranché ?

Aujourd'hui...

Il s'agit aujourd'hui d'évaluer la problématique constituée par Pierre Kopp en matière de politique publique au moyen de la technique du coût social.

Évaluer cette problématique passera par se demander s'il s'agit là d'une pure technique, indifférente aux valeurs, aux dissensus politiques, un outil neutre — et dans ce cas il n'y aurait pas vraiment lieu d'évaluer ce discours (au sens du moins où nous parlons ici d'évaluation) mais seulement de porter une appréciation d'ordre technique sur la validité analytico-comptable de ces techniques — ou s'il s'agit là d'un discours plus ambitieux, évaluateur et appelant alors notre propre « évaluation ».

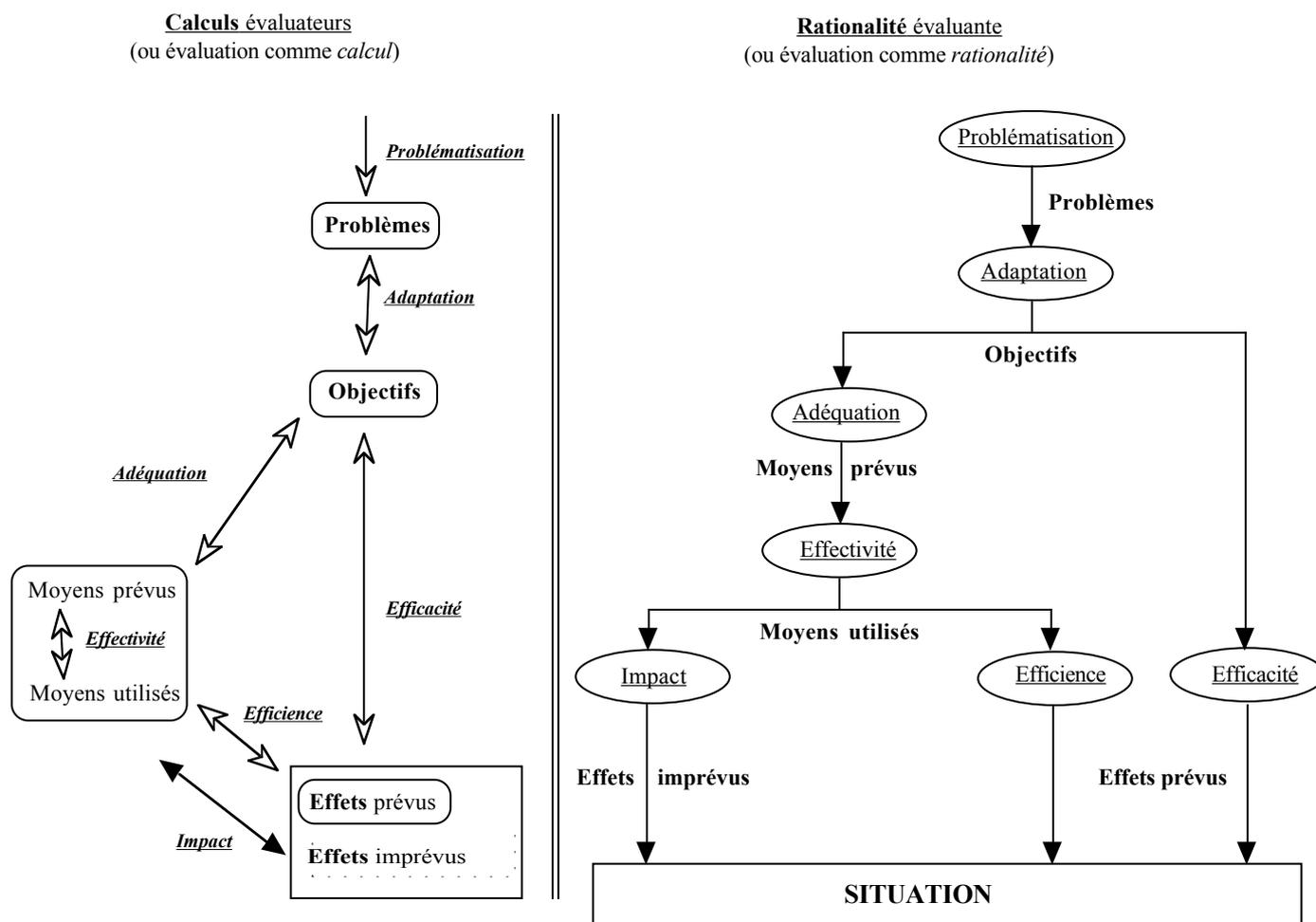
La réponse, vous vous en doutez, conduit à cette seconde possibilité. Avant d'expliquer pourquoi il s'agit là d'un discours évaluateur et non pas simplement d'une technique neutre, rappelons un autre aspect de la méthode d'évaluation immanente que je tente ici de constituer.

Deuxième rappel

Comment dégager les valeurs à l'œuvre dans un discours, dans une politique donnée ? Comment le faire de manière immanente ?

La méthode que je propose est celle de la dualité que résume le schéma suivant :

DUALITÉ DE L'ÉVALUATION



La méthode que je propose consiste à passer des « calculs » opérés par la politique ou le discours examiné (soit la face de gauche du schéma) à la « raison » enchaînant ces calculs (soit la face de droite) c'est-à-dire de remonter des problèmes à la problématisation, des objectifs à l'adaptation, des moyens à l'adéquation, des effets à l'efficience et à l'impact, et plus globalement à l'efficacité.

En quelque sorte, les « problèmes », « objectifs », « moyens » et « effets » constituent le matériau de la politique ou du discours examiné et leur évaluation passe par l'examen de la manière dont cette politique ou ce discours problématisé, adapte, rend adéquat, conçoit une efficience et une efficacité.

Aujourd'hui...

Aujourd'hui il s'agira, pour évaluer les valeurs à l'œuvre dans la problématique de Pierre Kopp, de remonter du calcul du coût social (qu'on situera sur le versant gauche) aux raisons orientant ces calculs (versant droit). Comme on va le voir, ce parcours nous sera facilité par l'usage omniprésent dans ce discours de la catégorie d'*efficacité*, catégorie qui relève de la rationalité évaluante (face de droite) et non plus, comme la catégorie de coût social, du simple calcul évaluateur (face de gauche).

Troisième rappel

Au regard de cette logique de l'évaluation, l'opposition science/idéologie est impertinente.

Dans sa version vulgaire, cette opposition consiste à poser que le socle d'un travail dit *scientifique* devrait être celui des nom-

bres et du calcul et que toute incursion hors de ce positivisme (où l'objet porte pour index d'existence la quantité qui le mesure) ne serait que subjectivité idéologique... de la valeur.

Que cette vision ne soit elle-même qu'une idéologie — celle d'un certain positivisme dans sa version la plus grossière — est bien connu. Que la science n'ait pas pour essence ou noyau la mesure, la quantification, serait également facilement démontrable¹.

Mais laissons là : il s'agit simplement ici d'indiquer que la dialectique de la rationalité évaluante et des calculs évaluateurs est indifférente à la distinction de la science et de l'idéologie, de même d'ailleurs qu'elle l'est à la polarité objectif/subjectif.

Ces trois rappels posés, venons-en à notre travail du jour : évaluer le discours déployé par Pierre Kopp au fil de divers textes.

UNE CONTRADICTION...

On peut aborder notre question à partir précisément de cette diversité en remarquant la coexistence sous la même plume d'énoncés de natures fort différentes et a priori incompatibles

¹ Si la physique, par exemple, est devenue une science moderne depuis Galilée à mesure du fait qu'elle se mathématisait, la nouveauté de cette mathématisation de la physique tenait à l'écriture d'équations là où le calcul était une pratique ancestrale : la physique est devenue une science en s'écrivant selon la lettre mathématique quand elle était calculée depuis son origine...

entre eux. Avant d'examiner comment rendre raison de cette apparente inconsistance, présentons les deux termes de l'opposition.

Les énoncés techniques et comptables

Il y a d'abord les énoncés qu'on dira « techniques », énoncés prônant la méthode des coûts sociaux comme information à prendre avec précaution, à interpréter avec égards et seulement susceptible d'éclairer les choix politiques.

Je cite :

La méthode du coût social comme éclairage analytique

Rencontre de la MILDT du 3 octobre 2000 ¹

« Bien qu'elle soit très discutabile, j'ai choisi de retenir cette méthodologie afin d'inscrire ce travail dans le champ des travaux actuels, en matière d'évaluation du coût des maladies et ainsi de permettre des comparaisons internationales des résultats de ces travaux. »

« Ce choix s'explique par la volonté de pouvoir procéder à des comparaisons internationales à partir de cette étude. »

« Cette étude propose, pour la première fois, une photographie de l'évaluation monétaire des dommages causés à la société française par les drogues licites et illicites. »

« La méthode retenue pour l'évaluation du coût social, la plus largement admise, doit permettre de comparer les résultats avec ceux publiés dans d'autres pays : nous ne prétendons pas à l'unicité des chiffres contenus dans l'étude. »

« La décision publique ne peut se satisfaire d'un seul type d'analyse pour la guider, a fortiori si cette analyse devait être l'analyse économique. Toutefois, dans la collectivité, certaines catégories d'acteurs doivent rendre compte aux décideurs publics et, *in fine*, aux Français. Il faut donc procéder à des arbitrages, sur les bases les plus lisibles possibles, ce qui suppose d'identifier clairement les coûts engendrés, sans que cela ne porte un jugement de valeur en soi. »

« Il convient, à mon avis, de ne pas confondre le coût social mesuré avec l'interprétation du résultat de ce calcul. L'économiste doit ainsi faire preuve de pédagogie pour que l'utilité du calcul ne soit pas remise en cause du fait des interprétations discutables auxquelles il peut donner lieu. »

Ici la notion de *coût social* est déclarée « très discutabile ». Sa mise en œuvre passe par des hypothèses « très théoriques », « nécessaires à la réalisation des calculs », par un scénario « très hypothétique ». Son principal objet est « de permettre des comparaisons internationales » mais aussi des comparaisons entre tabac, alcool et drogues illégales. L'objectif de cette méthode est également de « permettre de modéliser les effets d'une politique publique sur le coût social »...

Disons que cette méthode est ici thématisée non comme une contribution directe au débat politique mais comme un éclairage analytique ouvrant à des comparaisons entre pays, entre produits, entre politiques.

Ce versant du discours admet par exemple qu'« il est impossible de prouver la supériorité de la prohibition sur la légalisa-

tion, ni d'ailleurs le contraire » ².

« Coût social » ?

Rappel : de quoi s'agit-il dans cette technique du coût social ?

Principe

Il s'agit de calculer les ressources qui seraient libérées s'il n'y avait pas de consommation de drogues, donc de quantifier le gaspillage des ressources sociales que la consommation de drogues génère.

Remarque : la technique utilise le principe dit du scénario « contre-factuel » ³ qui, somme toute, consiste à imaginer ce qui se passerait si, d'un coup de baguette magique, il n'y avait plus dans une société ni de drogues ni même de désir de drogues, ou, ce qui revient au même, si d'un coup toutes les drogues étaient devenues inoffensives.

Le calcul des coûts sociaux se fait ainsi par référence à une situation où il n'y aurait non seulement plus de consommation de drogues mais également plus nécessité de politiques anti-drogues : plus besoin donc de soins (puisque'il n'y aurait plus de toxicomanes), mais pas non plus besoin de prévention (puisque'il n'y aurait plus d'envie de drogues dangereuses), et plus besoin de répression (puisque les trafiquants se seraient tous convertis en épiciers).

Hypothèses

Les principales hypothèses de ce calcul des coûts sociaux sont :

— Plein emploi des facteurs de production et réallocation possible de l'intégralité des facteurs utilisés par la drogue. Cette hypothèse donne lieu à un certain nombre de discussions techniques. Elle revient malgré tout à considérer que la drogue serait un chancre greffé sur un corps économiquement sain qu'il parasiterait. Mais bien sûr, la comptabilité économique est impuissante à saisir l'enracinement social de la toxicomanie.

— Pas de prise en compte ici des coûts intangibles, difficiles à calculer, surtout en matière de drogues illicites. Or, comme on y reviendra, ces « coûts intangibles » s'avèrent déterminants en notre matière puisqu'ils indexent l'avantage accordé au fait d'être désintoxiqué, avantage (ou gain, ou bénéfice) qui ne se réduit nullement au fait de ne plus coûter à la Sécurité Sociale ou d'avoir réintégré la chaîne de production. Il est clair que la problématisation de la drogue (sa constitution ou non en « problème » et ce faisant en « problème » d'un certain type) est ici déterminante...

— Pas de prise en compte ici d'éventuels effets positifs de la consommation de drogues (du genre : la cocaïne stimule le travail des cadres stressés). D'où le calcul d'un coût social *brut* (et non pas *net* de ces « avantages »).

— Par ailleurs il n'y a pas ici prise en compte des effets positifs des différentes actions des pouvoirs publics : en effet la prévention est censée limiter le nombre de personnes intoxiquées, la répression décourager la consommation, et les soins désintoxiquer. Or les bénéfices de tout ceci (autres que de revenu, de production ou de dépenses) ne sont pas inclus dans le calcul ici constitué : on mesure les coûts d'une situation, non les gains d'une politique (on ne tient pas compte des effets positifs attendus d'une désintoxication qui ne soient pas simplement les économies de dépenses de santé et les gains de productivité obtenus...).

— La technique retenue pour mesurer les effets économiques

¹ http://www.drogues.gouv.fr/fr/savoir_plus/syntheses_dossiers/rencontres/cout_social/cout_soci_al.pdf

² Rapport OFDT (*Le coût social des drogues en France*) de 2000, p. 12 (note 10)

³ OFDT, p. 13

des décès est celle dite du *capital humain*.

On sait qu'on peut calculer un « prix de la vie » selon trois techniques différentes :

1) une approche *ex ante* — celle du capital humain — qui attribue pour prix à la vie d'un homme sa capacité de production potentielle mesurée par la somme des revenus qu'il est susceptible de recevoir jusqu'à sa mort ;

2) la méthode dite du « consentement à payer » (ou *willingness to pay*) dont le nom suggère bien ce dont il s'agit là ;

3) l'approche *ex post* où la valeur se déduit des décisions prises pour éviter la perte de vies humaines.

Ici, c'est la première approche qui est utilisée. Remarquer que le toxicomane est évalué comme un individu *lambda*, doté des mêmes aptitudes professionnelles que n'importe quel autre. Pourtant les études basées sur le capital humain tendent plutôt à spécifier les différences et aboutissent ainsi à considérer que le prix de la vie d'un inactif ou d'un vieillard est bien moins grand que celui d'un cadre supérieur masculin de quarante ans¹. Mais bien sûr, l'économiste calculateur du prix de la vie d'un toxicomane ne dispose pas des données suffisamment précises pour ajuster son calcul aux particularités de cette population.

— La technique du coût social inclut dans les externalités les pathologies qui découlent de la consommation de drogues et qui ne concernent pourtant que le consommateur, ceci en raison du fait que ces pathologies vont être prises en charge par la Sécurité sociale à l'égal des accidents du travail ou des effets de l'âge et vont donc coûter au contribuable plutôt qu'au toxicomane...

— Dernière remarque : les amendes payées par les toxicomanes se trouvent comptabilisées dans le total des coûts sociaux ce qui paraît étrange si l'on veut bien considérer qu'il ne s'agit là que de transfert entre agents. Mais le poste s'avère quantitativement marginal (5 millions de francs en 1997).

Résultats

Les résultats de cette technique sont en 1997 les suivants : le coût social des drogues illégales représente 0,16 % du PIB quand celui du tabac et de l'alcool cumulés représente dix fois plus.

Le coût social des drogues illégales peut se résumer dans le tableau suivant :

¹ Cf *Économie de la santé* de Béatrice Majnoni d'Intignano (PUF, 2001) p. 270 : « La valeur économique se mesure à la capacité de production potentielle. Certains auteurs l'évaluent par somme actualisée des gains potentiels au moment de la mort. Ces gains, censés refléter la productivité individuelle du travail, diffèrent selon la qualification et le sexe et décroissent avec l'âge. Si l'étude porte sur un groupe spécifique, on utilise le gain moyen de ce groupe. [...] La valeur de la vie des enfants, des femmes, des inactifs ou des préretraités en ressort plus modeste. Les tribunaux valorisent mieux l'industriel, marié et père de trois enfants dans la force de l'âge. »

Dépenses imputables aux drogues illégales en 1997
(cf. rapport OFDT p. 267)

	en millions de francs	% du PIB	% de l'ensemble
Dépenses de santé	1 525	0,2 ‰	11 %
Sida	925		
Subutex	600		
Dépenses des administrations	4 855	0,6 ‰	36 %
dont			
Justice	1 558		12 %
Douanes, gendarmerie, police	2 283		17 %
Pertes :	6 099	0,75 ‰	46 %
de revenus	1 775		13 %
de production	4 324		33 %
Pertes de prélèvements obligatoires	866	0,1 ‰	7 %
TOTAL	13 350	1,64 ‰	100 %
[Consommation]	[14 à 25 000]	[2 à 3 ‰]	

Si on répartit ces « coûts sociaux » selon les agents distingués dans le rapport OFDT page 15, on obtient le tableau suivant :

Répartition par types d'agents et types de coûts
(cf. rapport OFDT p. 15)

Coûts	« Consommateurs »	Entreprises	État et collectivités	Sécurité sociale	Total
Coûts directs	[consommation]		1 015 (prévention)	600 (Subutex)	1 615
Coûts des conséquences directes	5 (amendes)		3 840 (répression)	925 (Sida)	4 770
Coûts des conséquences indirectes	1 775 (revenus)	4 324 (production)	866 (prélèvements)		6 965
Total des coûts	1 780	4 324	5 721	1 525	13350

soit, en % du total :

Coûts	« Consommateurs »	Entreprises	État et collectivités	Sécurité sociale	TOTAL
Coûts directs			7,6 %	4,5 %	12,1 %
Coûts des conséquences directes	ε		28,8 %	6,9 %	35,7 %
Coûts des conséquences indirectes	13,3 %	32,4 %	6,5 %		52,2 %
Total des coûts	13,3 %	32,4 %	42,9 %	11,4 %	100 %

On pourrait ainsi dire que les toxicomanes « supportent » 13 % du total des coûts sociaux de leur initiative, le reste étant mis à la charge de la société.

Remarquons à nouveau que dans ce mode de calcul — qui ignore les bénéfiques (ou effets positifs) des politiques encourageant la désintoxication ou prévenant l'intoxication — toute action politique contre la drogue ne peut apparaître que comme génératrice de coûts, nullement d'avantages. L'outil est ainsi d'ores et déjà construit et profilé en sorte de faire apparaître la dimension répressive de toute politique comme inutilement coûteuse puisque sans contreparties...¹

¹ Ceci apparaît symptomatiquement à l'amorce du rapport OFDT (p. 12) dans l'étrange axiome que voici : « Faute d'être placé devant un véritable choix opérationnel (il n'est pas possible de décréter un monde sans drogue), il est logique de se contenter de mesurer le « coût social » des drogues ». Comme si l'existence inéluctable de drogues obstruait toute possibilité de choix, toute légitimité de les combattre, de les réduire, d'enrayer leur montée. Énoncé-symptôme d'une logique qui déclare *a priori* l'absurdité d'une politique contre la drogue pour mieux ensuite présenter cette absurdité comme dé-

Une récréation

La limite de cette position peut être illustrée de l'exemple suivant où l'on appliquerait ce mode de calcul du coût social à la pratique du vol dans une société donnée.

Le vol — on suppose ici qu'il serait sans dommages corporels — étant économiquement un simple transfert entre agents, les coûts sociaux du vol ne proviendraient que du coût des forces de répression et de la perte de production qu'entraînerait le fait de mettre les voleurs en prison — l'hypothèse purement économique de cette méthode étant ici que ces voleurs, s'ils n'étaient pas emprisonnés, pourraient sinon continuer un travail salarié... qu'ils n'ont sans doute plus depuis longtemps.

On comprend sur cet exemple que cette analytique comptable ne saurait orienter, par elle-même, aucune politique publique sauf à conseiller purement et simplement la suppression de la traque des voleurs par les forces de l'ordre, au motif que cette

duite des calculs (où l'axiome est déguisé en théorème de la théorie qu'il a fondée...).

traque est la seule à coûter quelque chose...

Au total, on voit que la technique des coûts sociaux nous livre un ensemble de calculs assez hétéroclites, dont l'apparente homogénéité tient surtout à celle de l'unité monétaire de compte. Mais du prix à la valeur, un économiste sait qu'il y a un gouffre...

Disons que cette méthode a pour vertu analytique de fournir des ordres de grandeur monétaires permettant de comparer, toutes choses égales par ailleurs, ce qui par exemple se passe pour les drogues illégales par rapport au tabac ou l'alcool.

Les énoncés évaluateurs et politiques

Or on se retrouve, dans d'autres textes de Pierre Kopp que celui de l'OFDT (rapport où les énoncés sont le plus souvent prudents et mesurés¹) face à des déclarations d'une tout autre nature, énoncés qui élèvent cette fois cette méthode des coûts sociaux au rôle éminent de boussole pour toute politique publique en matière de drogues.

Dans ces autres textes, la méthode des coûts sociaux est en effet présentée comme devant fixer le cap des politiques publiques, comme boussole indiquant indéfectiblement le Nord grâce à cet objectif aussi simple que péremptoire : minimiser le coût social des drogues.

Voyons cette autre série d'énoncés.

La minimisation du coût social comme objectif indiscutable

L'économie de la drogue
(Éd. La Découverte, 1997)

« Il nous semble **indiscutable** que la réduction du coût social de la drogue devrait être l'objectif de la politique publique. »²

Drogues : Réduire le coût social

(Notes de la fondation Saint-Simon, décembre 1998)

« La réduction du coût social de la drogue, composé par la somme des dommages subis par les usagers (décès, maladies, etc.), des externalités qu'ils imposent à la collectivité (socialisation du coût des soins, transmission de maladies, pertes de productivité, délinquance) et des dépenses publiques entraînées par la conduite de la politique publique, constitue un objectif susceptible d'améliorer le bien-être collectif. L'ensemble du dispositif actuel devrait donc être évalué à l'aune de ce critère. »³

« Dire que l'État a le droit d'interdire les drogues n'implique pas *ipso facto* qu'il doit effectivement le faire. La seule bonne question est de savoir si la société se porterait mieux en autorisant l'usage d'une ou plusieurs nouvelles drogues. La réponse ne peut être positive que si le bien-être collectif augmente (ou que le coût social de la drogue diminue). »⁴

« Rechercher la politique qui permette de réduire le coût social de la drogue »⁵

« Une proposition de réforme **ne doit** être retenue **que si** elle diminue le coût social. »⁶

« La politique de la drogue **devrait** être réorientée afin d'en abaisser le coût social. »⁷

Efficacité de la politique répressive de la demande en matière de drogues illicites
(Inserm, 2000)

« **L'objectif** de la politique publique optimale **doit être** de minimiser le coût social de la drogue. »⁸

« Je défends la thèse selon laquelle **l'objectif normatif** de la politique de la drogue **doit être** de minimiser le coût social *lato sensu.* »⁹

Nous sommes donc ici face à une norme, à une prescription : la valeur suprême d'une politique publique en matière de drogues devrait être la minimisation du total des coûts sociaux.

On remarquera le caractère négatif de la valeur-repère (il s'agit de minimiser un coût plutôt que de maximiser un indéfinissable bien-être) ce qui correspond bien au fait que la politique ainsi prônée est thématiquée comme une politique « du moindre mal »¹⁰.

Ces énoncés promeuvent le coût monétaire en valeur politique directrice apte à donner figure comptable à l'idéologie du « limiter la casse », nom, comme l'on s'en souvient peut-être, d'un lobby constitué au début des années 90 pour prôner l'abandon de l'ancien combat sur le front de la drogue au nom du nouveau combat sur le front du sida, abandon orchestré au nom d'une « politique de réduction des risques ».

Logique de cette contradiction ?

Ma question est alors : comment cette contradiction entre ces deux séries d'énoncés est-elle possible ? Comment la logique comptable du coût social rend-elle possible l'idéologie du « limiter la casse » ? Comment le calcul du coût social est-il compatible avec la valeur idéologico-politique affichée par le second type d'énoncés ? Comment tenir ensemble l'énoncé « le calcul d'un coût social de la drogue est très discuté mais son analytique facilite des comparaisons entre choses comparables » et l'énoncé « il est indiscutable que minimiser le coût social de la drogue doit être l'objectif de la politique publique en matière de drogues » ?

Ma thèse est que, par-delà la contradiction factuelle, il y a une adéquation entre la logique comptable exposée et la valeur politique (négative) déclarée. Et c'est cela que je voudrais maintenant examiner.

ÉVALUATION DU DISCOURS GLOBAL

Retournons pour cela à nos schémas duaux et demandons-nous : comment y localiser la technique des coûts sociaux ?

Calculs évaluateurs

Il est clair que l'analytique du coût social relève de la face « calcul » de l'évaluation, donc du versant de gauche.

Mais où situer les différents coûts dans cette face ?

La difficulté vient de ce que notre graphe est celui d'une politique donnée et qu'à cette aune, le calcul des coûts sociaux atteste son caractère hétérogène.

Moyens...

Une partie des coûts sociaux doit être clairement affectée aux

¹ Exception notable : l'énoncé précédemment relevé page 12

² Découverte — p. 109

³ Saint-Simon — p. 8

⁴ Saint-Simon — p. 25

⁵ Saint-Simon — p. 25

⁶ Saint-Simon — p. 27

⁷ Saint-Simon — p. 34

⁸ Inserm — p. 76

⁹ Inserm — p. 77

¹⁰ Découverte — p. 86

moyens (il s'agit du coût des moyens politiques mobilisés pour lutter contre la toxicomanie).

Effets secondaires...

Une autre partie des coûts sociaux relève des effets économiques « imprévus » (ou inévitables, ou secondaires) de l'action des pouvoirs publics : les pertes de revenus et de production calculées dans les coûts sociaux ne relèvent pas en effet d'effets volontaires des pouvoirs publics.

Autres...

Dernière difficulté : il faut à mon sens distinguer dans les différents postes de nos précédents tableaux ceux qui concernent directement les drogues de ceux qui ne les concernent qu'indirectement (le sida).

Ceci conduit à répartir les totaux partiels présentés dans les tableaux précédents de cette manière :

Moyens (1997, en millions de francs)

MOYENS	Dro- gue	Sida	To- taux
répression	3 840		3 840
préven- tion	1 015		1 015
soins *	600 **	925	1 525
Totaux	5 455	925	6 380

* « soins » = dépenses de Sécurité sociale

** Subutex

« Prévention » ?

On nommera ici « prévention » tout ce qui se présente comme tel, qu'il s'agisse là de prévention primaire, secondaire ou tertiaire, qu'elle concerne directement la toxicomanie ou qu'elle concerne en vérité la prévention du sida. La distinction n'est pas faisable à l'intérieur des budgets présentés, en raison même d'une politique de réduction des risques qui vise à confondre l'ensemble, quitte à réduire ainsi plus discrètement l'importance particulière de la prévention primaire¹.

Qu'une évaluation qui se respecte doive aller jusqu'à s'interroger sur ce qui se donne comme pratiques réelles derrière ce nom galvaudé de *prévention* semblerait pourtant nécessaire.²

¹ Où l'on remarque cette opération récurrente de prestidigitation qui magnifie d'autant plus une prévention secondaire (et tertiaire) que la prévention primaire a été effacée. De même ici, les effets secondaires sont d'autant plus mis en avant qu'on a mieux « oublié » les effets primaires c'est-à-dire principaux.

² Si le champ de la toxicomanie n'y suffisait pas, qu'on aille, pour s'en convaincre, examiner le sens du mot « prévention » tel qu'utilisé en matière de trisomie 21 : où l'on découvre qu'il s'agit là de prévenir non pas le futur handicap mais les futurs handicapés... pour s'en débarrasser. Voir sur ce point la page très éclairante (p. 266) que consacre le livre *Économie de la santé* de B. Majnoni d'Intignano (PUF, 2001) à une étude coût-bénéfice pour dépister la trisomie 21 : « L'étude présente une analyse coût-bénéfice de la prévention des anomalies chromosomiques fœtales par le diagnostic prénatal. [...] Cette étude, qui suppose que les femmes de 35 à 38 ans désirent le dépistage et choisissent l'IVG si le fœtus est atteint de Trisomie 21, permet de conclure que l'assurance malade ne perdrait pas d'argent à répondre à cette demande de bébés non atteints, et devrait donc le faire. » Bien sûr, on ajoute un conditionnel de précaution pour indiquer que « certains pourraient voir aboutir cette étude à l'eugénisme » : « pourraient », en effet... Ce qui s'appelle confondre cyniquement une supposée prévention systématique des maladies et l'effective suppression systématique des malades...

« Soins » ?

On nommera ici « soins » pour la toxicomanie les dépenses de Subutex en excluant, bien sûr, ceux relatifs au sida. On pourrait sans doute discuter ici ce nom, c'est-à-dire discuter de la qualité de « soin » attribuée à la distribution à grande échelle de produits de substitution. Comme l'on sait peut-être, Sigmund Freud appelait cela « vouloir faire sortir le diable à l'aide de Belzébuth »³... Mais laissons là ce débat (qu'une véritable évaluation devrait pourtant examiner puisque son travail propre est d'aller examiner les pratiques réelles par-delà les nominations qui leur sont données) et admettons qu'il s'agit bien là de « soins » et non pas de cautères sur des jambes de bois ou de contrôles médico-sociaux.

Effets secondaires

EFFETS SECONDAIRES	Dro- gue	Sida	To- taux
pertes de revenus	1 570	205	1 775
pertes de production	3 677	647	4 324
pertes de prélèvements (!)	766	100	866
Totaux	6 013	952	6 965

Soit une répartition générale :

	Dro- gue	Sida	Total
Moyens	5 455	925	6 380
Effets	6 013	952	6 965
Totaux	11 468	1 877	13 345 *

* Restent les 5 millions de francs d'amendes qui, à mon sens, n'ont guère ici leur place.

Selon ce principe 11,5 des 13,4 Mds de francs du coût social concerneraient directement les drogues et, sur ces 11,5 Mds, 5,5 concerneraient des moyens politiques et 6 des effets secondaires.

Rationalité évaluante

Sur cette base, comment pouvons-nous « évaluer » la politique française concernée ?

Un impact...

Il nous est maintenant possible de calculer un *impact* c'est-à-dire le rapport des effets secondaires aux moyens utilisés sachant qu'ici les effets pris en compte sont à la fois

- 1) tous des effets secondaires, non visés comme tels,
- 2) et tous négatifs (ce sont tous des « pertes » : et aucun gain n'est comptabilisé).

La technique utilisée consiste ici à remplacer une division {effets/moyens}⁴ par une soustraction {effets — moyens} et, comme les effets sont tous négatifs, à cumuler purement et simplement des coûts...

³ *Cocainomanie et cocainophobie* (juillet 1887) : « La cocainomanie prend la place de la morphinomanie — voici les tristes résultats qu'on a obtenus en voulant faire sortir le diable à l'aide de Belzébuth. »

Cf. *De la cocaïne*, Écrits réunis par Robert Byck (Éditions Complexe, 1976) p. 171

⁴ A priori, un impact, comme tout autre rapport, a une unité, par exemple le nombre d'heures de travail policier pour arrêter un trafiquant. Ici, la logique comptable consiste à ne calculer que des prix. D'où un rapport qui sera sans unité : (-6 Mds)/(5,5 Mds) = - 1,1 et on ne peut plus dégrader : l'impact ici est tel que toute somme dépensée conduit à une perte d'un montant encore supérieur !

Le résultat de cette technique est alors qu'une politique *contre* la drogue (qui n'a pas pour principal objectif de limiter la répression au profit d'un contrôle médical de la productivité sociale du consommateur) s'avère particulièrement inepte puisque, consacrant des milliards de francs (moyens) à faire perdre d'autres milliards à l'économie (coûts sociaux des effets secondaires), elle ne peut, au total, que coûter un maximum de milliards ! Avec un tel calcul, il ira de soi que la meilleure politique sera celle qui arrêtera le plus vite possible une telle absurdité kafkaïenne ! Où, contrairement à ce qui est dit plus haut par Pierre Kopp, la technique des coûts sociaux aurait bien « démontré » qu'il vaut mieux limiter la casse (en distribuant du Subutex et de la méthadone, peu coûteuse et productrice d'ordre social) que lutter contre la drogue...

Remarquons qu'il s'agit là d'impact, nullement d'efficacité, ni d'adéquation et, au total, aucunement d'efficacité stricto sensu puisque cette technique analytique n'éclaire rien des effets prévus, rien des moyens prévus, et rien non plus des objectifs...

Une efficacité ?

Or en ce point, les énoncés précédemment relevés déclarent que l'objectif politique doit être de maximiser l'efficacité en minimisant le coût social. Or, rappelons-le, le coût social ici calculé ne prend pas en compte les effets positifs des politiques visant à la désintoxication des individus et ne calcule que ses effets négatifs (les pertes économiques). D'où que maximiser *cette* efficacité équivaut à minimiser l'action politique *contre* la drogue, ce que voulait démontrer l'axiome du « limiter la casse »...

Relevons ici un paradoxe : une efficacité doit mettre en rapport des effets à des objectifs. Or l'objectif est ici prescrit comme devant être l'efficacité elle-même. Qu'est-ce que cela peut rationnellement vouloir dire ? Il est a priori absurde de faire découler l'objectif de l'efficacité quand il devrait procéder des problèmes : si les drogues ne posent aucun problème aux instances politiques, pourquoi alors s'en occuper ? Dans la rationalité évaluante ici mise en œuvre, il n'y a donc aucune « adaptation » des objectifs à des problèmes répertoriés mais une sorte d'adéquation à rebours non des moyens aux objectifs mais à l'inverse des objectifs aux moyens ; ou comment prôner en effet une politique « réaliste », « pragmatiste » et « sans idéologie »...

La seule manière de donner sens à l'énoncé apparemment

absurde que l'objectif doit être l'efficacité est alors me semble-t-il celui-ci : cela veut dire que l'objectif politique est, ne peut être, ne doit être que de n'en pas avoir de propre *contre* la drogue ! Ceci est la traduction en termes évaluateurs de l'objectif technique « minimiser le coût social » : la « meilleure » politique est d'abandonner toute volonté d'effets positifs en terme de désintoxication et de se contenter de minorer les pertes de revenus et de production induits à la fois par la toxicomanie et par la lutte contre elle des pouvoirs publics (emprisonnements...). La « meilleure » politique est de contrôler médicalement (Subutex...) les toxicomanes pour en faire des citoyens producteurs et reproducteurs.

Au total...

Si je résume la rationalité évaluatrice sous-jacente à ces propos, j'ai donc ce mouvement de pensée :

Impact

La mesure des effets politiques étant limitée aux pertes économiques, l'impact d'une politique *contre* la drogue sur la situation ne peut être, par construction, que négatif puisqu'il consacre des moyens importants (5 Mds) à faire perdre 6 Mds à l'économie du pays.

Problématisation

Le problème pour la situation devient alors non plus la drogue mais toute politique qui ne se contente pas de gérer (socialement et médicalement) la montée de la toxicomanie. Dans cette logique, remarquons-le, la problématisation ne découle plus de la situation de départ mais de la politique elle-même, soit une structure auto-référentielle qui, comme tout nœud gordien, ne peut plus être réglée que par élimination... de la politique en question.

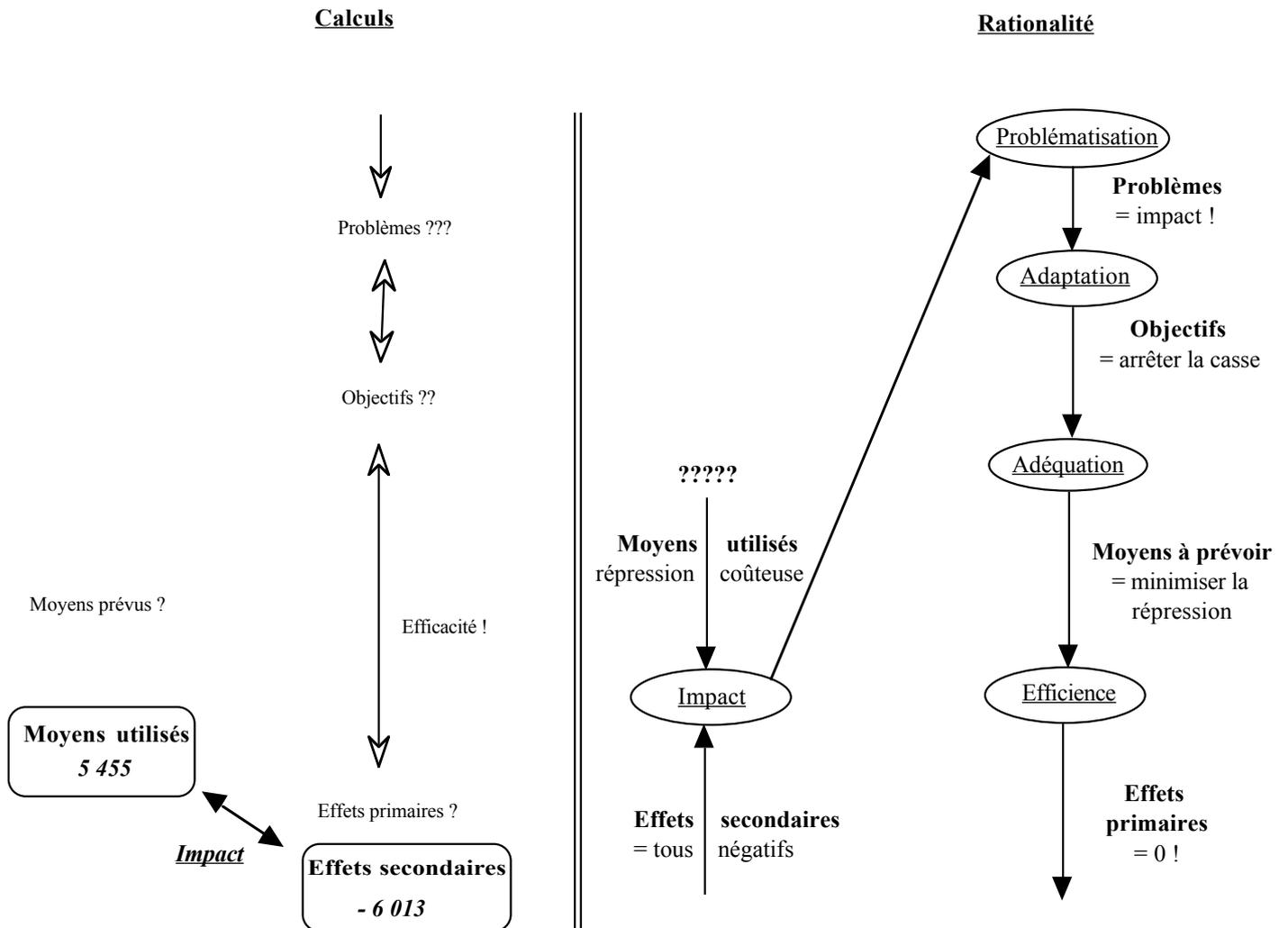
Adaptation

L'adaptation d'objectifs à ce problème est alors assez claire : elle impose de limiter la gabegie kafkaïenne du « contre » la drogue au profit d'un faire « avec ».

Problématisation ?

D'où le schéma suivant où la rationalité est réduite à sa portion congrue (pas d'efficacité, ni d'effectivité, ni d'efficacité) à mesure de la torsion abracadabrante du schéma, nécessaire pour arriver à « déduire » l'objectif de « limiter la casse » du calcul des coûts sociaux.

LA VALEUR "MINIMISER LE COÛT SOCIAL" ?



CONCLUSION

Le calcul concret présenté dans le rapport OFDT ne peut normer les choix politiques

La conclusion de cette analyse me semble-t-il s'impose : ce calcul des coûts sociaux est inapte à évaluer l'efficacité d'une politique !

Utiliser *cette* analytique comptable des coûts sociaux en synthèse évaluante conduit à réduire la face de droite de nos schémas duaux à sa plus simple expression.

On ne peut prétendre conférer à cette logique comptable puissance d'évaluation d'une politique, moins encore à servir de norme de valeur politique, et il faut conserver à cette méthode des coûts sociaux son statut initial d'analytique, permettant sous certaines précautions, des comparaisons éclairantes, par exemple entre drogues illicites et tabac ou alcool.

Deux acceptions des « coûts sociaux »

Certes, on pourrait en théorie imaginer un autre coût social que celui détaillé dans le rapport OFDT, un coût social qui prendrait en compte les avantages de la désintoxication qui ne se réduisent pas aux économies de dépenses de santé et aux gains de productivité : les bénéfices de la désaliénation, de la non-servitude volontaire. Ce coût social « intégral » mesurerait alors l'ensemble des externalités — ce que ne fait pas celui présenté par Pierre Kopp —.

Ce coût hypothétique constituerait-il, alors, une bonne boussole, le bon objectif ? Il faudrait dans ce cas lui adjoindre d'autres bénéfices de la désintoxication qui ne relèvent plus d'externalités : les bénéfices (intangibles) pour l'individu de n'être plus dépendant et aliéné à un produit, et ce par-delà la question du travail ou des dépenses de santé. On devrait ainsi passer d'un calcul des « coûts sociaux » à une logique économique des « coûts et bénéfices ».

Si un tel calcul « coûts/bénéfices » pouvait être intégral, on disposerait bien là d'une boussole quantifiée. Sauf, qu'à l'évidence, la quantification des coûts (externalités) et bénéfices *intangibles* ne feraient que reconstituer les dissensus politiques, c'est-à-dire les conflits de « valeurs » puisqu'il est clair que cette quantification de l'intangible (la désaliénation, la libération d'une servitude volontaire...) ne pourrait qu'être dissensuelle : comme ce serait ici le prix qui découlerait de la valeur, non l'inverse (il n'y a pas de prix indiscutable qui calculerait la bonne « valeur » attribuable à une vie désintoxiquée par rapport à une vie asservie...), ce calcul, loin de constituer une base « objective » commune aux différents politiques, ne ferait que chiffrer arbitrairement les valeurs qui s'opposent.

D'un tour de passe entre ces deux acceptions

La contradiction des énoncés de Pierre Kopp joue sur cette ambiguïté :

— d'un côté, ils plaident la modestie et la technicité d'un certain type de calcul du « coût social » : celui qui est détaillé

dans le rapport de l'OFDT ;

— d'un autre côté, ils plaident l'ambition et la puissance évaluatrice d'un type idéal de « coût social » qui non seulement n'est jamais calculé mais apparaît même incalculable (au sens précis où tout calcul concret procéderait de l'attribution d'un prix arbitraire à une valeur prédéterminée).

L'opération de prestidigitation consiste alors à remplacer, dans deux énoncés successifs, un sens de l'expression « coût social » par un autre, en disant par exemple : « Le coût social des drogues illicites est en France dix fois moindre que celui du tabac et de l'alcool. Et la bonne politique est celle qui minimise le coût social des drogues. » Dans cet énoncé, le premier « coût social » est concret, présenté et effectivement calculé (avec les réserves précédemment explicitées). Le second par contre est abstrait, imprésentable et, en associant les deux, on suggère que le premier peut légitimement le préfigurer. Où le lapin, disparu dans la poche, ressort miraculeusement du chapeau...

Au total, un formalisme comptable au service d'une politique prédéterminée : la politique de réduction des risques

L'opération logique qui déduit une rationalité d'un simple calcul porte un nom : cela s'appelle du *formalisme*.

Évaluer, de manière immanente, le discours aujourd'hui examiné (en tant qu'il se constitue non plus comme analytique comptable mais comme synthèse évaluatrice) conduit donc à dire qu'il porte pour valeur fondatrice une conception formaliste de l'action publique comme simple comptabilité gestionnaire des coûts, dont la seule maxime pertinente ne peut alors être que de réduire à zéro toute volonté politique de combattre les drogues puisque pour le comptable, toute action politique contre la drogue coûtera toujours inutilement cher.

Il apparaît ultimement que la dynamique de ce formalisme comptable est, dans le discours de Pierre Kopp, d'habiller et de chiffrer les valeurs propres à la politique de réduction des risques.

Une évaluation de la politique française antidrogue a été entreprise et n'a pas abouti. Est-ce un échec ? Pour beaucoup, oui à l'évidence. Pourtant, de cet essai des enseignements peuvent être tirés. Prenons une image : lorsqu'en résistance des matériaux on soumet une « éprouvette » (un échantillon de béton) à des chocs ou des efforts excessifs, elle casse. Est-ce qu'on en conclut que le test a échoué ? Non : au contraire, on en déduit le degré de résistance de ce béton et, en examinant la brisure, on comprend comment il casse et peut-être donc comment on pourra l'améliorer. Mais ici, personne n'a examiné la cassure. On a remis la tentative sans en tirer d'autre conclusion que de penser – sans même l'écrire ni l'argumenter – que faire cette évaluation avait été une mauvaise idée ou que c'est la mise en œuvre qui avait été mauvaise.

J'ai eu une responsabilité centrale dans l'opération : beaucoup auront pensé que l'échec était de ma faute. Désigner un fautif dispense de chercher davantage. Et, ceux qui le font sont souvent ceux qui excluent de porter une part de la responsabilité. Symétriquement, en disant que le prétendu échec est porteur d'enseignement, n'est-ce pas aussi pour m'exonérer ? Je ne récuse pas ma responsabilité. Seulement, je soutiens que l'enlisement a résulté de l'arc-boutement de plusieurs volontés ou de plusieurs résistances : je n'ai pas voulu laisser rabattre l'opération sur quelque chose de plus commun et de plus anodin, qui n'aurait pas davantage et peut-être moins encore été une évaluation¹.

Autrement dit, j'ai voulu jouer à fond la novation que voulait être une évaluation de politique : où l'on chercherait à faire ce qui n'avait jamais encore été fait ; et, à le faire avec des outils nouveaux.

Lorsque l'opération s'est arrêtée, j'ai décidé d'en faire rapport. J'ai entrepris d'abord de retrouver et de classer autant que possible les éléments et documents établis tout au long. Puis, j'ai rédigé un premier texte « le Récit » où je relatais – de mon point de vue et avec les informations dont je disposais – le déroulement de l'opération. Un second tome était prévu : « l'Analyse ». Mais je n'ai pas pris le temps de le rédiger – ayant été occupé à d'autres tâches – et je ne dispose que de notes partielles peu exploitables. La présente note résume ce « Récit ». Ce faisant, je crois qu'elle donne à voir des éléments intéressants.

Auparavant, je rappellerai deux éléments de contexte, du début des années 1990 : concernant l'évaluation des politiques et concernant le phénomène de la drogue. Puis, je relaterai l'émergence du projet d'évaluation et son évolution, la conception du dispositif d'évaluation et, là aussi, son évolution, puis le déroulement de l'évaluation proprement dite jusqu'à ce qu'elle s'arrête. Enfin, une conclusion proposera quelques interprétations.

- premier élément de contexte : l'évaluation des politiques ;
- second élément de contexte : le phénomène drogue ;
- la transformation du projet ;
- une mise en œuvre chaotique ;
- quelques éléments d'interprétation.

1 – PREMIER ÉLÉMENT DE CONTEXTE : L'ÉVALUATION DES POLITIQUES

À la fin des années 1980, un mouvement s'est dessiné en France, pour développer l'évaluation, en général et spécialement celle des politiques publiques. Ceci s'est traduit par l'instauration, en janvier 1990, d'un dispositif comportant un comité interministériel, un fonds et un conseil scientifique. Même avec d'amples références aux États-Unis, une « école française » est apparue, définissant ses concepts et ses méthodes.

Une évaluation se proposait de porter un « jugement » scientifiquement fondé sur un « objet » (action, programme, institution, etc.). On devait cerner les « objectifs » visés par l'objet qu'il était question d'évaluer. Il fallait expliciter aussi les objectifs ou « finalités » de l'évaluation, distinctes des objectifs de l'action ou de l'organe évalué car il s'agit ici de dire à quoi l'évaluation doit servir, c'est-à-dire quelle décision elle doit éclairer. Les objectifs de l'action elle-même permettent de cerner les critères du jugement à porter : ce qui fait « valeur » (dans « évaluation », il y a valeur). Tout cela permettait de définir les « indicateurs » pertinents et donc les données à recueillir. Mais on distinguait bien la description ou la mesure des faits du jugement évaluatif : une enquête n'est pas une évaluation, contrairement à ce que considèrent beaucoup de gens qui se contentent d'avoir des chiffres mais laissent dans l'ombre la façon dont ils passent de ceux-ci à l'appréciation qu'ils portent.

D'autre part, on constatait qu'une politique implique souvent une pluralité d'acteurs (plusieurs administrations, groupements, métiers, associations, etc.), qui souvent n'ont pas les mêmes missions ou vocations, ne poursuivent pas exactement les mêmes objectifs et ont donc des critères d'appréciation différents. L'idéal devenait alors de conduire l'évaluation en prenant en vue ces différents objectifs et critères de valeurs : en les considérant comme également légitimes bien qu'ils se contrarient le plus souvent dans les faits. Pour établir ce jugement pluriel, une modalité généralement proposée était d'associer des représentants des principaux acteurs en cause dans une « instance d'évaluation » : organe collégial comprenant aussi des personnalités ou des experts. Plutôt donc que de demander à un intervenant extérieur de porter un jugement – supposé neutre – on attendait de cette instance collective qu'elle élabore elle-même le jugement. Auparavant, elle définissait l'évaluation : en cernant les objets, objectifs, finalités et critères (tels que définis ci-dessus) et elle pouvait commander des prestations (enquêtes, analyses, etc.) susceptibles d'étayer le jugement à construire.

Un autre effet attendu de cette association des acteurs était que, dégageant tout ce qui était pertinent à leurs yeux et ayant construit les conditions du jugement, ils feraient leurs conclusions. En effet, un écueil des évaluations exogènes est souvent que les appréciations portées par l'évaluateur ne sont

¹ Ma métaphore de l'« éprouvette » pourrait suggérer que j'aurais forcé « jusqu'à ce que ça casse ». Il n'en est rien. Dans les faits, j'ai bien essayé (maladroitement ?) de faire qu'une évaluation ait lieu et dont les acteurs se saisissent.

pas reçues par ceux qui devraient en tirer les conséquences. Bien entendu, la présente description est brève et donc réductrice : il ne s'agissait pas d'une doctrine rigide et unitaire, mais plutôt de repères pour bâtir à chaque fois une évaluation adaptée à la nature de l'action et du système d'acteurs considérés.

2 — SECOND ÉLÉMENT DE CONTEXTE : LE PHÉNOMÈNE DROGUE

La consommation de drogues est certes un phénomène séculaire, mais qui a pris une extension particulière dans le dernier tiers du XX^e siècle. Le développement de sources et circuits d'approvisionnement clandestins s'est fait parallèlement à celui de la consommation. Les circuits de trafic se trouvent mêlés à d'autres trafics (armes, ...) et aux conflits géopolitiques. La politique nationale interfère avec des traités successifs intervenus au long du siècle. Aux aspects de délinquance s'ajoute un problème de santé publique important (santé mentale et maladies contagieuses), qui semble toucher particulièrement les grands adolescents et jeunes adultes, avec des dimensions aussi de contre-culture. En résulte quelque chose d'extrêmement complexe, avec des composantes sociologiques, éducatives, juridiques, sanitaires, diplomatiques, économiques. Les perceptions que l'on en a sont extraordinairement diverses selon les personnes. Les connaissances sont fragmentaires ; les appréhensions sont considérables ; les solutions proposées contradictoires et souvent idéologiques. On a ainsi un problème au plus profond politique car il intéresse tous les aspects de la vie sociale et touche plus ou moins toutes les institutions de la République : l'action publique associe une vingtaine de ministères.

Un jalon notable de la politique publique a été la loi du 31 décembre 1970. Elle répondait à une préoccupation grandissante, où l'incertitude quant aux ressorts du phénomène et quant aux remèdes ne cédait rien au caractère péremptoire des mesures réclamées. De façon schématique, cette loi a tenté de concilier une approche pénale et une approche sanitaire, en organisant l'alternative toxicomane-délinquant *versus* toxicomane-malade. Il est intéressant de voir comment ce compromis a été établi et comment malgré des tentatives de sens opposés il n'a pas été remis en cause¹. La mise en œuvre a été diversement conçue et appréciée, ponctuée de circulaires. Des institutions ont vu le jour, en particulier pour l'accueil et le soin des toxicomanes. Une mission interministérielle a été créée pour coordonner l'action publique (devenue durant quelques années « délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie » : DGLDT). Des programmes de recherche ont été développés. Des statistiques ont été établies.

Autant qu'on peut mesurer le phénomène, il a continué à se développer considérablement après la loi de 1970 : une estimation très grossière serait qu'on est passé de quelque 10 000 héroïnomanes à l'époque à peut-être 150 000 vingt ans plus tard. Tandis que de nouveaux produits et de nouveaux usages apparaissaient. Les controverses ont continué : les unes pour dire que la loi était inefficace et reposait sur des conceptions insusceptibles de remédier en rien au problème ; les autres pour soutenir que cela était dû au fait qu'on avait mal appliqué la loi.

C'est dans ce contexte que, en 1991, la DGLDT a eu l'idée de mettre à profit le dispositif d'évaluation des politiques publiques, tout juste institué, pour conduire une évaluation de la politique en cause. La tentative s'est trouvée bloquée au bout de deux ans de péripéties qui sont relatées ci-après. La thèse

qui sous-tend ce récit est que les antagonismes puissants qui habitent le problème et la politique censée le traiter ont joué aussi pour bloquer l'évaluation. Et que, d'une manière paradoxale, en se révélant ainsi de façon négative, ils fournissent des éléments d'évaluation néanmoins.

3 — LA TRANSFORMATION DU PROJET

Au printemps de 1991, le Comité interministériel de l'évaluation accepte la proposition de la DGLDT et la charge de préparer un projet. Ce premier projet vise à évaluer la loi de 70 elle-même, en vue de son adaptation. Il prévoit une instance d'évaluation de 13 membres. Soumis aux diverses administrations, il va, en six mois à leur demande, évoluer sensiblement. Le tableau ci-contre retrace cette évolution. Signalons aussi que seules les administrations de l'État sont invitées à opiner : ni les collectivités territoriales ni les acteurs privés n'y sont conviés.

La deuxième version (juillet) énonce les objectifs de la politique en cause, ce que le premier projet n'évoquait pas. Relevons toutefois qu'on ne désigne ici que des activités : lutter, mettre, favoriser. Non pas, des buts à atteindre. Cette deuxième version effectue un premier décalage de la finalité de l'évaluation : il ne s'agit plus de modifier la loi, mais d'adapter les moyens. Ceci semble cohérent : dès lors qu'il s'agit de s'activer et non d'atteindre des buts, c'est bien aux moyens disponibles qu'il faut s'intéresser. Néanmoins, si on ne remet plus la loi en cause, subsistent à son égard deux questions (est-elle appropriée au problème ? est-elle appliquée ?) qui font légitimement écho à la controverse entre ceux qui la disent impropre et ceux qui regrettent qu'elle soit mal appliquée. Le contour de « l'objet » évalué dénote un certain flou dans la compréhension de ce concept par les rédacteurs. On y trouve à la fois la désignation de ce qu'il faut regarder et l'énoncé de questions à se poser : les deux qui viennent d'être dites et d'autres qui ont trait à l'organisation de l'action publique. Plus une qui revient sur le compromis posé par la loi : l'alternative délinquant-malade. À ce stade, l'instance d'évaluation gagne trois membres. Une proposition de méthode est introduite : observer un échantillon de départements, sans que la pertinence de cette unité d'observation soit argumentée.

¹ J. Bernat de Celis, *Drogues : consommation interdite – La genèse de la loi de 1970 sur les stupéfiants*, L'Harmattan, Paris, 1996.

Évolution du projet d'évaluation				
date du projet	objectifs de la politique	objet de l'évaluation	objectifs de l'évaluation	dispositif
mars 91		loi de 70 : ses moyens, ses effets	Adapter la loi de 70	IE = 13 membres
juillet 91	<u>lutter</u> contre offre et demande <u>mettre</u> des structures à disposition <u>favoriser</u> la réinsertion	Trafic et consommation (et non prévention) • vérifier application loi 70, • voir si loi 70 est adaptée, • vérifier couverture des besoins, + 3 questions : nécessité d'une politique unitaire ? accès aux institutions ? alternative malade/délinquant ?	Redéployer les moyens	IE = 16 Échantillon 9 départements
août 91			« Adapter les moyens » disparaît Référence à loi 70 disparaît <i>mais</i> « adapter les textes »	IE = 29
sept. 91		quasi tout... ?		IE = 47
CSE nov. 91		Trafic : hors champ. • Effectivité de la loi 70 ? • Efficacité de la loi 70 ? • Cohérence locale ? • Accès des bénéficiaires ?	Adapter la loi de 70 ; Remédier à la non-coordination locale ; Diffuser les innovations.	IE = 8 + III

Mais le processus est loin d'être achevé. Chaque administration demande son amendement. Souvent, pour exposer ce qu'elle fait, marquer ainsi sa place et quêter la confirmation de sa mission et de ses moyens. Certaines aussi (le ministère de la justice), pour circonscrire l'ambition de l'évaluation et garantir qu'on ne touchera pas aux fondements de la politique, notamment pas à la loi. On note toutefois des oscillations : si la modification de la loi a disparu au profit de l'adaptation des moyens, dans une version ultérieure, cette adaptation disparaît à son tour tandis qu'est réintroduite une formule moins précise d'adaptation « des textes ».

La DGLDT n'est manifestement pas en état d'arbitrer ces demandes d'amendements. Elle se borne à intégrer, le plus souvent textuellement, ce que les ministères transmettent. Le document gagne en volume. Et, dans le même temps, l'instance d'évaluation gonfle : partie de 13 membres, elle en compte 47 dans la version communiquée au Conseil scientifique de l'évaluation, chaque administration ayant exigé d'y avoir son représentant.

En octobre 1991, le CSE analyse le projet. Sur le principe, il est enthousiaste : voilà enfin une vraie occasion d'évaluer une politique. Ce qu'on lui avait soumis jusqu'alors était plutôt des évaluations de programmes (informatisation de l'État) ou du moins, de politiques plus circonscrites (zones humides). Ici, on a des enjeux de société, le croisement de problématiques difficilement conciliables. En revanche le Conseil estime que l'évaluation est bloquée avant d'avoir démarré. La visible juxtaposition des contributions dénote l'arc-boutement des positions institutionnelles. Une instance d'évaluation de presque 50 membres sera ingérable et elle ne pourra être qu'un terrain d'affrontement où les administrations s'opposent au lieu de collaborer à bâtir une investigation et à construire un jugement.

Aussi, le CSE reformule complètement le projet. Il limite le champ en excluant le trafic (la prévention avait déjà été exclue). Il maintient la modification éventuelle de la loi parmi les finalités, ainsi que la coordination des acteurs et la diffu-

sion des pratiques. En conséquence, il assigne de répondre à quelques « questions d'évaluation » qu'il énonce (voir tableau). Quant au dispositif d'évaluation, que faire de cette instance de 47 membres ? Maintenant qu'on a laissé attendre aux administrations qu'elles seraient associées, il n'est guère possible de les exclure. Le CSE imagine alors de sortir de ce coinçage « par le haut » : créer une instance d'évaluation neuve, de 6 à 8 personnalités de haute stature et « incontestables », c'est-à-dire connues pour leurs vues éthiques et sans enjeux dans le problème en cause. Quant aux administrations, on les garde dans une seconde assemblée, que l'on propose de baptiser « instance inter-institutionnelle » (ou « 3I », ou « III »). Et, d'organiser un dialogue entre les deux instances, l'IE pilotant les opérations et interpellant l'III. J'avais trouvé intéressante cette proposition car, pensai-je, les administrations qui se feraient face dans l'III, ayant à s'adresser ensemble à l'IE, feraient « un quart de tour » et seraient donc côte à côte pour élaborer leur réponse.

Je dois à ce stade expliquer mon rôle dans l'affaire. Le projet a été mis en chantier sans que j'y sois associé. J'en ai eu seulement connaissance fin juillet 1991, alors qu'on me demandait mon avis (en partie à cause du rapport que j'avais rendu six mois plus tôt sur l'information en matière de drogue, en partie pour l'intérêt que je prenais dans mes fonctions de l'époque, à l'inspection générale de l'Insee, au développement nouveau de l'évaluation). Il m'a alors été demandé d'être membre de l'IE, puis d'en être le président. Cette proposition sera maintenue après la modification du dispositif par le CSE. J'ai cependant refusé d'assurer à la fois la présidence des deux instances, estimant qu'un haut fonctionnaire ayant plus d'expérience interadministrative s'acquitterait mieux de la seconde. Celle-ci a été confiée au chef de l'Inspection générale de l'administration. Il a été convenu qu'il serait aussi membre de l'instance d'évaluation ; mais je ne siègerais pas dans l'III, afin de laisser celle-ci élaborer ses messages à l'adresse de l'IE. Par ailleurs, la DGLDT fournissait deux de ses chargés de missions (un magistrat et un psychiatre) en principe à mi-

Membres de l'Instance d'Évaluation (IE)

Hélène Ahrweiler (ancien recteur)
 Henri Atlan (chef de service hospitalier et écrivain)
 Henri Caillavet (sénateur)
 Jean-Marc Erbes (chef de l'Inspection générale de
 l'administration)
 Tony Lainé (pédo-psychiatre et cinéaste)
 Edgar Morin (sociologue)
 René Padiou (inspecteur général de l'INSEE)
 Véronique Ranouil (professeur de droit)
 Jean-Didier Vincent (biologiste et écrivain)
rapporteurs :
 Jean-Pierre Boucher (magistrat)
 Jean-François Solal (psychiatre)

temps comme co-rapporteurs communs aux deux instances et donc vecteurs du dialogue entre elles.

Ainsi, le CSE donne son accord sur un projet fortement remanié. Il l'assortit aussi de trois conditions, que personne n'invoquera jamais ni ne cherchera à remplir :

- que l'on parte d'une étude de ce que chaque institution produit,
- que l'on définisse des indicateurs d'efficacité, aucun n'existant encore,
- la méthodologie restant en bonne part à définir, que l'IE fasse rapidement le point avec l'aide de chercheurs et experts.

4 – UNE MISE EN ŒUVRE CHAOTIQUE

Au début de 1992, sur la base du projet redessiné par le CSE, la DGLDT se met en devoir de constituer l'instance d'évaluation. Différentes personnalités sont pressenties ; sept acceptent (outre le président de l'III et moi-même). La liste ci-contre montre la qualité et la diversité de ces personnes.

L'histoire ici ne va être évoquée qu'à grands traits. Un rapport plus détaillé a été rédigé à l'époque.

L'Instance d'évaluation est installée à la fin de mai 1992. Mais on ne s'est encore aucunement occupé de réunir l'instance interadministrative. Celle-ci ne démarrera qu'en octobre. Entre temps, les membres de l'IE, à qui on avait dit qu'ils seraient là pour interpellier l'III, se demandent à quoi on les fait jouer. La tentative de les constituer en collectif de réflexion et de travail achoppe sur ce manque et aussi sur l'absence des éléments d'information qu'ils réclament. J'essaie d'organiser une méthode de travail peu habituelle, qui m'est inspirée par l'expérience d'autres recherches collectives et me semble appropriée à la nouveauté du dispositif et du travail à faire. Mais le cumul des rôles d'animateur et de méthodologue s'avère malencontreux. Ce, d'autant plus que la DGLDT mobilise incessamment les deux rapporteurs sur d'autres tâches, supposées prioritaires. J'avais souligné l'intention et l'intérêt d'une méthode inaccoutumée ; j'avais cru qu'on y acquiesçait ; je n'ai pour la mise en œuvre rencontré aucune curiosité et n'ai reçu aucun soutien.

Les membres de l'IE deviennent critiques envers l'entreprise et sont démobilisés lorsque l'III démarre enfin. Et, par la suite, l'on s'aviserait que seules des administrations la composent alors que – l'appellation « interinstitutionnelle » le disait – d'autres organisations y avaient été explicitement prévues (par exemple, l'ordre des médecins et celui des pharmaciens) : on les avait simplement oubliées en route.

Le dispositif est conçu pour que le dialogue entre les deux instances soit vigoureux, à la mesure des tensions du système d'acteurs : l'organisation de ce dialogue devrait donc être « proactive ». Les rapporteurs sont censés alimenter les deux instances, reformuler à chacune ses propres débats, établir et transmettre les messages entre elles, mettre en œuvre les décisions de méthodes (investigations, notamment à confier à des prestataires, etc.) Le président de l'III et moi anticipons l'insuffisance de la liaison reposant sur les deux rapporteurs. Un « secrétariat exécutif » est alors créé : adjoignant aux deux présidents et aux deux rapporteurs deux chercheurs-consultants, sous contrat. Mais il va s'avérer que ceux-ci ont des conceptions opposées du travail à faire et les élaborations du secrétariat exécutif vont être une surenchère mutuelle.

L'III constitue quatre sous-commissions thématiques. Un programme d'enquêtes est élaboré. Certaines investigations seraient confiées à des inspections générales tandis qu'un appel d'offres sera lancé auprès d'équipes de chercheurs. L'IE peine à tenir ses réunions, se rend compte que quelque chose se fait néanmoins, mais sans qu'elle y ait aucune prise, alors qu'elle pensait qu'elle aurait à piloter les opérations.

L'un des deux rapporteurs quitte la Délégation et son remplaçant, après un temps d'hésitation, renonce. L'autre en revanche s'implique activement pour essayer de dénouer les nœuds. Après quelques contacts avec les rapporteurs du CSE et diverses reformulations du projet et de la vocation du dispositif, une relance de l'IE a lieu. En janvier 1993, elle se remobilise. Mais, le président de l'III n'y assiste pas, ayant estimé soit qu'elle n'existait de fait pas, soit que les réactions de ses membres ne permettaient pas un travail sérieux. Les deux instances n'ont jamais rien reçu l'une de l'autre. L'affrontement productif qui était voulu se résout en ignorance mutuelle, tandis que l'opposition menace de virer au conflit entre les deux présidents.

Finalement, en février 1993, l'IE a une ultime révolte. Elle refuse d'examiner le programme d'investigation préparé par le secrétariat exécutif, considère qu'on l'a « baladée », que les politiques à la demande de qui elle est censée travailler sont des saltimbanques¹. Elle décide de demander donc auxdits responsables politiques s'ils confirment le mandat et charge son président de porter cette requête au Commissaire au Plan, qui est le secrétaire du Comité interministériel. L'appel d'offres est suspendu. L'III va cesser de se réunir. Enfin, le Commissaire, ne voyant pas comment transmettre l'interpellation, propose d'interrompre l'évaluation.

5 – QUELQUES ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATION

Devant ce qui vient d'être évoqué, il est tentant de dénoncer l'insuffisance des personnes chargées de l'opération. C'est peut-être vrai ; mais même ainsi, il n'y a insuffisance que relativement à la situation donnée. Plus intéressant, donc, est d'y prendre la mesure de cette situation, de s'interroger sur les forces qui entravaient l'évaluation. Ainsi, voir finalement ce qui s'est passé moins comme un « échec » que comme le révélateur d'un état du système.

La transformation du texte du projet s'est présentée comme une négociation, en elle-même illustrative des postures institutionnelles et des conflits d'intérêts. Chaque administration tenait à baliser le terrain afin de préserver ses particularités et prérogatives. Cela n'exclut pas que les fonctionnaires aient été

¹ Un affrontement public entre le ministre de l'intérieur et celui de la santé, en décembre 1992, l'a scandalisée. Et, quatre mois plus tard, après un changement de majorité, à peu près le même scénario se jouera entre leurs deux successeurs.

souvent mis en appétit par la perspective d'une opération qui, justement, leur permettrait de dépasser ces positionnements.

La DGLDT n'a eu aucune prise sur cette modification du projet. Ceci reflète la réalité d'une mission censée harmoniser la coopération de plusieurs ministères, qui sont souvent des bastilles. Elle n'a aucun pouvoir : non seulement de leur imposer une politique, mais même de les amener à définir une action commune¹. Dans ces conditions, le Délégué n'a aucune stratégie, sans qu'il soit utile de trancher s'il n'a pas l'idée d'en bâtir une ou si de toute façon ce serait vain. Autant dire donc, que la République n'a pas de politique : en donnant à ce mot le sens d'un ensemble d'actions articulées par un dessein explicite. À moins qu'on ne considère comme constituant une politique *de facto* la superposition et l'entrelacs de ce que les différents acteurs publics font. Ce que les responsables affichent n'étant qu'une modalité (verbale) de cet activisme éclaté et non pas l'énoncé d'une stratégie effective.

L'inexistence d'un dessein politique quelque peu cohérent explique l'absence de demande d'évaluation. En effet, par-delà une demande de façade, parce que c'était dans l'air du temps – ça faisait « mode » et donc contribuait à l'affichage à quoi se réduit souvent l'activité des responsables politiques – le défaut d'une demande effective s'est manifesté par le déni des ressources et appuis. L'idée que la complexité et la pertinence du phénomène appelleraient une façon de faire en rupture avec les façons habituelles ne suscitait pas même une curiosité. Les conflits doctrinaux étaient notoires autant que l'étaient les conflits de compétence entre institutions : qu'il faille dans ces conditions une « gestion du relationnel » puissante était une évidence vigoureusement méconnue. La constitution décalée des deux instances censées travailler ensemble signe l'absence d'une visée opérationnelle. Les priorités de l'agenda des rapporteurs étaient ailleurs. Les ministres ignoraient qu'ils étaient théoriquement demandeurs d'une évaluation. Le Commissariat général du plan a tout au long refusé d'entendre que le dispositif insolite proposé par le CSE procédait du constat que le projet était coincé d'emblée. Etc. Au total, aucun des tuteurs qui auraient logiquement dû soutenir l'évaluation, exiger qu'elle se fasse et pourvoir aux moyens politiques, juridiques, techniques, budgétaires et humains n'a fait quoi que ce soit de significatif ou de cohérent. L'évaluation était à l'image de la politique : velléitaire.

L'IE demandait à être informée sur le phénomène : elle n'entendait pas, lorsqu'on lui annonçait que le phénomène était en partie politique et que ce serait là le point d'application de l'évaluation. Elle attendait qu'on lui parle de biochimie, de psychologie, de criminalité. Les administrations de leur côté se seraient contentées – elles en ont l'habitude – qu'on regarde comment elles s'y prennent et avec quels moyens. Or, toutes ces postures d'objectivation revenaient à ne pas porter le regard sur l'intentionnalité des acteurs qui disent « lutter » contre la drogue : à commencer par les acteurs politiques.

Pourtant, le problème n'est pas qu'une affaire de trafiquants cupides et de neuromédiateurs dévoyés (il est cela aussi). Il habite la société tout entière, fait partie de sa culture et de son économie, même si l'on peut juger que c'en est là une perversion. Il induit des modifications – directives et organisation – dans la plupart des appareils : école, police, droit, médecine, banque, ... Il se trouve donc précisément là où se forment l'être et le comportement des institutions, là où se joue la poli-

tique. C'est assez dire que le « phénomène drogue » n'est pas un objet dont la politique aurait à traiter comme s'il lui était extérieur : elle est elle-même *dans* le phénomène. Or, les acteurs politiques et administratifs n'ont de cesse de se mettre hors évaluation. Cette crainte du jugement est d'autant plus ancrée que, le phénomène étant complexe et ressenti hors de contrôle, on s'arrime à des représentations partielles et des solutions péremptoires. Dès qu'une évaluation fait mine de vouloir atteindre à cela, quand bien même elle annonce qu'elle le ferait avec un souci « clinique » respectueux des personnes, des institutions et de leurs enjeux, un comportement général d'évitement apparaît.

Il semble que le problème ait pour nature d'interdire qu'on l'analyse. Ce qu'on vient de lire était l'histoire d'une occasion manquée. Non pas une occasion d'évaluation : l'évaluation s'est faite ! Elle a montré la stérilité active du système politico-administratif. Sauf que les acteurs de ce système ont manqué l'occasion d'accéder à cette évaluation et donc, peut-être, de dépasser l'irrationnel systémique : où l'affrontement des solutions prônées crée l'inefficacité de toutes.

¹ Le « plan triennal » qu'elle établit est essentiellement un catalogue d'actions juxtaposées. Et son budget sert à distribuer des dotations à des administrations qui font tout juste ce qu'il faut pour les obtenir.

Éléments de discussion

Quelques éléments sont particulièrement intéressants :

1. *Le rappel de la dimension sociale et culturelle plus encore que politique du phénomène-drogues. Voir ainsi le rappel que le « phénomène-drogues » a des dimensions de « contre-culture » et que le « problème » « habite la société tout entière » ce qui en fait à la fois « un problème au plus profond politique » et un phénomène débordant de toutes parts toute politique publique envisageable.*

Mon propos étant centré sur l'évaluation, la consistance du phénomène drogue était nécessaire à évoquer, mais ne pouvait l'être que de façon très cursive. On peut donc relever comme intéressants des éléments juste esquissés, ou les contester ou encore en regretter d'autres passés sous silence. Mon objet ne serait pas ici d'aller plus loin.

2. *Ceci dit, la politique (l'état de ses initiatives ou inactions, etc.) fait partie du phénomène plutôt qu'elle ne lui fait face.*

Voir ainsi le point suivant : « le phénomène drogue n'est pas un objet dont la politique aurait à traiter comme s'il lui était extérieur : elle est elle-même dans le phénomène ».

Ou encore, la politique suivie ou non suivie est directement partie prenante du phénomène posant problème plutôt qu'elle ne le rencontre et le découvre de l'extérieur.

Cette formule, qui choquera certains, — « la politique est dans le phénomène » — s'entend de diverses façons :

- * telle que je l'énonce : le phénomène drogue « habite » la société, la politique aussi. Cohabitent, les deux s'interpénètrent ;
- * un argument logique qui est celui de l'intervention : dès lors qu'on agit sur quelque chose, on en modifie le cours (c'est voulu) et donc on fait partie du déroulement qui s'ensuit ;
- * une vue plus organique (je ne sais si cette épithète convient) : les acteurs de la politique sont « agis » par le phénomène, puisque ce qu'ils font est réclamé par des membres de la société, par l'opinion, par des lobbys, qui sont eux mêmes acteurs dudit phénomène ou sont en butte aux acteurs du phénomène.

3. *Au total, il faut bien constater que « la République n'a pas de politique ».*

On doit prendre acte de « l'inexistence d'un dessein politique quelque peu cohérent » (« à moins qu'on ne considère comme constituant une politique de facto la superposition et l'entrelacs de ce que les différents acteurs publics font. »).

C'est en effet le constat que je crois pouvoir faire. On pourrait se trouver dans le cas où existe une politique, mais où il y a fuite devant l'évaluation. Mais ici, c'est la description de ce qui est censé être la politique, par la pluralité des ministères dans la préparation du projet d'évaluation, qui me semble révéler non seulement la multiplicité des aspects, mais surtout leur absence d'articulation. Car on pourrait avoir une conception qui justement articule divers volets et en gère les contradictions ; tandis que l'on assiste à un jeu à plusieurs acteurs sans architecte d'ensemble.

4. *Du côté de l'évaluation, une fois rappel fait de ce que toute évaluation doit impliquer les acteurs de ce qu'il y a à évaluer (ce qu'on appellera l'axiome Padieu), constat doit être fait que l'impasse de cette tentative vaut évaluation : « l'évaluation s'est faite ! » ; l'évaluation a bien eu lieu car son échec permet d'évaluer la politique à évaluer comme... inexistante.*

Cette lecture est excessive. D'abord, il n'y a pas un « axiome Padieu ». L'implication des acteurs est une modalité définie, argumentée et recommandée par d'autres que moi et avant moi. Ça fait partie de ce que j'appelle « l'école française de l'évaluation » ; et ce n'est même pas une particularité française. D'autre part, on ne doit pas dire « toute évaluation doit impliquer ». Même les partisans de cette façon de faire ne sont pas si totalitaires ! Nous disons qu'il a évaluation dès lors que quelqu'un attribue une « valeur » à quelque chose. Même de façon très affective ou intuitive ou implicite. Dans cette universalité, nous définissons spécifiquement une « évaluation » comme une démarche délibérée pour asseoir le jugement sur des bases explicites et contrôlables (ce que l'adjectif « scientifiquement fondé » veut exprimer). Ensuite, parmi les démarches ainsi formalisées, on distingue des espèces différentes : ex-ante/concomitante/ex-post ; allo-évaluation/auto-évaluation/évaluation participative/endoformative ; etc. Dans le cas de systèmes d'acteurs complexes, comme je l'indique dans mon papier, vu d'une part la diversité des objectifs, dont certains sont inavoués donc peu accessibles à l'évaluateur externe, d'autre part la difficulté que les acteurs s'approprient les résultats d'une évaluation lorsqu'il la ressentent comme étrangère (soit non pertinente, soit menaçante), il y a intérêt à les associer au processus. C'est une modalité technique et déontologique. Mais ce n'est pas une condition exclusive.

L'inexistence en 1991-1993 d'une politique publique de lutte contre la drogue et la toxicomanie rend peut-être alors compte de la facilité avec laquelle s'est opéré à partir de 1993 le tournant public vers une politique de réduction des risques (laquelle est moins une politique de lutte contre la toxicomanie qu'une gestion des

drogues et une politique de combat contre les maladies opportunistes, en particulier infectieuses). Le tournant n'aurait ainsi fait qu'entériner une absence antérieure de politique publique.

C'est une lecture de l'histoire intéressante, mais que je ne prends pas à mon compte, car mon expérience ne me le permet pas.

À ce titre, la séquence 1991-1993 ici examinée apparaît comme relevant moins d'un passé révolu que de notre présent. Raison de plus de rouvrir ce dossier car il nous apprend non seulement sur les méthodes et la logique d'évaluation en général (l'axiome Padieu et ses conséquences pratiques) mais aussi sur l'état d'une non-politique publique de lutte contre la drogue et la toxicomanie, et ce par-delà la multiplicité désordonnée des acteurs.

Réouvrir le dossier serait sûrement intéressant ; et utile si on y arrive (mais en supprimant le terme « *axiome Padieu* » : voir supra).

Questions

- *Comment préciseriez-vous les méthodes d'évaluation adaptées à votre conception propre de l'évaluation ? En particulier comment décriveriez-vous l'idée soutenue oralement d'une « évaluation par simulation » ? L'affirmation suivante (« Plutôt que de demander à un intervenant extérieur de porter un jugement — supposé neutre — on attendait de l'instance collective qu'elle élabore elle-même le jugement ») en fait-elle partie ? Pourtant faire participer les acteurs de ce qu'il y a à évaluer n'interdit nullement l'ajout d'un élément tiers et donc la confrontation des jugements endogènes/exogènes ? En un sens, votre position n'était-elle pas tierce ?*

Je ne mettrais pas en avant une mienne conception : avec bien entendu mes propres inflexions, je partage cette conception avec bien d'autres. Conception non-unitaire du reste, comme je l'ai dit. L'instance d'évaluation telle que présentée là était une modalité généralement adoptée pour les évaluations de politiques présentées à cette époque au CIME et au CSE. Dans notre cas, nous l'avons d'abord reprise, puis développée avec l'invention de la double instance : qui n'est pas mon invention, même si j'y ai souscrit, et qui n'a à ma connaissance jamais été essayée ailleurs. D'autre part, il était tout à fait entendu que, outre les acteurs ou certains d'entre eux, ces instances pouvaient comporter des « *éléments tiers* » : experts, personnalités, etc.

L'évaluation par simulation est un autre concept. Je l'ai trouvé dans un autre travail auquel j'ai participé auparavant et il me faudrait plus d'espace qu'ici pour l'exposer. Succinctement, l'idée est que les interactions entre acteurs sociaux se manifestent tant dans leurs relations courantes que lorsqu'on les réunit dans un lieu précis (un « *laboratoire* ») construit exprès et où on leur donne en commun une tâche définie. Le choix de celle-ci permet de refroidir certains enjeux qui les opposent et de percevoir au moins en partie les jeux qui les animent. On peut ainsi évaluer — ou leur donner la possibilité d'évaluer — en regardant ce qui se passe à propos de la tâche de laboratoire. C'est cette reproduction décalée et cependant isomorphe à certains égards qui constitue la simulation. Simulation construite, dans ce cas. Mais, en dehors d'une situation expérimentale à peu près maîtrisée, la même chose peut survenir de façon « *naturelle* » : par exemple la façon dont on se saisit de l'injonction d'évaluer, ou la façon dont on l'évade, est induite par les enjeux et les logiques des acteurs : on peut donc déduire quelque chose sur eux. C'est ce que nous avons vu pour l'opération sous revue. Avec la remarque que je fais que, hélas, les acteurs qui se sont ainsi montrés (en voulant se cacher !) n'ont pas pu profiter du constat, puisqu'ils refusaient d'entrer dans le jeu où ils auraient maîtrisé l'observation.

Spécialement, mais ça n'a pas marché, je pensais que l'III réunissant les ministères concurrents sur la tâche commune « *répondez à l'IE* » auraient simulé là leurs interactions ordinaires.

- *Pourquoi récuser l'idée qu'un but à atteindre puisse parfois être tout simplement de passer de l'inaction à l'action ?*

Je ne le récuse pas. Mais, si le but est d'agir, sans que cette activité ait un autre but assigné, n'est-ce pas ce qu'on appelle de l'activisme ? (J'avais été frappé d'une réplique de Georgina Dufoix, un jour qu'on lui disait : « *Telle chose, ça ne marche pas* » elle a dit : « *Peut-être, mais il faut bien faire quelque chose !* »)

- « *On ne désigne ici que des activités : lutter, mettre, favoriser, non pas des buts à atteindre* » ; *oui, mais, dans certains cas — prévention par exemple — l'essentiel n'est-il pas de « lutter » et de « favoriser » sans pouvoir se fixer d'autres buts ? Voir par exemple la distinction canonique entre éduquer et instruire : cette dernière a des buts précis (transmettre tel ou tel savoir) quand la première ne saurait en avoir d'équivalent.*

Mais on ne dit pas qu'éduquer soit faire n'importe quoi pourvu qu'on s'en occupe. On dit que c'est inculquer des valeurs, une attitude, « *apprendre à apprendre* », etc.

École des Mines de Paris, 15 juin 2004

[François NICOLAS](#)

Il s'agit ici de lire ce rapport sous l'angle de son évaluation de la situation actuelle en matière de toxicomanie.

À proprement parler, ce rapport n'est pas d'évaluation des politiques publiques : il vise plutôt à prendre mesure d'une nouvelle situation française en matière de drogues en vue de redéfinir ce qu'une politique publique pourrait/devoir être dans ce pays.

Ce rapport inclut certes des éléments propres d'évaluation (« Le périmètre de l'enquête [...] portait sur l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la toxicomanie »¹) mais cette évaluation s'appuie en bonne part sur un travail restant secret : l'évaluation du plan triennal 1999-2002 réalisée par l'OFDT et toujours non publiée². Le rapport du Sénat nous indique d'ailleurs³ qu'un nouveau plan quinquennal, lui aussi non public, serait d'ores et déjà prêt.

En fait ce rapport évalue surtout le dispositif législatif et administratif français (en particulier la loi de 1970) en vue de sa modification.

Je vais donc me fixer pour aujourd'hui un objectif limité : réfléchir à la lumière de ce rapport ce que veut dire qu'évaluer politiquement une situation.

Je rappelle :

— Évaluer une politique, ce n'est pas tant quantifier (mesurer) des résultats que dégager les valeurs à l'œuvre dans cette politique, valeurs qui ne sont pas forcément les valeurs annoncées et déclarées aux principes de cette politique mais qui peuvent apparaître comme les véritables valeurs commandant pratiquement les moyens rendus disponibles, les actions concrètement engagées, les objectifs réellement soutenus et escomptés.

— Toute politique étant mise en œuvre de « valeurs » est par elle-même déjà une évaluation : évaluation de la situation qu'elle se propose de transformer. Évaluer une politique, c'est donc tout aussi bien évaluer une évaluation. Ceci implique de dégager les méthodes d'une évaluation, ce qui se fera le plus souvent en remontant des « résultats » d'une évaluation — par exemple des objectifs fixés à une politique — à la méthode implicite présidant à leur obtention. Ceci doit se faire de manière immanente c'est-à-dire en suivant de l'intérieur le fil du raisonnement évaluateur et pas uniquement en le confrontant de l'extérieur à d'autres schèmes évaluateurs possibles ou à d'autres « valeurs » politiques.

— Examiner une politique comme évaluation, c'est donc suivre son élaboration évaluante d'une situation donnée.

Ce rapport donne l'occasion d'approfondir en quoi une politique publique contre la drogue est par elle-même évaluation d'une situation.

Repartons pour cela des schémas duaux de l'évaluation qui nous ont servis, tout au long de cette année, pour articuler les différentes strates de la pensée évaluatrice. Je les redonne ici, légèrement transformés pour les besoins de notre réflexion.

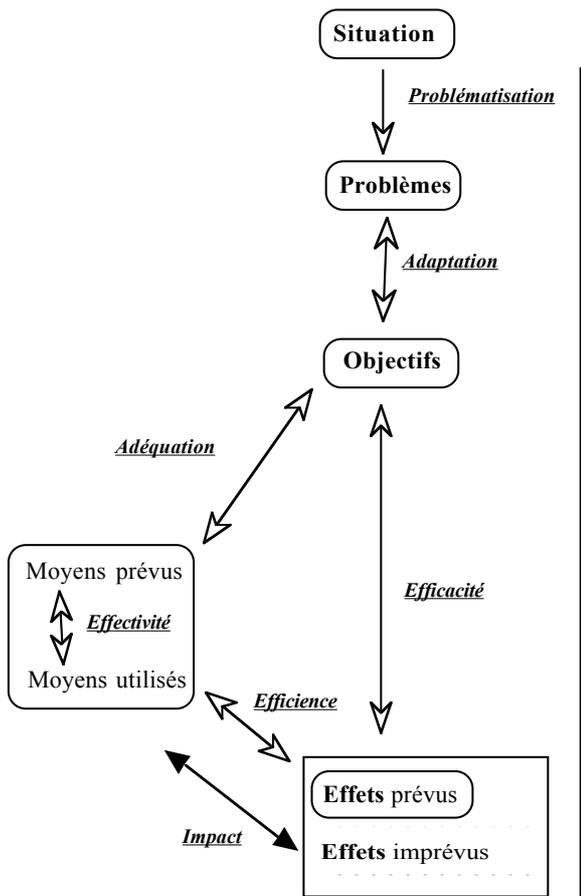
¹ Rapport p. 17

² p. 148, 220...

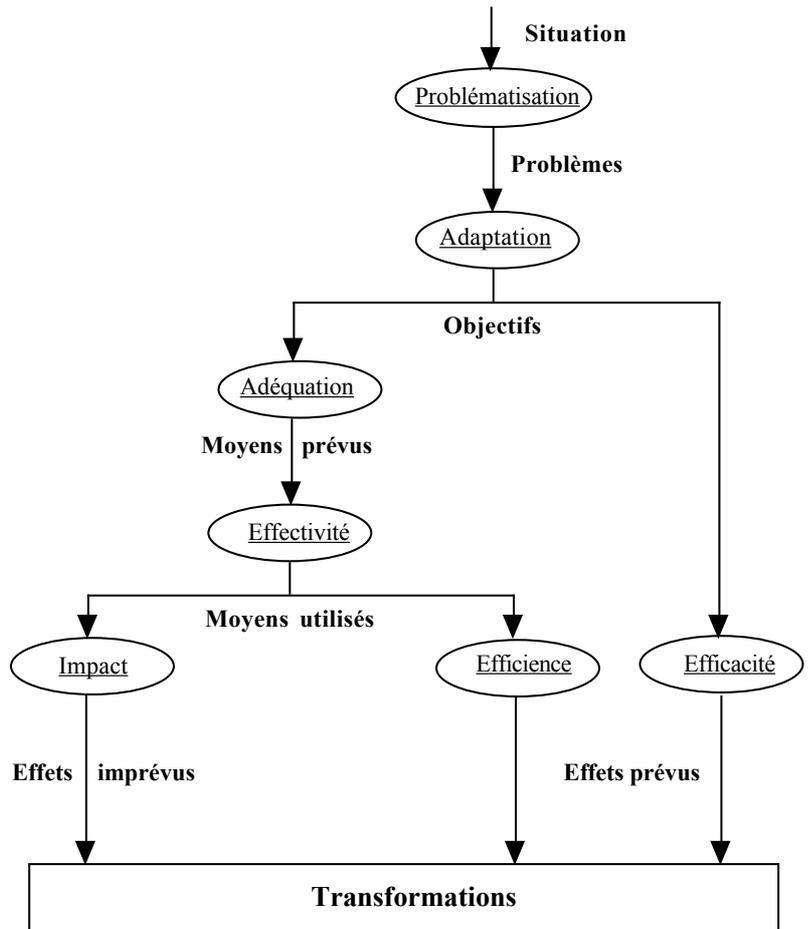
³ p. 150

SCHÉMAS DUAUX DE L'ÉVALUATION D'UNE POLITIQUE

Évaluation comme **calcul**



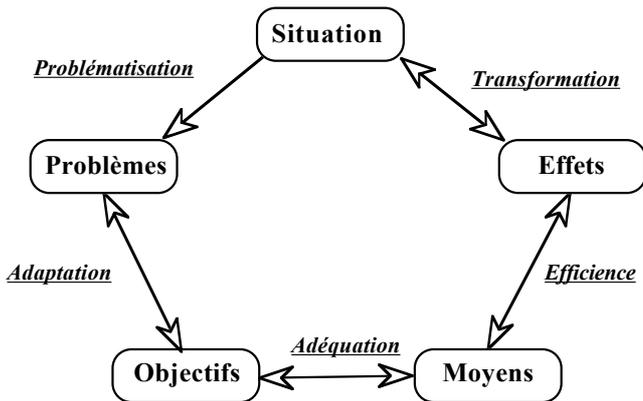
Évaluation comme **rationalité**



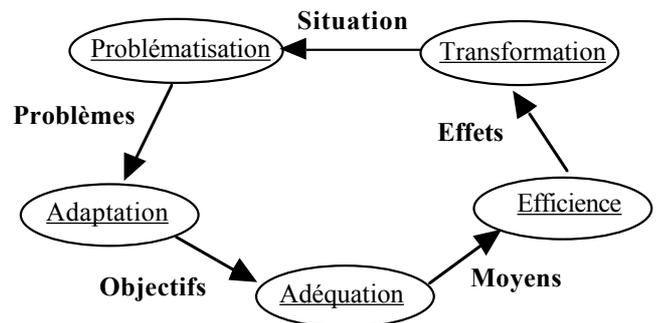
Dans notre cas — nous examinons l'évaluation politique d'une situation plutôt que l'évaluation d'une politique —, il faudrait se représenter cet enchaînement comme circulaire puisque les effets obtenus sont des transformations de la situation de départ :

CERCLES DUAUX DE L'ÉVALUATION D'UNE SITUATION

Évaluation comme **calcul**



Évaluation comme **rationalité**



L'idée va être d'examiner la politique préconisée par ce rapport comme évaluation d'une situation qu'il s'agit de transformer. Nous allons pour cela examiner comment ce rapport successivement :

- *problématise*, c'est-à-dire évalue comme problèmes telle ou telle caractéristique de la situation de référence ;
- *adapte* des objectifs aux problèmes retenus ;
- rapporte des moyens à ces objectifs en sorte d'établir une *adéquation* ;

- thématise l'articulation d'effets à des moyens en sorte d'en profiler l'*efficience* ;
- au total pense la manière dont ces effets peuvent *transformer* la situation de référence.

Le rapport proprement dit (Tome I) est organisé en trois parties :

La première — « Un constat très préoccupant » (une centaine de pages) — esquisse une évaluation de la situation des dro-

gues en France en ce début de siècle.

La deuxième — « Une politique à la dérive » (plus de 300 pages) — concerne directement l'évaluation des politiques publiques.

La troisième — « Les deux piliers d'une nouvelle politique » (un peu plus de 100 pages) — indique ce qu'une politique publique ajustée à la nouvelle situation devrait être.

Résumons l'argumentaire global : la situation française est très préoccupante car elle connaît une explosion de drogues porteuses de nombreux dommages tant sanitaires que sociaux. Face à cela, la politique publique est aujourd'hui à la dérive, ne disposant que d'instruments de lutte vieilliss et insuffisants (tant en matière judiciaire et répressif qu'en matière de prévention, de soins et de réduction des risques, et ce sans compter une coopération internationale devenant asthmatique). Il faut donc mettre en place une nouvelle politique déployant simultanément une réponse judiciaire systématique, une prévention digne de ce nom et un dispositif sanitaire et social à hauteur des nouveaux problèmes connus par ce pays.

Quel type d'évaluation est ici à l'œuvre ?

PROBLÉMATISATION

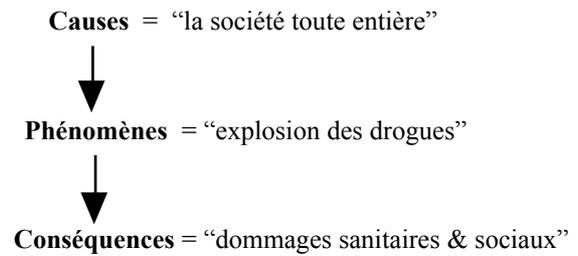
Commençons par la problématisation à laquelle procède ce rapport.

Ce point fait l'objet de la première partie du tome I. Quelques remarques à ce sujet.

— L'explosion des drogues en France (« depuis une dizaine d'années »¹) est constatée et détaillée (« le fait nouveau est sans doute l'extension de l'usage de drogues aux classes moyennes »², « la monoconsommation est devenue aujourd'hui rarissime »³, « la frontière entre médicaments, drogue et produit dopant tend à se brouiller »⁴, « les toxicomanes ne sont pas tous des marginaux. La drogue est une réalité du monde du travail »⁵) mais moins « expliquée » : les causes de cette explosion restent dans l'ombre. Il est vrai qu'elles relèvent de ce qu'il est convenu d'appeler « un phénomène de société » ce qui est à la fois beaucoup dire et rien dire. Le rapport écrit à ce sujet : « La question de la drogue concerne la société tout entière »⁶.

— Les conséquences de cette explosion sont examinées sous l'angle des dommages qu'elles occasionnent : dommages sanitaires (dangerosité du produit) et dommages sociaux (désocialisation, délinquance, conduite automobile...) — cf. les « effets dévastateurs à long terme » de « déstabilisation de l'État [...] et de la société civile »⁷ —. C'est en partie au titre de ces dommages répertoriés que l'explosion des drogues est constituée en « problème ».

Au total, on aurait un schéma de ce type :



ADAPTATION

Qu'en est-il de l'adaptation — c'est-à-dire de l'évaluation des objectifs susceptibles de traiter ces problèmes — ?

Remarque

De même que toute difficulté ou inconvénient d'une situation n'est pas ipso facto constituée en « problème », de même tout problème n'appelle pas ipso facto une « solution » ou une action des pouvoirs publics.

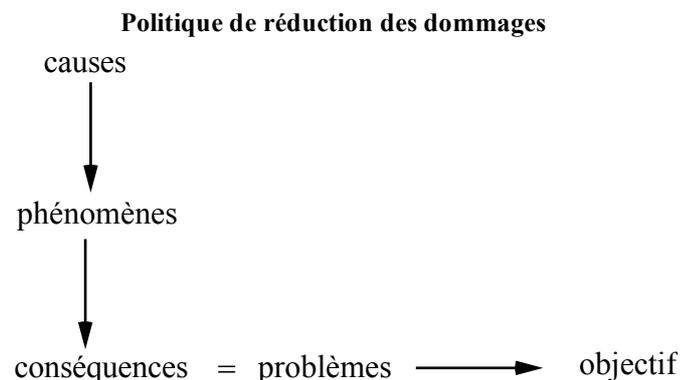
Deux citations à ce titre⁸ :

- L'une du Général de Gaulle : « On ne résout pas un problème, on l'entretient. »⁹
- L'autre du président du Conseil Queuille (sous la Quatrième République) : « Il n'est pas de problème qu'une absence de solution ne puisse résoudre. »¹⁰

Deux plaisanteries qui rappellent qu'il n'y a d'enchaînements mécaniques d'un problème à son traitement par la puissance publique.

Ici, d'un côté le rapport critique une politique se contentant de limiter certains dommages sans s'attaquer aux phénomènes eux-mêmes (voir les critiques apportées¹¹ à la politique de réduction des risques en matière de prévention primaire et de sevrage).

Ayant à faire, en matière d'évaluation politique, à deux types d'enchaînement, l'un de type explicatif : {causes → phénomènes → conséquences}, l'autre de type actif : {problèmes → objectifs}, on pourrait figurer ainsi cette politique de réduction des dommages :



car d'une part elle situe les problèmes des drogues au niveau des conséquences en matière de maladies infectieuses, non au niveau des phénomènes, et d'autre part elle fixe pour objectifs

¹ p. 39

² p. 56

³ p. 57

⁴ p. 59

⁵ p. 138

⁶ p. 376

⁷ p. 92-93

⁸ Cf. *Voulez-vous être évalué ?* de Jacques-Alain Miller et Jean-Claude Milner (Grasset, 2004)

⁹ *op. cit.* p. 34

¹⁰ *op. cit.* p. 33

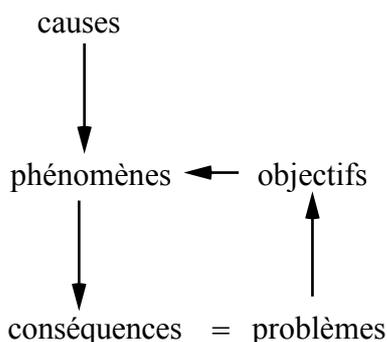
¹¹ Rapport p. 320

à la politique publique de *réduire* ces conséquences, non pas de modifier les phénomènes eux-mêmes qui sont pourtant à la source de ces conséquences.

Le rapport va pour sa part articuler une double problématique :

- La première consiste à tenir que si certains problèmes tiennent bien aux conséquences (conséquences ici étendues aux dommages sanitaires, mentaux et sociaux des drogues et pas seulement aux maladies infectieuses), alors l'objectif doit être de réduire le phénomène générant ces conséquences tenues pour néfastes. Soit le schéma suivant :

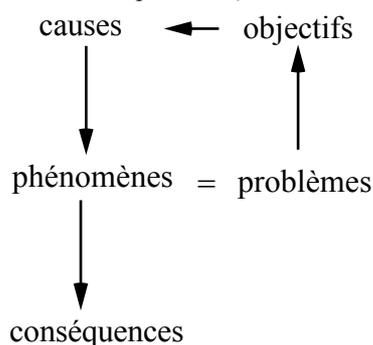
Politique s'attaquant au phénomène (engendrant les conséquences tenues pour néfastes)



Ce schéma illustre le volet « soins » de la politique préconisée dans la mesure où il s'agit, par une politique de soins, de réduire la toxicomanie en permettant aux toxicomanes de se soigner de leur toxicomanie.

- La deuxième va prendre les problèmes plus à leur racine et poser que les conséquences tenues pour néfastes sont l'index d'un problème attendant au phénomène lui-même (l'explosion des drogues, décrite en cet énoncé saisissant : « La France se drogue ! »¹), l'objectif devenant alors de réduire les causes générant ce phénomène. Soit le schéma suivant où le projet politique remonte d'un cran dans l'ordre causal et affiche plus d'ambition :

Politique s'attaquant aux causes (généralisant le phénomène-problème)



Ce schéma illustre le volet « prévention » de la politique préconisée dans la mesure où une prévention véridique (« primaire » !) doit par définition tenter de s'attaquer à la racine du mal, en amont de toute apparition du phénomène.

Si l'on suit ce type de schéma, on pourrait présenter les quatre axes d'une politique publique contre la drogue — la prévention, la répression, les soins² et les mesures de réduction des

risques³ — selon le schéma suivant.

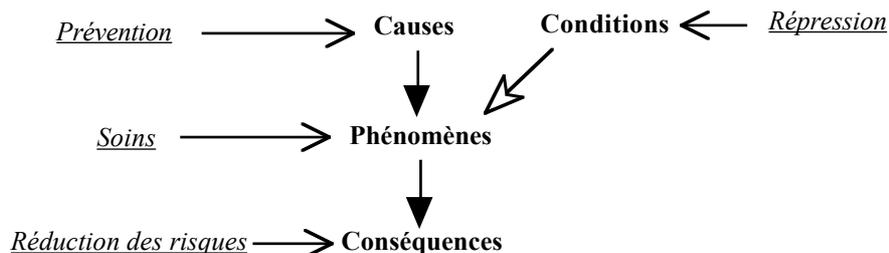
J'y ai ajouté, à la racine des phénomènes, l'existence de conditions — *conditions de possibilité*, qui se distinguent de *causes* proprement dites — pour indiquer l'existence d'une offre de drogues : s'il est vrai qu'en matière de drogues, c'est bien la demande qui légitime l'offre plutôt que l'inverse, il faut cependant qu'existe une offre pour que le phénomène-drogue *puisse* se matérialiser.

¹ p. 375

² p. 231

³ p. 320, 398

Quatre axes d'une politique publique contre la drogue :
prévention, répression, soins et mesures de réduction des risques



Au total le rapport propose un objectif centré sur le phénomène lui-même, un objectif déclaré « réaliste » : « contenir le fléau puis tenter de le faire refluer »¹.

Cet objectif s'oppose à deux autres objectifs possibles :

- celui d'une « société sans drogues », objectif que s'est donné la Suède après un essai de politique laxiste² ;
- celui du « pas de société sans drogues » qu'avait fixé la politique de réduction des risques.

Remarque

Si toute politique publique en matière de drogues pratique bien simultanément répression, prévention, soins et réduction des dommages, les différentes politiques se distinguant par leur hiérarchie et dosage de ces quatre composantes, il semble plus précis de réserver le terme de « politique de réduction des risques » à cette politique qui s'inscrit sous la bannière du mot d'ordre « Pas de société sans drogues » et préconise la priorité donnée aux mesures de réduction des risques sur les soins, à la prévention secondaire et tertiaire sur la prévention primaire et qui, tendanciellement, préconise la fin des prohibitions répressives, de même qu'on réservera le terme de « politique répressive » à cette politique qui s'inscrit sous le mot d'ordre de « Guerre à la drogue » et qui, tendanciellement, préconise la priorité donnée à la répression sur la prévention, les soins et les mesures de réduction de risques.

Bref, il semble préférable de distinguer mesures de réduction des risques et *politique de réduction des risques* de même qu'on distinguera mesures de répression et *politique répressive*.

L'objectif avancé par le rapport semble en effet « réaliste » à mesure de ce que la politique préconisée met bien en effet l'accent sur les soins (qui agissent sur le phénomène considéré comme *problème*) et sur la prévention (qui agit, elle, sur les causes de ce phénomène) sans se limiter à la répression (qui agit sur les conditions de possibilité du phénomène, non sur ses causes) et à la réduction des risques (qui agit sur certaines conséquences dommageables du phénomène).

ADÉQUATION

Si l'on retourne, sur cette base, à nos schémas d'évaluation, qu'en est-il de la mise en adéquation de moyens à ces objectifs ?

Les moyens proposés par le rapport concernent les quatre axes politiques distingués :

— Concernant la réduction des risques, il est préconisé de poursuivre les mesures d'échange des seringues et de substitution de produits pour autant que ces mesures restent considérées comme moyens provisoires. Le rapport met l'accent sur

l'importance de « donner un cadre juridique » à ces mesures³ et fait⁴ deux propositions visant à recadrer ces mesures.

— Concernant le volet répression, le rapport détaille les transformations à apporter au dispositif judiciaire (20 propositions⁵) comme à la coopération internationale qu'il s'agit de renforcer (7 propositions⁶).

— Concernant la logique de soins, le rapport préconise son développement⁷ et assortit cette recommandation de toute une série de propositions concrètes (12 propositions⁸).

— Concernant enfin la prévention, le rapport propose d'en faire la priorité de la nouvelle politique préconisée⁹ en désignant l'école comme fer de lance de cet axe¹⁰ — le rapport détaille 23 propositions allant dans ce sens¹¹ —.

Ainsi l'adéquation semble bien s'ajuster aux « valeurs » précédemment à l'œuvre dans le choix des objectifs adaptés aux problèmes dégagés. Autrement dit, l'adéquation semble bien cohérente avec l'adaptation et la problématisation.

Effectivité

Le rapport cependant ne prolonge pas cette adéquation jusqu'à prendre en compte une *effectivité* véritable dans la mesure où il n'entre pas dans le détail du financement et de l'investissement requis pour que ces nouveaux moyens prévus puissent devenir effectifs.

On peut assigner ce défaut à la nature même de ce rapport : rapport d'étude et d'examen politique plutôt que configuration complète politico-administrative.

64 propositions

Au total, les 64 propositions autour de 4 priorités¹² se répartissent ainsi :

- Répression (propositions 38 à 64) : 27 (42 %)
- Prévention (propositions 1 à 23) : 23 (36 %)
- Soins (propositions 24 à 31 et 34 à 37) : 12 (19 %)
- Réduction des risques (propositions 32 et 33) : 2 (3 %)

Il va de soi que ces statistiques ne sauraient « évaluer » la hiérarchie à l'œuvre dans la politique préconisée : où l'on retrouve qu'évaluer n'est pas mesurer, et moins encore décompter les paragraphes...

³ p. 418

⁴ p. 499

⁵ p. 500

⁶ p. 501

⁷ p. 449

⁸ p. 499

⁹ p. 376

¹⁰ p. 442

¹¹ p. 497

¹² p. 497-501

¹ p. 375

² p. 23, 354

EFFICIENCE

Bien sûr, cette nouvelle politique ne peut qu'escompter des effets bénéfiques sans à proprement parler pouvoir dessiner leur impact et leur efficience/efficacité.

TRANSFORMATION ?

Faute d'efficience appréhendable, il semble difficile d'évaluer la politique préconisée en termes de « transformation » c'est-à-dire de bouclage sur la situation de départ du dispositif politique proposé.

*

Retenons à tout le moins ce vaste rapport comme exemple de ceci : une politique publique se définit, s'explique et se comprend comme évaluation (politique) d'une situation donnée.

Les valeurs explicitement déclarées par ce rapport pour la politique préconisée se présentent sous la double bannière de *l'humanisme* et de la *responsabilité*¹. Le lieu n'est pas ici de discuter la pertinence de ces deux signifiants. Il m'a semblé surtout nécessaire, pour ce séminaire du moins, d'examiner la cohérence du rapport offert aujourd'hui à notre attention et d'en comprendre, de manière endogène, les lignes de force : les points de décision et les conséquences qu'il en tire.

¹ p. 375

Éléments de la discussion

Premières remarques de B. Plasait

- *Manquent beaucoup d'études concernant les causes mêmes des phénomènes de drogues. L'ignorance des causes sur lesquelles agir rend difficile une intervention politique à un autre niveau que celui des phénomènes. Ceci concerne en particulier la prévention qui, pour ces raisons, reste le plus souvent purement informative.*
- *Nous manquons également d'études suffisamment sérieuses sur les effets du cannabis. La dangerosité du cannabis est bien établie sur certains points mais sur d'autres, on en reste au niveau d'interrogations (ex. la question du « relargage » du THC). Or, sans certitudes scientifiques, il est bien difficile de prendre des mesures politiques.*
- *Le rapport utilise l'expression consacrée de « réduction des risques » mais il conviendrait plutôt de parler de réduction des dommages.*

Discussion générale

- *Les études sur les causes ont été abondantes il y a un certain temps mais elles ont été en bonne partie abandonnées depuis dix ans. Plus généralement, il faut sans doute nuancer le constat d'une absence d'études.*

- *Le second tome n'a pas été pris en compte dans l'exposé d'aujourd'hui. Or les nombreuses personnalités auditionnées diversifiaient l'analyse de la situation.*

Il est vrai que ce travail de lecture du premier tome à la lumière du second tome n'a pas été fait. Il est également vrai que ce travail serait tout à fait utile : il permettrait d'éclairer la problématisation à l'œuvre dans ce rapport cette fois en creux, ou en négatif (au sens photographique du terme) ; une part essentielle de la problématisation consiste en effet à écarter tel ou tel fait ou phénomène, non pour en dénier l'existence mais pour l'écarter du « problème » à construire. Problématiser, c'est construire un problème à partir de faits, de phénomènes, de questions et cette construction s'éclaire non seulement de ce qu'elle retient mais tout autant de ce qu'elle écarte. À tous ces titres, il serait donc nécessaire de relire ce rapport en dégageant ce qu'il n'a pas retenu des problématisations alternatives suggérées par telle ou telle personnalité.

- *Les schémas duaux proposés, restant très globaux, oublient les acteurs concrets qui interviennent sous les dénominations générales retenues. Une diversité voire une divergence s'établit pourtant sous ces noms, divergence qui doit précisément constituer une part importante de toute évaluation concrète : les différentes administrations concernées par tel ou tel volet politique ont souvent des conflits d'intérêt, des manières divergentes d'aborder le problème ; une évaluation concrète doit examiner tout cela, faute de quoi elle passera à côté des problèmes relatifs à la mise en œuvre d'une politique décidée à un plus haut niveau.*

Cette remarque nous rappelle deux choses :

— Chaque acteur d'une politique n'est pas seulement un pion situable à tel ou tel étage mais également un intervenant qui porte une compréhension globale de la politique en question et qui par là se trouve donc pris dans l'intégralité du processus d'évaluation, et pas seulement à l'étage restreint de sa principale contribution.

— On doit se demander à quelles conditions un ensemble de mesures politico-institutionnelles peut ou non être compté comme constituant « une » politique. Ce qu'on schématise ici comme « une » politique (de lutte contre la drogue) recouvre le plus souvent un ensemble plus ou moins disparate de différentes politiques nullement convergentes. D'où que les schémas duaux proposés ne dessinent que l'esquisse d'une logique, et ne circonscrivent nullement le parcours concret d'une évaluation.

- *Peut-il y avoir un politique de lutte contre la drogue qui soit indépendante d'autres politiques, en particulier d'une politique de la jeunesse ?*

On voit bien qu'une politique visant à agir sur les « causes » du phénomène-drogue doit nécessairement élargir son champ d'intervention. D'où d'ailleurs la difficulté récurrente à cerner ce qu'une bonne prévention (primaire) pourrait être...

- *L'école, « fer de lance » d'une politique de prévention, est-ce possible dans les conditions actuelles ?*

On retrouve ici la dimension nommée « effectivité » (passage des moyens prévus aux moyens réels) à partir de laquelle ce rapport entre, il est vrai, dans un certain flou...

- *La dimension de prévention est plus difficilement évaluable que celle de répression.*

Ce qu'on a appelé « adaptation » (d'objectifs aux problèmes retenus) et « adéquation » (de moyens aux

objectifs décidés) est à l'évidence plus difficile à évaluer pour la prévention que pour la répression mais sans doute également que pour les soins et pour la réduction des dommages.

Remarque générale

L'ordre d'exposition retenu pour présenter une évaluation donnée (problèmes, puis objectifs, puis moyens, puis effets) est le plus souvent à rebours de l'ordre parcouru par la réflexion concrète : le plus souvent celle-ci prend conscience d'une action à mener à partir d'effets jugés inacceptables et remonte ensuite de ces effets aux conditions qui les ont rendus possibles. De fil en aiguille, la réflexion remonte ainsi jusqu'à un phénomène qu'elle va expliciter comme problème et qu'elle va situer a posteriori à la source de toute la chaîne. La réflexion a donc remonté la chaîne (par induction dirions-nous) alors que son mode d'exposition, une fois intelligence prise de l'ensemble de la situation, sera plutôt déductif.

En ce sens, et conformément à l'hypothèse qu'une « valeur » fonctionne en politique comme un « axiome » en mathématiques, on retrouve cette logique de chiasme qui fait qu'en mathématiques les axiomes fondateurs d'une théorie apparaissent en général au terme du travail de réflexion du mathématicien mais interviennent en tête de l'exposition logique et didactique qu'il en fait a posteriori.
